

La Brasserie d'Orgemont change de dimension

La Brasserie marnaise a traversé la crise avec une batterie d'investissements destinés à accompagner sa croissance. *Page 4*

Le Musée d'Épernay ouvre ses portes



Après trois ans de travaux, le Musée du Vin de Champagne et d'archéologie régionale va s'ouvrir au public. C'est l'écrin du château Perrier qui abrite la collection de 100 000 objets. *Page 15*

Ourson Câlin, réussite du commerce en ligne

En deux ans, l'entreprise auboise est passée d'un chiffre d'affaires mensuel de 2 000€ à plus de 100 000€. *Page 11*

L'usine Luzéal veut favoriser la biomasse

L'usine ardennaise spécialisée dans la déshydratation de luzerne veut en finir avec sa combustion d'énergie fossile. *Page 6*

Portrait

L'Auboise Julia Maadini. *Page 40*

15 pages d'annonces légales et d'appels d'offres.

Pages 22 à 36

Publimat affiche ses ambitions

Avec la pandémie, les budgets communication et publicité des entreprises ont connu un sérieux coup de frein. Durant cette période, l'entreprise d'affichages publicitaires Publimat, présente sur le grand quart Nord Est, avec des agences à Reims et Troyes, en a profité pour réaffirmer ses stratégies et conquérir de nouveaux marchés. L'entreprise qui a fait de la proximité sa marque de fabrique est présente dans plus de 150 agglomérations du Grand Est. « Notre schéma économique est rentable dans cette configuration car nous sommes physiquement présents dans la ruralité et les villes moyennes, nous avons par exemple toutes les concessions de Charleville-Mézières », indique Philippe Leplat, Directeur commercial Grand Est de Publimat. « On a une stratégie de mise en avant du local avec des produits régionaux. On fait du sur-mesure avec les spécificités de chaque territoire », précise-t-il. 80% du chiffre d'affaires de l'entreprise, en progression constante depuis six ans, est ainsi le fruit du marché local. *Page 4*



L'entreprise mise aujourd'hui sur l'énergie solaire pour éclairer ses panneaux dans une démarche d'économie de budget et d'énergie.

Département : une dernière séance plénière sereine

La première mandature (2015-2021) du Conseil Départemental, succédant au Conseil Général, s'est terminée par une dernière séance plénière à mi-chemin entre l'étude d'une quarantaine de dossiers et les exercices de circonstances, allant du devoir accompli aux remerciements appuyés du Président Christian Bruyen. Le Budget 2021 de Vatry affiche en dépenses 10,6 M€ (en baisse de 0,8%), et en recettes d'activité une hausse de plus de 28% (de 5,1 à 6,6 M€). Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de

Châlons-en-Champagne, signé en août 2015, arrive à expiration fin août prochain. Deux des derniers dossiers de ce CRSD étaient soumis au vote du Conseil départemental : le projet AEROLAB de l'Université de Reims et du CNRS de Châlons-en-Champagne et la réhabilitation de la caserne Chanzy de Châlons-en-Champagne. Rendez-vous début juillet pour la première session du Conseil Départemental, version 2021-2027. *Page 13*

SERENIM
L'Immobilier Professionnel

Conseil en transactions d'immobilier d'Entreprise

Accompagnement des Collectivités & Enseignes nationales

Expertise industrielle & logistique

14 Boulevard Lundy
Reims
03 26 830 800

contact@serenim.fr



DELHORBE
AUTOMOBILES
www.delhorbe-automobiles.fr

DIZY - EPERNAY
03 26 55 07 44

CHALONS-EN-CHAMPAGNE
03 26 21 08 08

REIMS CROIX BLANDIN
03 26 77 50 60



*Voir conditions en concession.

Volvo XC40 : Consommation en cycle mixte (L/100 km) WLTP : 2-7,6 - CO₂ rejeté (g/km) WLTP : 47-185.

VOLVOCARS.FR

Le prix du pétrole



En avril 2021, le prix du pétrole diminue un peu

En avril 2021, le prix du pétrole en euros diminue légèrement, après cinq mois consécutifs de hausse soutenue (-1,5 % après +6,8 % en mars). Les prix en euros des matières premières importées (hors énergie) continuent d'augmenter (+5,2 % après +3,5 %), tant du fait des matières premières industrielles (+3,2 % après +3,5 %) que des matières premières alimentaires (+6,8 % après +3,5 %). En avril 2021, le prix en euros du baril de pétrole brut de la mer du Nord (Brent) fléchit légèrement (-1,5 % après +6,8 %), s'établissant à 54 € en moyenne par baril. En dollars, le prix du baril se replie également (-0,9 % après +5,0 %). (INSEE)

Le prix des matières premières industrielles



Les prix des matières premières industrielles augmentent

En avril 2021, les prix en euros des matières premières industrielles augmentent de nouveau (+3,2 % après +3,5 %) du fait des prix des matières premières minérales qui accélèrent (+4,2 % après +3,8 %). En effet, les prix des métaux ferreux augmentent de nouveau (+5,7 % après +4,5 %), ceux des métaux précieux se redressent (+1,7 % après -3,1 %), mais ceux des métaux non-ferreux ralentissent légèrement (+3,6 % après +4,4 %). À l'inverse, les prix des matières premières agro-industrielles se replient (-1,3 % après +2,0 %). Ce repli est généralisé à l'ensemble des matières premières agro-industrielles. (INSEE)

Les créations d'entreprises



Hausse des créations d'entreprises sur les douze derniers mois

En données brutes, le nombre total d'entreprises créées au cours des douze derniers mois est en hausse (+24,8 %). Les créations d'entreprises individuelles sous le régime de micro-entrepreneur augmentent plus fortement (+31,8 %) que les créations de sociétés (+18,8 %), tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques sont en léger recul (-0,2 %). Près de deux créations sur trois sont des micro-entrepreneurs. En avril 2021, en données brutes, la part des micro-entrepreneurs dans le total des entreprises créées au cours des douze derniers mois est quasiment stable et s'établit à 65,6 %. (INSEE)

Ardennes : reconduction des actions de soutien au tourisme



Le fort de Charlemont à Givet a largement profité du dispositif « Evadez-vous dans les Ardennes ».

En 2020, année son lancement, l'opération « Evadez-vous dans les Ardennes » avait profité à près de 4 000 foyers : 6% d'Ardennais, 75 % de touristes d'autres départements et 19 % d'étrangers. Fort de ce premier succès enregistré en pleine crise sanitaire, le Conseil départemental en étroite collaboration avec l'agence de développement touristique, a décidé de renouveler cette action qui apporte un réel soutien à l'ensemble du secteur touristique local : restaurateurs, hôteliers, propriétaires de chambres d'hôtes, parcs de loisirs, etc.

Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2021, les Ardennais et autres vacanciers souhaitant partir à la découverte du département pourront à nouveau se faire rembourser jusqu'à 50 % dans la limite de 100 euros des frais de leur séjour dans le département. L'aide pourra être attribuée pour tout séjour

de deux nuits minimum consécutives dans un hébergement marchand (hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes ou lieux insolites comme cabanes perchées ou roulottes). Il faudra en outre justifier obligatoirement d'une prestation de restauration dans un établissement ou d'une activité touristique payante qu'elle soit culturelle, sportive ou de loisirs. Lors de la précédente édition, sur les deux millions d'euros provisionnés par le Département, 400 000 euros ont été octroyés aux touristes en ayant fait la demande. Les 3 930 touristes ayant bénéficié de la mesure ont passé 18 078 nuitées, majoritairement dans la partie nord du territoire, à savoir dans les communautés de communes « Vallées et plateau d'Ardennes », « Ardennes Rives de Meuse » et dans l'agglomération « Ardenne Métropole ». Quant à la durée moyenne des séjours, elle s'est

élevée à 4,6 jours. 81% des visiteurs français sont majoritairement originaires des Hauts-de-France, du Grand-Est et d'Ile-de-France. Les Belges ont constitué la première délégation étrangère (77%). Les lieux touristiques les plus fréquentés ont été très variés. Le château-fort de Sedan et la citadelle de Charlemont à Givet ont été les monuments historiques les plus prisés du public. Les sites de visites du Parc Argonne Découverte à Olizy-Primat et le domaine de Vendresse ont connu une belle affluence tout comme le Parc Ardennes Terre d'Aventures aux Vieilles-Forges et TerrAltitude à Fumay. Quant aux musées Guerre et Paix à Novion-Porcien, de l'Ardenne et Rimbaud à Charleville-Mézières et de la Forêt à Renwez, ont eux aussi été bien fréquentés. 1 824 prestations de restauration ont été recensées.

PASCAL REMY

Ils bougent



FRANÇOIS GOMARIZ CANDIDAT COMMUN DU MEDEF ET DE LA CPME À LA PRÉSIDENTIE DE LA CCI 51

La CPME Marne et le MEDEF Marne ont décidé de présenter une liste unique dans le cadre des prochaines élections pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Marne en Champagne. Elles sont d'ores et déjà tombées d'accord pour placer l'entrepreneur marnais François Gomariz (Pdg de Lustral) à la tête de cette liste. Les deux organisations patronales élaborent actuellement un projet commun visant au développement économique du territoire de la Marne et de ses entreprises. Les grands chantiers qu'elles veulent animer durant la mandature à venir sont notamment l'appui et l'accompagnement aux entreprises, l'aménagement du territoire et la formation (à travers Alméa, In&ma, Néoma). Enfin, elles annoncent qu'elles veilleront à l'appropriation de la CCI par les chefs d'entreprise démontrant ainsi que les CCI sont de véritables outils au service des entreprises et des entrepreneurs.

Par ailleurs, la CPME Marne et le MEDEF Marne appellent d'ores et déjà à la mobilisation du plus grand nombre de chefs d'entreprise pour le scrutin qui se déroulera du 27 octobre au 9 novembre 2021.

RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES



décideurs



Contactez
Eric Bohn
03 26 88 17 30

ebohn@eccarrieres.com
PARIS - LYON - NANCY - REIMS
BARCELONE - SHANGHAI

Publimat affiche ses ambitions

Communication. Avec la pandémie, les budgets communication et publicité des entreprises ont connu un sérieux coup de frein. Durant cette période, l'entreprise d'affichages publicitaires Publimat, présente sur le grand quart Nord Est, avec des agences à Reims et Troyes, en a profité pour réaffirmer ses stratégies et conquérir de nouveaux marchés.

Vous les avez peut-être vues début mai, aux entrées et sorties de ville de la région, à Reims, Charleville-Mézières mais aussi Troyes, Publimat, société nancéenne d'affichage publicitaire depuis 1985 et présente dans tout le Grand Est, a profité du confinement pour lancer une grande campagne d'affichage pour la promotion de ses offres, à destination des entreprises. « Nos campagnes durent entre une et deux semaines, sur des périodes données et sont destinées à tous types d'annonceurs. Plus de 1 000 affiches ont été collées dans le Grand Est. Notre action est tombée au bon moment, celui des annonces présidentielles où le gouvernement définissait un calendrier de sortie et une lueur d'espoir de reprise pour tous les commerçants », explique Philippe Leplat, Directeur commercial Grand Est de Publimat.

« Durant la crise du Covid-19 et les confinements à répétition, mais surtout lors du premier, tous les supports de communication ont été touchés, sauf la télé et internet qui ont fait carton plein, car c'est là où le public était. C'est pourquoi durant cette période, nous sommes restés très présents auprès de nos clients, les assurant de notre soutien et préparant en amont des campagnes de publicité pour le moment où l'activité reprendrait », souligne Philippe Leplat. La campagne de Publimat s'adresse donc à tous ceux qui souhaitent montrer qu'ils sont de nouveau actifs. « La majorité de nos annonceurs étaient malheureusement dans la case non-essentiels, on a dû remonter des campagnes de publicité adaptées ou malheureusement les décaler. »

LA PROXIMITÉ COMME CREDO

L'entreprise créée et toujours détenue par la famille Thivel a fait de la proximité sa marque de fabrique. Ses emplacements répondent à une réglementation très stricte. Pour les déterminer, soit l'entreprise répond à des appels d'offres publics et gagne des concessions sur plusieurs dizaines d'années, soit elle loue l'emplacement à des personnes (dans un jardin) ou des entreprises privées (sur un parking). Comme ses concurrents, JCDe-



Publimat a effectué une grande campagne de communication de ses affichages à la fin du confinement et a investi dans l'éclairage solaire afin de réduire sa consommation d'énergie.

caux, numéro 1 mondial de la communication (présent dans 80 pays dans le monde est présent dans 180 agglomérations françaises) avec trois activités (mobilière urbain, publicités dans les transports et affichage grand format) et Clear Channel (500 000 mobiliers print et digitaux dans 22 pays d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Amérique latine et d'Asie), Publimat associe les deux. « La concession municipale, c'est quelque chose que nous avons démarré il y a cinq ans. Aujourd'hui, nous sommes présents sur des villes comme Charleville-Mézières, Rethel, Bar-le-Duc mais aussi dans le Grand Est, Mulhouse, Colmar, Belfort... », énumère Philippe Leplat.

MAINTENIR LE LIEN

Aujourd'hui, l'ensemble du groupe Publimat est présent sur plus de 150 agglomérations du Grand Est, aussi bien dans des grandes métropoles que sur des plus petites villes, avec des agences indépendantes comme 3D Affichage à Lille ou AFCM à Besançon. « Notre schéma économique est rentable dans cette configuration car nous sommes physiquement présents dans la ruralité, ce qui peut être plus compliqué pour un grand groupe qui

doit parcourir 300 kilomètres pour coller 25 affiches. »

Aussi, l'équipe de huit commerciaux sillonne la Champagne-Ardenne aussi bien pour trouver de nouveaux clients que de nouveaux emplacements. « On a un taux de fidélité énorme », se félicite aussi Philippe Leplat.

« Malgré l'avènement des réseaux sociaux, les panneaux publicitaires sont des outils qui permettent de maintenir le lien, aussi bien dans les grandes agglomérations que dans les petites villes. C'est ce qui fait notre force, la présence dans la ruralité. Aujourd'hui, nous avons une centaine de réseaux d'affichages, sachant qu'un réseau peut comprendre plus de 45 emplacements. »

ENTRE SUPPORT CLASSIQUE ET TECHNOLOGIE

Dans l'entreprise depuis plus de quinze ans maintenant, le Directeur commercial a vu l'évolution du marché ces dernières années, et pour lui, la clé, plus que le recours à des panneaux « nouvelle génération » avec des écrans digitaux, c'est l'identité du client et du territoire qui prime. « On a une stratégie de mise en avant du local avec des produits régionaux. On fait du sur-mesure avec les spécificités de chaque territoire, selon

les secteurs professionnels les plus représentés, la catégorie de population, l'âge, etc. », précise celui qui a aussi dans ses 25 ans de carrière travaillé pour de grands groupes comme Lagardère ou NRJ. « Aujourd'hui, nous avons ainsi des annonceurs nationaux, comme McDonald's, Burger King, Intersport, Décathlon ou Renault, mais nous adaptons nos démarches avec les enseignes locales. »

L'entreprise préfère aussi rester sur un support plus « classique », les panneaux digitaux ayant un coût d'exploitation très élevé, alors que les poids lourds du secteur comme JCDecaux ou Clear Channel, misent de plus en plus sur cette nouvelle technologie, innovante et interactive, dans les villes mais aussi les gares ou les aéroports, où ils ont une majorité de concessions. « Pour qu'un tel panneau soit rentable, il faut qu'il ait entre 10 et 15 annonceurs différents. Dont les collectivités. Et nos clients préfèrent pour l'instant avoir un affichage sur 50 emplacements sur sept jours que partager un panneau digital avec d'autres annonceurs. » Ce type de support est en réalité plus adapté aux grands groupes, qui couvrent des campagnes nationales de joailleries ou marques de luxe.

80% du chiffre d'affaires de l'entreprise en progression constante

depuis six ans, est ainsi le fruit du marché local. La présence sur le terrain de Publimat durant la pandémie a porté ses fruits puisque la société a rentré plusieurs centaines de nouveaux prospects. « Nous faisons beaucoup de devis pour la reprise qui est plutôt douce, notamment dans le secteur de l'événementiel. Les foires, les festivals qui ont été pénalisés réduisent aussi leur budget communication. Les parcs de loisirs également sont en ordre de marche pour la saison estivale et malgré les jauges, annoncent de nouvelles attractions. » Philippe Leplat sent aussi une « vraie envie de consommer de la part de tous ceux qui ont eu la possibilité d'épargner durant la crise sanitaire », pointant des secteurs qui, eux, s'en sont très bien sortis comme ce qui touche à l'alimentation ou l'univers de la maison et le bricolage, avec pour certains de ses clients, « des performances incroyables ».

UNE POLITIQUE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Car à l'ère du numérique, ce que recherchent les clients, c'est la visibilité. L'emplacement est donc très important. « Les entrées de ville sont des emplacements premium par exemple, où l'on touche des centaines de milliers de personnes. Le visuel est donc très important. »

Pour renforcer cette visibilité, l'entreprise a décidé de remplacer ses installations d'éclairage par des leds basse consommation mais aussi par un éclairage solaire. Deux avantages à cela : « Tout d'abord nous réduisons notre consommation d'électricité et par là même notre empreinte carbone. Mais nous pouvons dorénavant éclairer des panneaux qui n'étaient pas accessibles car nous étions dans l'impossibilité technique de creuser des tranchées pour les raccorder. Souvent, le secteur de l'affichage publicitaire est considéré comme un secteur très énergivore. Par nos valeurs, nous essayons d'adapter notre stratégie à ces enjeux. »

En 2020, le groupe Publimat avec Covid, a clôturé un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros, en baisse par rapport à 2019 mais est déjà en bonne voie pour le rattraper sur cette année 2021.

NASTASIA DESANTI

Agro-alimentaire. La Brasserie, fondée il y a 20 ans par Jean-Bernard Guyot à Sommepey-Tahure (Marne), a traversé la crise avec une batterie d'investissements destinés à accompagner sa croissance.

La Brasserie d'Orgemont change de dimension

Pour les brasseurs, l'année 2020 ne restera pas dans les mémoires, la faute à qui on sait et aux fermetures des débits de boissons notamment. Mais malgré cela, pour la Brasserie d'Orgemont, l'année 2020 gardera une saveur particulière, celle du passage à l'âge adulte. En effet, créée en 2001 par Jean-Bernard Guyot, la brasserie artisanale de Sommepey-Tahure s'est modernisée pour franchir un cap. Exit la salle de brassage de 10 hectolitres achetée d'occasion en Belgique au début des années 2000 lors de sa création. Place désormais à un outil moderne et plus fonctionnel « Nous avons acquis une nouvelle salle de brassage de 20 hectolitres, capable d'effectuer deux brassins par jour », explique Baptiste Devos, directeur général de la brasserie marnaise. Commandée en janvier 2020, la salle de brassage a été installée en septembre et a sorti ses premiers brassins en octobre. Mais la crise sanitaire et les confinements successifs ont incité les deux dirigeants à faire évoluer leur stratégie. « En octobre nous avons arrêté de produire des fûts qui s'adressent essentiellement aux professionnels, bars, restaurants et événements ».

Si le premier confinement a été « un coup de massue » c'est aussi parce qu'il est intervenu au moment où l'entreprise venait tout juste de signer l'achat de son nouveau matériel et avait engagé des travaux conséquents pour l'accueillir, pour un total de quelques centaines de milliers d'euros. D'ailleurs, pour mener à bien ses investissements, la Brasserie d'Orgemont a fait appel au Club des Business Angels Marne Ardennes. Trois d'entre eux ont

investi dans l'entreprise et en sont devenus actionnaires. Soutenue par ses banquiers, la Brasserie a contracté un PGE et a aussi pu compter sur le soutien de la Région et des fonds Feder de redynamisation des territoires ruraux.

RETOUR À LA NORMALE

Pour faire face à ce passage délicat côté commercial, l'équipe a su s'accrocher et compter sur ses trois salariés et ses 9 associés. « Nous avons toujours des commandes de bouteilles pour des détaillants et j'ai repris la prospection en direction de la grande distribution, des drive et des locavores », se souvient Baptiste Devos. Une stratégie payante qui a permis à la brasserie de limiter la casse. « Nous avons bouclé l'année 2020 à -30% de notre chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente. Il faut dire que 2019 avait été une très belle année pour nous, puisque nous avons vendu 1500 hectolitres de bière ». Un moindre mal dans une année 2020 où tous les événements et festivals régionaux ont été annulés. « Nous travaillons beaucoup avec la Foire de Châlons et des festivals comme le Cabaret vert, par exemple. Leur annulation avait signé un vrai coup d'arrêt ». Avec la réouverture des cafés, bars, restaurants et le retour des programmations culturelles et événementielles, les dirigeants de la Brasserie d'Orgemont se prennent à espérer un retour au business dans les prochains mois.

« Nous avons repris la production de fûts fin avril. Actuellement, nous produisons une centaine d'hectolitres par semaine, une semaine sur deux », souligne Benoît Devos qui, après avoir racheté deux cuves de

60hl pour disposer d'une capacité totale de 240 hectolitres, vient de recevoir 400 nouveaux fûts destinés à recevoir la bière fraîchement brassée sur le site de Sommepey.

Car la Brasserie mise sur une progression du marché, d'autant que l'appétit des consommateurs français pour les bières artisanales ne se dément pas. Mieux encore, le marché dispose encore d'une belle marge de progression, puisque les bières artisanales représentent 25% des ventes du marché américain quand elles ne couvrent que 7% des ventes de bière en France. « Aujourd'hui, 8 de nos 9 bières sont bio », assure Baptiste Devos, dont le challenge est clair : « Faire des bières bio de qualité, à un prix accessible et produites de manière écoresponsables ».

UNE DÉMARCHÉ VERTUEUSE

Une écoresponsabilité que les brasseurs veulent instiller à chaque étape de leur production. Passionné d'agroforesterie, Jean-Bernard Guyot vient d'ailleurs de planter plus de 400 pieds de houblon entre ses arbres pour pouvoir, à terme, produire sa bière avec du houblon marnais cultivé à moins de 5 km de la ferme. La brasserie produisant des déchets (les drèches), à hauteur de 250 kg pour 10 hl, elle travaille avec un agriculteur local qui les récupère pour les épandre dans ses champs. Dans le cadre d'une réflexion globale sur le verre et son recyclage, la brasserie a récemment décidé de changer de fournisseur de bouteilles pour travailler avec Verallia et ses bouteilles fabriquées en France.

Sans oublier l'utilisation de pro-



Jean-Bernard Guyot et Baptiste Devos.

duits d'entretien végétaux régionaux ou l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de ses bâtiments pour produire de l'électricité verte. Une sensibilité écoresponsable qui s'est traduite jusque dans le financement de la modernisation de l'entreprise. « Nous avons fait du crowdfunding avec le site Blue Bees, spécialiste du financement participatif de la transition écologique ».

Avec 50 000 euros récoltés en quatre jours, la Brasserie d'Orgemont a même été surprise de l'engouement. De quoi se faire mousser, peut-être, mais ça n'est pas le genre de Jean-Bernard Guyot et Baptiste Devos, qui gardent la tête froide. Une grande qualité pour des brasseurs

BENJAMIN BUSSON

Agro-alimentaire. L'opération organisée par le Club i3A et Carrefour met à l'honneur 107 produits dans 7 hypermarchés de la région.

Les produits locaux cartonnent

Du 25 au 29 mai, 7 hypermarchés Carrefour de Champagne-Ardenne se sont mis aux couleurs locales pour faire honneur aux productions régionales. Au total, 17 entreprises alimentaires, membres du Club i3A (association régionale des industries alimentaires du territoire Champagne-Ardenne) ont été sollicitées pour présenter pas moins de 107 produits. Une démarche initiée en mars dernier lors d'un salon virtuel, réunissant responsables de l'enseigne et producteurs. « Pendant trois jours, chaque responsable d'entreprise est venu présenter ses produits en ligne devant une trentaine de managers métiers de nos magasins régionaux », explique Johann Videira, directeur de l'hyper-



Jean-Thomas Robichon, directeur du Club i3A et Johann Videira, directeur de Carrefour Reims-Tinqueux ont fédéré 17 entreprises et producteurs locaux.

marché Carrefour Reims Tinqueux. « D'habitude chaque magasin commande ses produits référencés au coup par coup. Là nous avons voulu faire quelque chose de plus massif ».

Une occasion de faire entrer de nouveaux produits en références pour les faire découvrir aux consommateurs de tous les hypermarchés partenaires de l'opération. « Il s'agit aussi de permettre aux producteurs d'être plus visibles après cette année très compliquée qu'ils ont vécue », souligne le directeur qui estime que les 7 magasins ont ainsi multiplié par cinq leurs commandes habituelles pour cette opération. Et ce sans négociation de prix particulière, indique-t-on aussi du côté de Carrefour. À Tinqueux, le directeur a choisi de proposer ces

produits dès l'entrée du magasin, avec un espace spécialement dédié à l'opération i3A. Avec succès si l'on en croit les premières constatations effectuées après trois jours de mise en rayon. « Certains produits cartonnent vraiment et nous sommes obligés de remplir les rayons plusieurs fois dans la journée », assure Johann Videira, qui fera le point avec ses équipes et ses collègues à l'issue de l'opération pour que celle-ci trouve une résonance dans le temps. « Pour nous, l'objectif n'est pas de faire seulement un coup unique sur l'effet découverte mais d'inscrire ces produits chez nous dans la durée et qu'ils deviennent permanents dans nos rayons. »

BENJAMIN BUSSON

Pour un rebond serein de votre entreprise VACCINEZ-LA !

La CCI fait son job !

Se relancer post-confinement, anticiper les difficultés et faire les bons choix dans un contexte incertain, investir et s'engager dans une transition numérique et écologique, saisir les nouvelles opportunités... Autant de questions que vous vous posez et pour lesquelles la CCI vous propose une écoute attentive et des solutions concrètes.

Avec CCILIB.fr, vous pouvez échanger gratuitement et en toute confidentialité avec un chef d'entreprise expérimenté ou un technicien, tous deux disponibles et bienveillants.

Réservez dès maintenant un créneau sur CCILIB.fr

Ccilib.fr

Une initiative



CCI MARNE
EN CHAMPAGNE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Énergie. Directeur général du groupe Luzéal, Thierry Hammerel a dévoilé le projet biomasse de l'usine de déshydratation de luzerne de Pauvres (Ardennes), venant en substitution de l'énergie fossile.

L'entreprise Luzéal de Pauvres veut favoriser la biomasse

Lauréate du plan France Relance suite à l'appel à projets BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire), l'entreprise Luzéal de Pauvres veut désormais produire de la chaleur à partir de biomasse spécialisée en déshydratation.

UN ENJEU STRATÉGIQUE

L'usine qui compte trois lignes de séchage de luzerne pour l'alimentation animale a donc décidé de faire évoluer le plus important de ses sites en investissant 250 000 euros dans la construction de deux bâtiments de stockage et dans un injecteur pour la troisième ligne. Avec l'objectif de remplacer 75% du charbon utilisé, d'ici 2024.

« Depuis quelques années et surtout 2019, nous avons modifié deux lignes et nos fours de production d'air chaud pour le séchage par l'installation de systèmes d'injection de biomasse. Ce qui nous permet d'utiliser cette matière organique comme combustible dans notre cycle de travail, en augmentant notre production », explique Thierry Hammerel, directeur général du groupe. « Avec le projet en cours, nous voulons poursuivre

nos efforts de réduction de consommation d'énergie qui est un des premiers postes de charges de la coopérative. Depuis 2005, au niveau du groupe, nous avons déjà divisé par quatre notre consommation d'énergie fossile », indique-t-il. Passer à la biomasse permettra aussi à la principale entreprise française de déshydratation de luzerne (35% du marché) d'avoir de la visibilité sur ses coûts de production, d'accéder à une haute performance environnementale, de bénéficier de technologies éprouvées à haut rendement énergétique ainsi que de profiter d'une ressource de proximité disponible (sous-produits forestiers et produits bois en fin de vie, sous-produits agricoles ou industriels...) dans une logique d'économie circulaire.

« Pour arriver à cela, sachant que la biomasse est actuellement une énergie qui coûte plus chère que l'énergie fossile et qu'il nous faut aussi équiper nos sites d'équipements de stockage pour mettre la biomasse à l'abri de la pluie, l'objectif est de diminuer son surcoût. » Elle bénéficie en effet dans le cadre des Fonds « Chaleur » et « Décarbonation »

d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 310 000 € par an, afin de compenser les surcoûts liés à l'utilisation de la biomasse. Le procédé doit permettre au groupe et à ses cinq unités d'éviter l'émission de l'équivalent de 332 000 tonnes de CO2 par an, dues à la combustion d'énergie fossile. C'est pour cette raison que l'Etat a décidé d'accompagner Luzéal dans la mise en oeuvre de ce nouveau dispositif favorisant la chaleur décarbonée.

L'Etat soutiendra ainsi Luzéal d'une façon inédite, en lui apportant durant quinze ans, une aide de référence qui sera indexée sur l'évolution du prix de marché des énergies et du carbone. Assurée de ce soutien, Luzéal s'est donc engagée dans la construction de deux bâtiments de stockage de la biomasse : l'un, déjà en cours d'installation, l'autre érigé en 2022. « On montera ainsi la consommation de plaquettes forestières à environ 40 000 tonnes par an sur le site ». Il s'agira d'une biomasse locale, puisque Luzéal s'approvisionnera dans un rayon de 100 kilomètres autour de son usine en se fournissant notamment auprès d'exploitations forestières comme « Forêts et bois de l'Est » et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Argonne Bois Energie » de Sainte-Ménéhould.



Le site de Pauvres de Luzéal termine le processus de transformation de la luzerne par la déshydratation en broyant, défibrant et chauffant le produit.

Rappelons que la coopérative ardennaise regroupe actuellement 70 salariés en campagne, 60 permanents à l'usine et une douzaine de saisonniers. L'entité produit des granulés, des balles de luzerne mais aussi des extraits concentrés de luzerne riches en protéines ainsi

que des pulpes de betterave. Elle réalise aussi 120 000 tonnes de produits déshydratés par an en exploitant 6 500 à 7 000 hectares de luzerne. Le groupe emploie au total 290 salariés pour un chiffre d'affaires global de 65 M€ et exporte 50 % de sa production en Allemagne, Hollande, Belgique et Suisse mais aussi au Japon et au Moyen-Orient.

PASCAL REMY

Champagne. Afin de préserver cet héritage unique de caves et de crayères qui est aujourd'hui un des facteurs clé de l'attractivité de l'appellation, la Mission Coteaux, Maison et Caves de Champagne - Patrimoine mondial a demandé à Philippe Tourtebatte de réaliser un guide technique d'évaluation et de conservation des caves de Champagne. À suivre sans hésiter !

Préservation des caves de Champagne : suivez le guide !

Dans la collection Repères (opus n°3) de la Mission Coteaux, Maison et Caves de Champagne - Patrimoine mondial, le Guide de conservation des caves de Champagne est une réalisation presque aussi unique que le patrimoine qu'il propose de préserver, en ce sens qu'il n'en existe sans doute pas de semblable à l'usage d'autres vignobles. Il faut dire qu'en ce qui concerne la connaissance du sous-sol champenois, Philippe Tourtebatte, archéologue et ingénieur conseil en bâti ancien, n'est pas un néophyte, et qu'il a mis ici près de 50 ans d'expérience au service des Maisons et des vigneronnes : « Il faut bien comprendre que le Champagne n'existerait pas sans ce sous-sol particulier et la craie qui le compose principalement. C'est ainsi qu'il faut d'abord considérer les caves comme un ensemble patrimonial, avant d'envisager ensuite les risques aux-

quels ce patrimoine est confronté. Les Champenois ont fait un énorme travail, et il semble naturel de leur donner aujourd'hui des outils pour sauvegarder et conserver ce patrimoine commun. »

TROIS PARTIES

Le guide est divisé en trois parties. La première - Comprendre et savoir -, décrit les différents types de caves (des crayères rémoises aux caves en maçonnerie de l'Aube dont les caves monastiques sont un parfait exemple, en passant par les caves maçonnées semi enterrées caractérisant l'habitat vigneron en milieu rural, et les caves creusées dans la craie comme à Epernay) afin d'en comprendre la morphologie. La deuxième - Prévoir pour agir - présente les différents outils et moyens permettant une auto-évaluation de l'état des caves, afin d'envisager d'éventuelles mesures de confortation.

La troisième - Protéger et valoriser - envisage les mesures de protection de conservation et de valorisation des ouvrages souterrains.

Véritable vecteur de transmission du savoir lié au sous-sol champenois, ce guide se veut un outil pratique et accessible à tous, afin de permettre aux vignerons de procéder eux-mêmes aux travaux nécessaires, ou de faire appel à un homme de l'art, mais en disposant dans ce cas de la connaissance de ce qu'il convient de faire.

« Sauvegarder le patrimoine, ce n'est pas le figer, explique Philippe Tourtebatte, c'est l'ouvrir aux visiteurs ou l'utiliser dans le cadre de projets innovants. » Aujourd'hui, le touriste ou l'oenotouriste vient pour déguster le champagne et découvrir le lieu magique où il s'élabore : la cave. En donnant des pistes de valorisation esthétique, ce guide insiste aussi sur tout l'aspect « sécurité » qui



permet d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions... Il s'annonce incontournable. Le Guide de conservation des caves de Champagne est d'ores et déjà disponible en téléchargement à partir du site de la Mission (www.champagne-patrimoine-mondial.org) > actualités > Guide

de conservation des caves de Champagne).

Des réunions pratiques au plus près du terrain sont prévues, dès que les conditions sanitaires le permettront.

JACQUES RIVIÈRE



Notre Sélection
Bureaux & Activités
en région Champagne-Ardenne

Reims (2219)



A louer Immeuble Tertiaire neuf
Plateaux disponibles à partir de 150 m²
Disponibilité : Immédiate

Cushman & Wakefield Reims
1 rue de l'Arbalète 51100 Reims
Agnes.Blain@cw-reims.fr

03 26 47 49 01
www.cushmanwakefield.fr

AMIANTE AVANT TRAVAUX DÉMOLITION



CONTACTEZ-NOUS ➔

Cabinet AGENDA Marne
Tél : 03 26 06 58 35

www.agendadiagnostics.fr
Cabinet AGENDA Ardennes
Tél : 03 24 42 08 08

RÉSIDENCE 1787

UNIQUEMENT 3 LOTS DISPONIBLES



Exemples de T3 avec Loggia



Situé 6A rue du Champ de Mars à Reims, au cœur des grands projets, ce programme neuf est en cours d'achèvement. 9 appartements lumineux du T3 au T4 avec terrasse, balcon ou loggia sur rue ou sur cour intérieure. Stationnement en sous-sol. Pour un investissement en résidence principale ou locatif (éligible loi Pinel).



2 rue de Nanteuil - REIMS - 03 26 85 64 76
contact@dker-transaction.fr
www.dker-transaction.fr

Réalisé par SPI PROMOTION et commercialisé par DKER TRANSACTION - Photos non contractuelles
Carte professionnelle N° CPI51022016000004771 - Garantie GALIAN N° GF0000506599 - 807 646 245 RCS Reims

NOTRE SÉLECTION
en immobilier d'entreprise
dans l'agglomération
rémoise



Membre indépendant du réseau CBRE

www.impact-cbre.fr

ACTIVITES



REIMS - A LOUER

Actipôle La Neuville

Bâtiment de 3.100 m² env. réhabilité, divisible en deux lots. Chaque lot bénéficie d'une cour. Le bien est situé au sein de l'actipôle La Neuville, zone dynamique facile d'accès depuis le boulevard des Tondeurs et desservie par les transports en commun.

Disponibilité immédiate.

DPE Non fourni

Ref 51.1263



5 rue Marie Marvingt
51100 REIMS
reims@cbre.fr

03 26 07 71 71

Aménagement. Savart Paysage, agence d'urbanisme, paysage et aménagement, basée à Châlons-en-Champagne, vient de gagner le prix d'argent des Victoires du paysage dans la catégorie « aménagement de quartier : maître d'ouvrage public » pour son projet de requalification des cités ouvrières Lemay et Sainte Marie, dans le département du Nord et classées au Patrimoine mondiale de l'Unesco.

L'agence Savart Paysage distinguée pour la 3^e fois aux Victoires du Paysage



Les sols artificialisés ont été diminués de 18%, réduisant les enrobés au strict nécessaire.

C'est un tout nouveau visage que donne l'agence d'urbanisme et paysage Savart aux espaces sur lesquels elle intervient. « Je crois beaucoup au concept de ville-forêt », confie ainsi Marc Soucat, créateur de l'agence en 1998, à Châlons-en-Champagne. Et ça tombe bien, car la tendance actuelle est de donner aux villes un visage plus végétal, faisant la part belle à la nature, espaces enherbés et îlots de fraîcheur. « On constate véritablement cette tendance depuis cinq ans au niveau des collectivités », déclare l'urbaniste-paysagiste. « Il y a incontestablement une prise de conscience du réchauffement climatique et des impacts que cela va avoir sur nos vies et nos villes. La politique des collectivités et les budgets qui sont alloués tournent beaucoup autour de ces thématiques-là. » La biodiversité, la dés-artificialisation des sols, le cycle des eaux pluviales ne sont ainsi plus réservés aux réflexions agricoles mais deviennent aussi des préoccupations urbaines. « Ces problématiques, nous les prenons en compte depuis 15 ans dans nos projets. La double casquette de notre agence fait que notre réflexion a toujours porté sur ces sujets-là, qui aujourd'hui, deviennent plus prégnants. » C'est donc dans ce sens qu'a été repensée la

requalification des cités ouvrières Lemay et Sainte Marie à Pecquencourt dans le Nord, pour lesquelles l'agence Savart a obtenu la Victoire d'argent du Paysage 2020. « Avant que l'on intervienne, l'espace public était entièrement recouvert d'enrobé. Nous avons réduit celui-ci à son strict niveau fonctionnel, pour augmenter d'autant les surfaces végétales et les sols naturels », explique Marc Soucat.

AUGMENTATION DE LA BIODIVERSITÉ ORDINAIRE DE 64%

Ainsi, les sols artificialisés ont été réduits de 18% avec une amélioration du cycle de l'eau grâce à 6 900m² de sols rendus perméables. « Nous avons également augmenté la biodiversité ordinaire de 64% par l'introduction de 70 espèces végétales et d'une large diversification des milieux », poursuit-il. L'idée de créer une « cité jardin » était de sortir le jardin dans l'espace public, en créant notamment des jardins familiaux mais aussi des massifs dynamiques où l'on « taille, broie et recycle sur place, comme dans une forêt ». Les surfaces végétales de la cité ouvrière qui s'étend sur 7 ha ont ainsi été augmentées de 33%.

La réhabilitation des cités Lemay et Sainte Marie vont bien au-delà, du réaménagement de l'espace public, le projet faisant partie

d'une véritable réorientation des politiques de la ville. « Le projet, d'un budget global de 8 millions d'euros, n'a pas juste servi à remodeler le paysage. Il s'inclut aussi dans de nouvelles pratiques grâce à la mise en place d'un plan de gestion différencié. Et pour nous c'est aussi un acte social, car on intervient là où les gens vivent, on est sur du renouvellement urbain, cela a un sens. » Car « faire du végétal pour faire du végétal » sans vision sur le long terme, cela n'intéresse pas Marc Soucat. Aux façades végétalisées, « qui meurent en deux ou trois heures s'il y a une coupure de courant », il préfère planter du vivant, « les pieds dans la terre », distinguant le système artificiel de la relation d'autonomie des plantations avec leur milieu.

Fort d'une équipe de huit salariés, aussi bien des architectes urbanistes que des architectes paysagistes, Savart Paysage a un carnet de réalisation conséquent (Place des Quatre fils Aymon à Châlons-en-Champagne, Place Clairmarais à Reims, cryptoportique à Reims, mais également le jardin de la médiathèque à Sézanne, Prix d'argent aux Victoires du Paysage 2014 ou encore le parc du Grand Jard à Châlons et l'Eco-quartier Réma'Vert à Reims) et travaille sur tout le grand quart Nord Est de la France. L'agence



Les travaux de requalification ont duré de 2013 à 2018.

répond à des appels d'offres publics mais aussi des appels à projets d'entreprises privées.

Et si la période Covid a logiquement ralenti son activité, l'agence châlonnaise intervient sur plusieurs chantiers en cours, dont la mise en place d'un corridor écologique en Moselle, la création d'un parc végétal à Haussimont dans la Marne, qui va traduire l'adaptation des espèces végétales au réchauffement climatique.

« Associer Latitude et Végétal permet d'illustrer, d'aborder, d'anticiper, de tester et d'expérimenter le rapport des arbres aux variations du climat. Quatre clos vont s'entremêler où pousseront quelques arbres du climat méditerranéen et du climat continental mais aussi ceux qui sont aujourd'hui présents dans les deux climats et ceux en déplacement du sud vers le nord. »

NASTASIA DESANTI



Des jardins familiaux ont été créés en lieu et place d'un terrain de foot à l'abandon.

Santé au travail. Le kinésithérapeute marnais Christophe Geoffroy a mis au point une méthode qu'il déploie en entreprise pour assurer la prévention des TMS en milieu professionnel.

TMS : tous acteurs de la prévention



Christophe Geoffroy dispense ses conseils aux salariés de différentes activités.

Kiné du sport connu et reconnu (il est notamment le kiné de l'Équipe de France de football), Christophe Geoffroy n'en est pas moins sensibilisé à la prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques) en entreprise. À tel point qu'il a développé une méthode spécifique pour aider les salariés (et leurs employeurs) à prévenir les pathologies inhérentes à de mauvaises pratiques et postures dans le milieu pro-

fessionnel. Baptisée Kiné Form & Santé, cette méthode s'appuie sur la philosophie défendue par le kiné de Cumières (Marne) : comprendre / se situer / apprendre / agir. « La prévention prend encore plus d'importance aujourd'hui », assure Christophe Geoffroy. « Mais pour qu'elle soit efficace il faut qu'elle soit comprise. Quel que soit le type de prévention : diabète, TMS, surpoids... cela passe par un changement de

mauvaises habitudes et il faut inscrire les actions dans la durée ».

Le kiné champenois, qui déplore que la France privilégie « davantage une politique de soins qu'une politique de santé » veut, à son niveau, agir en faveur d'une meilleure santé de ses concitoyens. Et selon lui, les actions passent en grande partie par le monde de l'entreprise. « Le secteur privé va faire avancer les choses, j'en suis persuadé. Nous sommes spécialisés dans le domaine viticole et nous intervenons dans la plupart des grandes Maisons de champagne. Nous sommes aussi sollicités par de plus petites exploitations que nous regroupons par trois ou quatre afin de constituer des groupes d'une quinzaine de personnes », souligne-t-il. « Mais nous intervenons dans tous les secteurs d'activités : industrie, bâtiment, travaux publics, collectivités espaces verts... »

Si aujourd'hui les entreprises sont dans l'obligation de mettre en place des actions de prévention, elles ne savent souvent pas par où commencer, à qui s'adresser et quelles thématiques aborder en priorité. Grâce à sa méthode, le kiné met en place tout un processus d'accompagnement participatif avec les salariés. « Nous leur proposons de leur appren-

dre des bases d'anatomie, de biomécanique ou des notions de force musculaire, par exemple ». Après une première évaluation de départ, il dispense ses conseils et donne les outils pour agir, sur la base de la responsabilisation de chacun.

LES SALARIÉS ACTEURS DE LEUR SANTÉ

Pour Christophe Geoffroy, la période actuelle est idéale pour que les entreprises prennent soin de leurs salariés et que ces derniers prennent conscience de leur capital santé. Et tout le monde se retrouve dans une telle démarche vertueuse. « Moins de blessures, cela signifie que les salariés se sentent mieux. Pour l'entreprise c'est synonyme de moins d'absentéisme, de plus d'efficacité et donc de plus de productivité ».

Pour les salariés aussi, les bénéfices sont rapidement visibles et durables. « Ils apprennent sur leur lieu de travail des choses qui peuvent leur servir dans leur vie quotidienne. Les gens qui adhèrent au projet vont changer leurs habitudes et corriger par eux-mêmes les éléments à l'origine du mal. Ils sont acteurs de leur santé de manière durable : cela va payer, ils iront mieux et ça sera grâce à eux ! »

Depuis la mise en place de sa

méthode, le kiné a déployé sa méthode sur l'ensemble du territoire national. « Nous intervenons partout en France grâce à un réseau de plus d'une centaine de professionnels que nous avons formé », explique Christophe Geoffroy qui peut s'appuyer sur son statut d'organisme de formation reconnu. Sa méthode vient d'ailleurs de recevoir le Prix du Jury du concours Sécurité SERCE OPPBTP dans la catégorie « Santé », dont les prix seront remis le 28 juin prochain.

BENJAMIN BUSSON

CHAMPION DU MONDE

Outre son cabinet situé à Cumières (Marne), Christophe Geoffroy est aussi intervenant depuis plus de 20 ans pour la Fédération Française de Football qui l'a intégré au staff de l'Équipe de France A en 2012. Sacré Champion du Monde en 2018 avec les Bleus de Didier Deschamps, il est actuellement en stage de préparation pour l'Euro qui se déroulera du 11 juin au 11 juillet 2021.



Soutenir la trésorerie des entreprises c'est bien. Les aider à se développer c'est encore mieux.

Prêt Participatif Relance⁽¹⁾

Le nouveau dispositif pour favoriser les investissements, l'emploi et l'innovation des PME et ETI françaises.



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE

Communication publicitaire sans valeur contractuelle.

(1) Sous réserve des conditions d'éligibilité, de l'étude et de l'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier; société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 € - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738 - Crédit photo : GettyImages.

Formation. A l'initiative du MEDEF Grand Est, de Syntec Numérique et de l'UIMM Champagne-Ardenne, une conférence sur les enjeux et les opportunités économiques du numérique a rassemblé de nombreux responsables d'entreprise. De fait, il n'est que temps, pour les entreprises, de s'emparer du sujet.

Numérique : la formation est la clé de l'entreprise du futur



De gauche à droite : Jean-Marc Béguin (MEDEF Grand Est/Président de la FFP Grand Est), Pierre Manceaux (responsable du Pôle Digitalisation - Groupe Interactions), Anne-Cécile Monvoisin, (responsable Emploi Formation MEDEF Grand Est), Xavier Tostivint (directeur du réseau national - écoles EPSI-WIS), Michel Klein (président Transitions Pro Grand Est), Thierry Vonfelt (délégué régional de Syntec Numérique), Ludivine Rémy (conseillère formation Grand Est, OPCO Atlas), Sébastien Guenet (directeur général du Pôle Formation UIMM Champagne-Ardenne/délégué général adjoint de l'UIMM Champagne-Ardenne).

« **L**e nouveau monde ne sort pas de l'ancien, mais apparaît à côté de l'ancien, lui fait

concurrence jusqu'à le ruiner. » Cette citation, tirée de l'ouvrage de l'économiste Joseph Schumpeter, « Théorie de l'é-

volution économique » (1911 et 1926), pourrait à elle seule résumer l'esprit de la conférence qui s'est tenue jeudi 27

mai au Pôle Formation UIMM de Reims, sur le thème du numérique et de ses enjeux, notamment en termes de compétences. Il y a déjà plus d'un siècle, Schumpeter, donc, attirait l'attention sur le fait qu'une révolution économique et technologique ne se manifestait pas d'un bloc, du jour au lendemain, mais diffusait dans le temps. Un temps qui, nous le savons, s'accélère chaque jour davantage. Il n'est donc pas raisonnable aujourd'hui de penser que l'entreprise va devoir ou pouvoir s'adapter le moment venu, alors que l'appréhension du changement doit se faire en permanence.

VERS L'« ADAPTATIVE LEARNING »

S'il a bien été question de la transformation technologique - et en l'occurrence digitale - investissant toutes les strates de l'entreprise, on retiendra surtout le sous-titre de la conférence : la révolution technologique, c'est aussi une révolution des compétences.

Cette « révolution des com-

pétences » est l'un des enjeux (avec la digitalisation et la transition écologique) de la révolution économique qui est à l'œuvre. Et le message a été martelé par tous les intervenants : les entreprises doivent investir dans les compétences. On notera au passage que l'on ne parle plus de « formation » dans son acception traditionnelle, mais bien de « compétences ». Et, pour aller plus loin, ces compétences découleront bientôt, découlent déjà, du concept d'« adaptative learning » (nouvel anglicisme auquel il va falloir s'habituer !), grande tendance de la... formation professionnelle, dont la finalité consiste à adapter les contenus pédagogiques aux... compétences et aux besoins particuliers de chaque apprenant.

Or, si les entreprises en général, et industrielles en particulier, identifient leurs besoins en compétences, elles sont également confrontées à un cruel manque de qualification technologique, c'est aussi une révolution des compétences. Pour accompagner les entreprises dans leur montée en compétence(s) l'Etat

met des moyens sur la table et, dans cette optique, le MEDEF entend promouvoir le compte personnel de formation (CPF) encore sous-utilisé.

ORIENTER LES ENTREPRISES

L'intérêt majeur de cette conférence était bien de donner aux participants des pistes permettant de recruter et de former leurs collaborateurs (comme leurs dirigeants, d'ailleurs) selon les besoins qui se font jour. De nombreux dispositifs et de nombreuses aides sont disponibles. Citons à ce titre l'ouverture à la rentrée 2021 d'un campus EPSI-WIS (école d'ingénierie informatique / école tech de l'expertise digitale) à Reims.

S'il n'est malheureusement pas possible de tous les détailler ici, l'UIMM Champagne Ardenne se présente comme le point de contact *ad hoc* pour orienter les entreprises vers ses différents partenaires en fonction de leurs besoins en... compétences.

JACQUES RIVIÈRE

UIMM

Signature d'un accord dans la métallurgie

Les négociations départementales salaires 2021 de la Métallurgie des Ardennes se sont achevées le jeudi 27 mai 2021, a annoncé l'UIMM dans un communiqué en date du 27 mai.

La dernière séance de négociations a permis de déboucher sur la signature d'un accord entre : l'UIMM Champagne-Ardenne (Site des Ardennes, représentée par Monsieur Arnaud Bernier), et les organisations syndicales UD-F.O. (représentée par Sandy Raguette), CFE-C.G.C (représentée par Patrice Bernaille) et C.F.D.T. (représentée par Albert Cazeaux).

L'accord porte sur :

- Une revalorisation de la valeur du point qui passe de 4,93 € à 4,96 € applicable au 1er juin 2021 ;
- Une prime « vacances » 2021 portée de 695 € à 700 € ;
- Une augmentation de 1,47 % de la grille des Rémunérations Annuelles Garanties qui a permis d'amener le premier niveau à une valeur supérieure au SMIC en vigueur.

Le Conseil d'Administration de l'UIMM Champagne-Ardenne - Site des Ardennes se dit "satisfait de cet accord" et tient à souligner "la responsabilité dont ont fait preuve les organisations syndicales signataires".

ED95

Cristal Union développe un biocarburant d'origine végétale

Depuis novembre 2020, Cristal Union expérimente un nouveau biocarburant d'origine végétale destiné aux poids lourds sur son site d'Arcis-sur-Aube (10). Durable et local, l'ED95 est fabriqué à partir d'éthanol issu de résidus de la transformation de la betterave et de résidus viniques. Son bilan environnemental particulièrement flatteur en fait une solution de premier plan pour décarboner le transport de marchandises. L'ED95 est un biocarburant contenant 95 % de bioéthanol et 5 % d'additifs, spécifiquement adapté aux moteurs des poids-lourds. Il permet une réduction des gaz à effet de serre de 88 % par rapport à l'équivalent diesel sur l'ensemble du cycle de vie du carburant : culture, transformation, distribution et utilisation. Il émet également moitié moins d'oxyde d'azote (NOx) sur un cycle routier mixte (*étude Ademe 2018*).

L'ED95 est issu de résidus de la transformation des betteraves à sucre, collectées dans un rayon moyen de 30 km autour des sucreries de Cristal Union, et de résidus viniques, récupérés notamment en Champagne par la distillerie Jean Goyard, à Aÿ. Il contribue ainsi à la valorisation des productions agricoles, soutient la diversification de l'agriculture française et participe au maintien de l'emploi dans les zones rurales. Enfin, il permet de réduire la

consommation d'énergie fossile et aide à réduire la facture et la dépendance énergétique du pays.

Convention

Signature d'une convention entre la société MK Energies et l'EiSINE

La société MK Energies basée à Reims et l'EiSINE ont décidé de signer une convention afin d'officialiser et de renforcer leur collaboration. Elle repose sur la complémentarité des deux acteurs en termes de nouvelles technologies et de formation. Cette convention doit permettre de développer des actions communes sur des sujets divers tels que la formation, la mise en relation, la communication, la vulgarisation...

La Formation : Participation de MK Energies au conseil de perfectionnement de l'EiSINE ; Offre de stages et de contrats d'apprentissage pour les étudiants et Diffusion des offres d'emploi et présentation de la société aux étudiants.

La Communication : Organisation d'événements et de séminaires permettant de présenter les savoir-faire de l'EiSINE et d'identifier les besoins de MK Energies.

La Vulgarisation avec la mise en œuvre d'actions visant à améliorer l'information des deux partenaires : Améliorer l'orientation des étudiants par une meilleure connaissance de l'industrie et des besoins en recrutement ; Visiter des sites de l'entreprise ; Faire connaître les cursus de formation de l'école et Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

Internet. En seulement six ans depuis sa reprise, le chiffre d'affaires mensuel du spécialiste de la personnalisation est passé de 2 000 à 100 000 euros.

Ourson Câlin, une réussite auboise du commerce en ligne



Des hottes de Noël en toile de jute avec le prénom brodé, un produit qui fait bondir les ventes d'Ourson Câlin depuis deux ans.

Passer d'un chiffre d'affaires mensuel de 2 000 à 100 000 euros en l'espace de six ans seulement est le tour de force réussi par Ourson Câlin. Ce site auboise d'e-commerce s'est développé sur le créneau de la personnalisation d'objet grâce au savoir-faire de l'Atelier Champenois de Broderie, petite entreprise textile basée à la Rivière-de-Corps. Spécialiste du marquage et de la broderie, elle travaille notamment pour les professionnels et les entreprises. Pour se diversifier l'entreprise avait aussi lancé, en 2008, un site de peluches personnalisées à destination du grand public, Ourson Câlin.

Suite au rachat de l'entreprise, une nouvelle stratégie s'est mise en place afin de développer cette activité de e-commerce. « Lorsque je suis arrivée dans l'entreprise en 2014, le site générait 2 000 euros de chiffre d'affaires par mois et il y avait beaucoup à faire pour le relancer », se souvient Alexandra Fontbonne, directrice adjointe de Ourson Câlin-ACB. Un important travail de modernisation, d'animation marketing, d'évolution technologique qu'elle a détaillé dans le webinar présenté par

Gwennaël Dolat, consultant e-commerce, et organisé par le Labo du Web, l'association auboise des professionnels du web présidée par Marvin Chazelon. « Il fallait à la fois fidéliser et satisfaire les clients existants et en trouver de nouveaux, notamment en renforçant notre présence sur les réseaux sociaux », ajoute Alexandra Fontbonne. Dès la première année, cette visibilité a porté ses fruits avec une activité qui a fait un bond de 248 % ! Pour poursuivre sa croissance, Ourson Câlin a développé alors la gamme de produits à personnaliser autour de la naissance et de l'univers du bébé et de l'enfant de 0 à 3 ans.

CROISSANCE RECORD

L'ajout d'une quinzaine de nouveaux fournisseurs a permis d'élargir sérieusement l'offre. « Nous avons commencé à travailler avec des agences pour les campagnes adwords, et nous avons aussi amélioré le référencement et la rédaction des fiches produits », poursuit la responsable d'Ourson Câlin. C'est aussi à partir de ce moment que l'entreprise auboise a commencé à nouer des partenariats avec des blogueuses et des you-

tubeuses avec des résultats immédiats. Des efforts payants qui ont permis une croissance annuelle de 40 % jusqu'en 2018. L'année suivante, c'est le Père Noël lui-même qui va apporter un formidable cadeau. « On avait vu ça dans d'autres pays, mais il nous semblait qu'il y avait une demande pour des hottes de Noël à poser au pied du sapin avec le prénom brodé de l'enfant », explique-t-elle. Les faits donnent raison à Ourson Câlin qui va voir les ventes grimper de 90 %. Le site décide alors de développer les articles à offrir autour des événements familiaux. Après une très belle année 2019, la crise sanitaire risquait de briser cet élan. Après une accalmie pendant le premier confinement, la marche en avant a repris de plus belle, avec le seuil record de 100 000 euros de chiffre d'affaires mensuel atteint en novembre 2020. Ourson Câlin va continuer d'investir pour améliorer encore l'ergonomie de son site, renforcer ses actions de webmarketing mais aussi dans l'objectif de fluidifier la chaîne logistique.

LAURENT LOCURCIO

Champagne. À l'occasion de la Journée internationale de la biodiversité, le 22 mai dernier, la Mission Coteaux, Maison et Caves de Champagne - Patrimoine mondial, en collaboration avec l'Institut Georges Chappaz, a organisé une conférence en ligne consacrée à « La biodiversité dans les paysages de Champagne ». Une remarquable initiative !

La biodiversité dans toute sa diversité

Depuis 2015, l'Unesco s'engage en faveur de la biodiversité. A sa suite, la Mission Coteaux, Maison et Caves de Champagne - Patrimoine mondial s'est emparée du sujet pour y sensibiliser le plus large public. Et pour les nombreux internautes qui ont suivi la conférence en ligne du 22 mai dernier sur le thème de « La biodiversité dans les paysages de Champagne », comment ne pas être convaincu de l'intérêt - et aujourd'hui de la nécessité - de la biodiversité en général, dans les paysages de Champagne et du vignoble champenois en particulier ?

LES RISQUES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Difficile, cependant, de résumer dans un simple article la qualité des exposés. Joël Rochard, enseignant et représentant de l'OIV, a ainsi rappelé l'importance des

impacts sur la faune et la flore engendrés par la modification d'une seule donnée sur l'agro-écosystème culturel qu'est le terroir viticole champenois. Il citait l'appauvrissement de la culture des cépages dû à la crise phylloxérique (aujourd'hui une dizaine de cépages représentent les deux tiers de l'encépagement viticole mondial !), mais également le retour de cépages anciens en Champagne (l'arbane, le petit meslier...) en raison du réchauffement climatique.

Lequel réchauffement climatique risque de favoriser le développement de maladies fongiques ou d'insectes nuisibles (comme la cicadelle verte, par exemple...), et la modification ultérieure des paysages... Vaste problème !

PORTE-GREFFES ET CÉPAGES

Chef de projet au service technique du Comité Champagne,

Alexandra Bonomelli, rappelait que les composantes professionnelles du vignoble avaient mis en œuvre, depuis une vingtaine d'années, plusieurs plans d'actions, et réalisés de nombreuses analyses environnementales de l'activité du champagne (plan eau, plan carbone, biodiversité...).

Elle rappelait également que s'il existe actuellement 31 variétés de porte-greffes inscrites au catalogue national, le célèbre 41 B est utilisé à 80 % en Champagne alors même que d'autres sont tout aussi adaptés aux sols calcaires ; que seuls 7 cépages sont autorisés en Champagne quand il y en a 450 en France et 6 000 dans le monde ; et que parmi ces cépages, il existe 31 clones de chardonnay et 47 de pinot noir. D'où l'intérêt de « piocher » dans cette diversité pour trouver des cépages plus résistants à la sécheresse, par exemple. Reste qu'il n'y a pas une seule et unique

forme de biodiversité à envisager, mais une multitude de biodiversités à prendre en compte et à aborder, et qu'en ce qui concerne les paysages de Champagne cette biodiversité passe par la mise place de pratiques viticoles durables (enherbement, réduction des intrants...), la conservation de ce qui existe aujourd'hui, le réaménagement du vignoble pour créer des habitats favorables. A qui veut appréhender la biodiversité dans toute sa... diversité, on ne saurait trop conseiller de se rapprocher du Comité Champagne et d'Alexandra Bonomelli !

DES PRATIQUES QUI VONT DANS LE BON SENS

Pour sa part, Jérémy Miroir, consultant naturaliste, soulignait que malgré quelques particularités locales, le vignoble champenois dispose d'une faune et d'une flore commune.

Et si la biodiversité évolue selon les pratiques viticoles, celles-ci vont aujourd'hui dans le bon sens... Les actions ainsi réalisées depuis quelques années ont favorisé la réapparition de certaines espèces - l'enherbement pour la chouette notamment, mais cela se vérifie aussi pour d'autres pratiques et d'autres espèces. Le mode de conduite culturale et le principe de gestion appliqué détermine l'évolution de la biodiversité au sein du vignoble. Et il s'agit bien là d'une façon de protéger, de défendre et de transmettre le patrimoine naturel champenois.

Signalons enfin qu'il est possible de trouver l'ensemble de cette remarquable conférence en ligne sur le site YouTube de la Mission Unesco.

JACQUES RIVIÈRE

↗ **+ 0,5 %**

AU 1^{ER} TRIMESTRE 2021, LES PRIX DE PRODUCTION DES SERVICES REBONDISSENT (+0,5 % APRÈS -0,3 %). LES PRIX DE CEUX VENDUS AUX ENTREPRISES FRANÇAISES AUGMENTENT LÉGÈREMENT (+0,2 % APRÈS UNE STABILITÉ), TANDIS QUE CEUX DES SERVICES EXPORTÉS ACCÉLÈRENT FORTEMENT (+2,9 % APRÈS +0,6 %). LES PRIX DE PRODUCTION DES SERVICES VENDUS AUX MÉNAGES FRANÇAIS SONT STABLES (APRÈS -1,2 %). SUR UN AN, LES PRIX DE PRODUCTION DES SERVICES ACCÉLÈRENT (+0,8 % APRÈS +0,4 %). AU 1^{ER} TRIMESTRE 2021, LES PRIX DE PRODUCTION DES SERVICES VENDUS AUX ENTREPRISES FRANÇAISES AUGMENTENT LÉGÈREMENT (+0,2 % APRÈS UNE STABILITÉ). (INSEE)

↗ **+ 1,3 %**

LES PRIX DES SERVICES DE TRANSPORT-ENTREPOSAGE REPARTENT NETTEMENT À LA HAUSSE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2021 (+1,3 % APRÈS +0,1 %), PORTÉS PAR CEUX DES SERVICES D'ENTREPOSAGE ET SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS (+2,1 % APRÈS +1,1 %). SUR UN AN, LES PRIX DES SERVICES DE TRANSPORT-ENTREPOSAGE AUGMENTENT DE NOUVEAU (+1,4 % APRÈS +1,7 %). LES PRIX DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET D'ASSISTANCE REBONDISSENT AU 1^{ER} TRIMESTRE 2021 (+0,6 % APRÈS -0,3 %), EN PARTIE DU FAIT DE L'AUGMENTATION DES PRIX DES SERVICES DE LOCATION ET LOCATION-BAIL (+0,4 % APRÈS -0,1 %). (INSEE)

↘ **- 0,2 %**

LES PRIX DES SERVICES PROFESSIONNELS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DIMINUENT LÉGÈREMENT AU 1^{ER} TRIMESTRE 2021 (-0,2 % APRÈS +0,3 %). LES PRIX DES SERVICES DE RÉGIE PUBLICITAIRE DE MÉDIAS SE REPLIENT DE FAÇON SAISONNIÈRE (-9,9 % APRÈS +12,1 %), TANDIS QUE CEUX DES SERVICES DE CONSEIL EN GESTION REBONDISSENT (+0,5 % APRÈS -1,1 %). SUR UN AN, LES PRIX DES SERVICES PROFESSIONNELS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SONT STABLES (APRÈS -0,1 %). LES PRIX DES SERVICES IMMOBILIERS DIMINUENT AUSSI LÉGÈREMENT AU 1^{ER} TRIMESTRE 2021 (-0,2 % APRÈS -0,7 %). (INSEE)

La Bourse

ÉPARGNER RESPONSABLE, C'EST S'ENGAGER POUR UN AVENIR MEILLEUR.

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Un investissement socialement responsable peut présenter un risque de perte en capital et n'est pas garanti. Renseignez-vous auprès de votre agence. Document à caractère publicitaire.

+X

Chez Banque Populaire, nous pensons que chacun doit être libre de pouvoir donner du sens à son épargne en fonction de sa sensibilité.

Voilà pourquoi nous proposons à nos clients des solutions d'investissements qui respectent les critères sociaux, éthiques et environnementaux.

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE



COTATIONS AU 27/05/21

Actions

CAC 40	6 391,60	+2,06%
SBF 120	5 005,61	+1,89%
Nikkei	28 642,19	+2,13%
Dow Jones	34 323,05	+1,26%
Eurostoxx 50	4 031,67	+2,41%

Devises (euros contre...)

1 euro = 6,55957 F		
Dollar	1,2200	+0,00%
Livre Sterling	0,8637	+0,05%
Yen	133,13	+0,17%
Dollar/Yen	109,11	+0,15%

SWAPS

Euribor 5 ans	-0,262	-0,064
Euribor 10 ans	0,126	-0,072

Marché monétaire

Eonia	-0,480	-0,001
Euribor 1 mois	-0,561	+0,001
Euribor 3 mois	-0,537	+0,008
Euribor 6 mois	-0,507	+0,010
Euribor 12 mois	-0,480	+0,002

France État

BTAN 2 ans	-0,644	-0,045
BTAN 5 ans	-0,414	-0,095
OAT 7 ans (TEC 10)	-0,199	-0,103
OAT 10 ans	-0,162	-0,117
OAT 30 ans	0,939	-0,115
OAT 50 ans	1,093	-0,117

Emprunts d'État

	Japon	USA	Euro
JJ	-0,35	0,15	-0,48
2 ans	-0,13	0,15	-0,66
5 ans	-0,10	0,80	-0,57
10 ans	0,08	1,59	-0,20
30 ans	0,67	2,27	0,35

Valeurs Régionales (variation 2021 %)

Arcelor	25,40	+34,51%
BNP Paribas	54,65	+26,78%
Carrefour	16,37	+16,68%
Crédit Agricole	11,98	+16,05%
Exel Industries	80,00	+31,58%
L.V.M.H.	640,60	+25,39%
Laurent-Perrier	86,60	+15,47%
Michelin	122,90	+17,10%
Natixis	4,06	+45,72%
Nexans	70,05	+18,23%
Kering	735,80	+23,79%
Haulotte-Group	6,26	+3,13%
Rallye	6,73	+16,44%
Remy Cointreau	171,40	+12,54%
Renault	33,29	-6,92%
Saint-Gobain	54,94	+46,51%
Sanofi-Aventis	88,66	+12,66%
Société Générale	25,40	+49,22%
Vallourec	27,64	+3,35%
Veolia environnement	25,86	+29,24%
Vinci	93,67	+15,13%
Vranken-Pommery	18,10	+23,13%

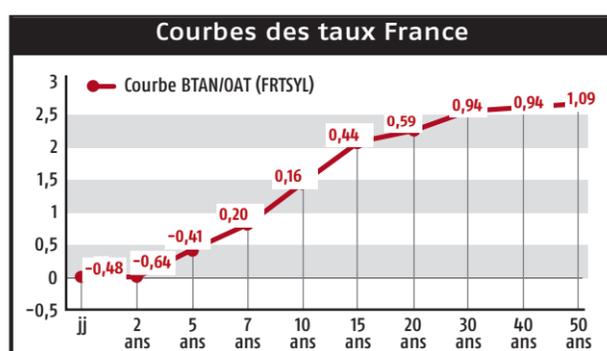
Les institutions financières ont fait preuve d'une meilleure résistance qu'attendu dans la crise Covid

« Malgré des résultats en baisse, le secteur français de l'assurance fait preuve d'une bonne résistance et reste le premier marché en Europe par la taille de son bilan. Les organismes ont réussi à maintenir des ratios de solvabilité globalement solides autour de 243 %, parmi les plus élevés d'Europe. Mais nous devons nous garder de toute complaisance : la solvabilité des organismes reste un point d'attention important. Ainsi, l'ACPR mènera, au titre des priorités du contrôle, en 2021, une surveillance renforcée, qui se matérialisera notamment par des entretiens ciblés à fréquence régulière, parallèlement aux exercices de résistance réalisés conjointement avec l'EIOPA.

Les banques françaises, quant à elles, continuent d'afficher des fondamentaux solides grâce à un niveau de fonds propres élevé qui se stabilise autour de 15 %. De ce point de vue, les principales banques de la zone euro auront apporté un démenti heureux à certaines prédictions – relativement sombres – qui prévoyaient, à fin 2020, une dégradation sensible des ratios CET1. Cette meilleure résistance des institutions financières, notamment en France, a joué un rôle décisif dans la capacité de notre économie à faire face à la crise. Les banques financent les trois quart de l'économie européenne, et plus de 60 % de l'économie française. Elles ont heureusement encore accru leurs volumes de financements depuis le début de la crise sanitaire, notamment en France.

Le crédit aux entreprises qui augmentait déjà de près de 6 % par an de 2016 à 2019 a nettement accéléré en 2020 (+ 13,3 %) en particulier pour les PME (+ 20,3 %), aidé par le succès sans équivalent de la distribution des prêts garantis par l'État (PGE) qui totalisent près de 140 milliards d'euros à fin avril 2021. Et soyons clairs là aussi contre certains doutes, totalement infondés : il n'y a pas de sous-provisionnement de la part des banques françaises. Le coût du risque est traditionnellement plus faible dans notre pays que la moyenne européenne, et a fortiori aux États-Unis : Et la réduction récente de la charge du risque traduit l'amélioration des perspectives économiques, et l'efficacité des mesures publiques de soutien en direction des ménages et des entreprises. »

SOURCE : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION POUR 2020 - DISCOURS DE FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU



Sérénité et émotion contenue pour la dernière séance plénière de fin de mandature

Conseil Départemental de la Marne. On doit reconnaître certaines qualités au Conseil Départemental de la Marne. Des séances plénières en présentiel, ce qui rend cette période un peu plus humaine, avec masques, distances et gel hydroalcoolique cependant, et décentralisées dans le cadre bucolique de Fagnières. Des échanges à l'opposé des querelles jacobines. Et une Présidence à l'affût du moindre consensus.



Christian Bruyen a clos la dernière séance plénière de sa première mandature.

La première mandature (2015-2021) du Conseil Départemental, succédant au Conseil Général, s'est terminée par une dernière séance plénière à mi-chemin entre l'étude d'une quarantaine de dossiers en tous genres et les exercices de circonstances, allant du devoir accompli aux remerciements appuyés, matière essentielle du propos introductif du Président Christian Bruyen. Pour cette première et dernière à la fois, l'ombre d'Albert Vecten, 95 ans, Conseiller général durant 39 ans, dont 21 ans à la Présidence de l'assemblée départementale, créateur de la vignette la moins chère de France (1988) et de l'Aéroport de Vatry (2000) a réveillé les nostalgiques.

À la manœuvre, deux sortants volontaires, Dominique Lévêque et Françoise Férat, un hommage de gauche à droite, tant il est vrai qu'ici on ne fait pas de politique. Pour le premier : « Je ne regrette pas une seule journée des 27 années de mandat au Département... Nous sommes l'Assemblée proche des problèmes locaux, un vrai lien entre élus et population ». Pour la seconde, au bord de l'émotion : « J'ai vécu des moments exaltants... Je vais évidemment regretter

mon binôme Christian Bruyen... Nous sommes les enfants d'Albert Vecten ».

Et, dans une parenthèse métaphysique entre Platon et Epicure (ndlr), décidément en verve pour sa sortie, Dominique Lévêque lâche à propos d'un rapport sur le bilan de la stratégie pauvreté : « Une société qui s'habitue à vivre avec 300 morts par jour... Comment fait-elle ? Je suis inquiet ». Le Président Bruyen, qui a dû consulter les augures, esquisse : « Je ne suis pas certain que la société accepte tout cela... J'ai peur de sa réaction ». Autant dire une perche tendue à Éric Kariger, rapporteur dudit dossier : « On constate 1 500 à 1 600 morts par jour, hors Covid, mais de ceux-là personne ne parle... C'est la médiatisation de la mort qui m'écoeure, pas sa banalisation ». Parole de gériatre.

L'AÉROPORT DE VATRY VA MIEUX

L'Aéroport de Vatry boucle son bilan 2020 avec près de 37 500 passagers (-54%) et plus de 12 000 tonnes de fret (+331%). La crise sanitaire est passée par là : arrêt des lignes voyageurs vers le Maroc et augmentation de l'activité fret. Le Conseil départemental a voté à l'unanimité

la validation d'éléments nouveaux dans ce dossier, notamment la convention pluriannuel 2021-2022 de financement de l'EPGAV, l'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

Cette convention prend acte, au regard des perspectives de développement de l'aéroport envisagées par le Conseil départemental propriétaire de l'établissement public, d'une réduction de 3 à 2 millions d'euros de la subvention d'équilibre précédente (jusqu'à 3 M€ en 2019 et 2020). Ainsi pour 2021, les subventions baissent d'un tiers pour le Conseil Régional du Grand Est (666 667 €), pour la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (333 333 €) et pour le Département de la Marne (1 000 000 euros).

Le Budget 2021 de Vatry affiche en dépenses 10,6 M€ (en baisse de 0,8%), et en recettes d'activité une hausse de plus de 28% (de 5,1 à 6,6 M€). L'EPGAV explique cette hausse des recettes : le e-commerce chinois, le transport d'animaux vivants, le fret pharmaceutique et la réorganisation du fret routier. L'activité de Vatry devrait désormais couvrir 62% des recettes du budget contre 48% en 2020. L'euphorie

gagne les rangs de l'Assemblée départementale : « On est dans la bonne voie pour le fret », s'exclame Dominique Lévêque qui doit bien se souvenir qu'à son inauguration l'aéroport était, selon le souhait d'Albert Vecten, essentiellement destiné au fret. Un slogan comme un autre, et il vient de Christian Bruyen : « Vatry ça marche ! On freinerait presque la montée en charge ». Là ça sentirait un peu le coup de soleil des vacances à venir. Et pour l'avenir : « La Région pense que l'on n'est pas obligé de subventionner l'activité passager et nous pensons la même chose ». Et d'un coup, le soleil au départ de Vatry risque de n'être plus qu'un bon souvenir.

LES DERNIERS BÉNÉFICIAIRES DU CRSD

Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Châlons-en-Champagne, signé en août 2015, arrive à expiration fin août prochain. Deux des derniers dossiers de ce CRSD étaient soumis au vote du Conseil départemental : le projet AEROLAB de l'Université de Reims et du CNRS de Châlons-en-Champagne et la réhabilitation de la caserne Chanzy de Châlons-en-Champagne.

Le premier dossier porte dans un premier temps sur l'installation d'un démonstrateur destiné à des mesures de gaz à effet de serre et de pol-

luants atmosphériques au niveau de Châlons-en-Champagne et de son agglomération. Le projet AEROLAB vise à optimiser l'attractivité du territoire châlonnais en matière de recherche, de transfert de technologie et d'innovation. Le coût total de cette première phase est évalué à 1,5 M€, dont un tiers assuré par la Région Grand Est et la solde par l'URCA, l'Agglomération châlonnaise, le Département et l'Etat.

Le second dossier, financièrement plus copieux (10,9 M€), concerne la réhabilitation de la caserne Chanzy, entité qui va accueillir des services décentralisés du Ministère des Finances, avec une centaine d'emplois à la clé, ainsi que certains services de la Ville et de l'Agglomération. Le financement est assuré par l'Etat et la Communauté d'Agglomération, à hauteur de 2,7 M€ pour chacun, par près de 3 M€ extraits des 92 M€ attribués au Grand Est au titre de la dotation d'Etat de Soutien à l'Investissement Local (2020-2021), par 0,9 M€ pour le Grand Est et 0,9 M€ pour le Département, ainsi que par le fonds européen FEDER intervenant pour près de 0,7 M€.

Place désormais à la campagne électorale, aux élections des 20 et 27 juin et rendez-vous début juillet pour la première session du Conseil Départemental, version 2021-2027.

GÉRARD DELENCLOS



Tourisme. Le Grand Reims engage plusieurs actions de soutien à la filière touristique, avec un budget maintenu à hauteur de 3,495 millions d'euros pour l'Office de Tourisme, malgré la baisse de recettes enregistrée en 2020.

Tourisme : le Grand Reims à la relance dès cet été

Avec une baisse spectaculaire des taux d'occupation et de fréquentation des lieux touristiques, l'année 2020 est à oublier pour le Grand Reims. Effondrement du taux d'occupation des hôtels de plus de 50% (avec un taux moyen annuel de 30%), baisse de 63% du nombre de visiteurs à la Cathédrale (591 000 visiteurs), baisse de 59% de visiteurs au Palais du Tau (57 000 visiteurs), baisse de 70% de la fréquentation de l'Office de Tourisme... Les chiffres présentés par Catherine Vautrin, la présidente du Grand Reims, sont éloquentes. Outre leurs conséquences sur l'économie locale et les entreprises, ils ont eu un impact direct sur les recettes de la collectivité avec une baisse de 61% de la taxe de séjour (soit 800 000 euros).

À l'heure de la réouverture des lieux touristiques et de convivialité, la présidente a souhaité présenter un plan de relance touristique, inscrit dans les actions de l'Office de Tourisme du Grand Reims, dont le budget a été voté à hauteur de 3,495 millions d'euros. Un plan qui s'appuie à la fois sur les atouts du territoire et sur une stratégie marketing, numérique et commerciale pensée par les équipes dirigées par Philippe Verger. Champagne, tourisme vert et numérique semblent être trois des piliers majeurs de ce plan de relance qui ne part toutefois pas de zéro après une année au



Faire revenir et fidéliser les touristes sur le territoire du Grand Reims, telle est l'ambition du plan de relance de la collectivité et de son Office de Tourisme.

ralenti forcé.

ATTIRER LES TOURISTES RÉGIONAUX

« C'est un petit symbole mais depuis sa réouverture, l'Office de Tourisme a déjà enregistré plus de 4 000 visiteurs », note Catherine Vautrin qui préside également l'Office de Tourisme. Un chiffre modeste mais qui reste un score encourageant au regard de la météo désastreuse du mois de mai et aussi de la nature des visiteurs. 57% sont originaires d'Ile de France et 13%

du Grand Est. « Nous oublions trop souvent les 6 millions d'habitants du Grand Est que nous pouvons attirer chez nous », rappelle d'ailleurs la présidente.

Pour relancer la machine touristique rémoise, l'Office de Tourisme compte d'abord reconduire les recettes qui fonctionnent. À ce titre, l'opération « Pour un été royal, Champagne » initiée en 2020 sera reconduite du 1^{er} juillet au 15 septembre. Chaque touriste ayant passé deux nuits sur le territoire,

consommé un repas dans un restaurant et souscrit à une activité de loisirs peut recevoir une bouteille de champagne sur demande. La quasi-totalité des 3000 bouteilles de champagne provisionnées en 2020 ayant été distribuées, l'opération séduction reprend dans les mêmes conditions cette année. « C'est une opération qui touche tous les types de touristes. Même ceux qui résident dans les hôtels étoilés viennent récupérer une bouteille de champagne de petits producteurs à l'Office », précise Catherine Vautrin. Cette notion de producteurs locaux est d'ailleurs essentielle dans la nature de l'opération : « Il est important de lier ce genre de démarche à la consommation locale et d'aider les professionnels, puisque les bouteilles sont achetées par l'Office de Tourisme à ses adhérents récoltants-manipulants ».

UNE MARKET PLACE D'ENVERGURE

Trois autres animations majeures sont mises en place cet été, accompagnées par un vaste plan de communication. La première est l'opération « Pique-niques en Champagne », menée conjointement par 9 Offices de Tourisme départementaux pour mettre en avant 75 « spots » ou lieux idéaux pour pique-niquer en amoureux, en famille ou entre amis. L'Office déploie aussi tout un programme

d'animations autour du phare de Verzenay et proposera également des rallyes gourmands dans Reims, à découvrir sur son site.

Cette année, le tourisme du Grand Reims franchit une étape numérique d'envergure avec le déploiement d'une boutique 2.0 et d'une Market Place destinée à améliorer la performance de la commercialisation de ses offres. « RegionDo, c'est une Market Place qui permet de vendre en temps réel les prestations touristiques selon les disponibilités des prestataires », explique Alexandre Bariteaud, directeur marketing et commercial de l'Office. Développée elle aussi à l'échelle départementale, en lien avec l'ADT et les 9 Offices de Tourisme marnais, la Market Place sera accessible via les sites marchands des prestataires, ceux des Offices et de l'ADT de la Marne mais aussi par les agences de voyages en ligne (Expedia, Trip Advisor, Booking...). Une initiative qui devrait muscler l'offre touristique du territoire et donc sa visibilité sur la toile.

Avec 40 offres déjà mises en ligne sur son site, l'OT du Grand Reims vise une montée en puissance pour accueillir un maximum de touristes et les conserver sur le territoire le plus longtemps possible, pour relancer son tourisme dès cet été.

BENJAMIN BUSSON

Technologie. La start-up Louco, avec le soutien de l'Agence départementale du tourisme de l'Aube, lance l'offre avec les restaurateurs aubois.

L'Aube innove avec le premier service de livraison de plats en ruralité

La livraison de restauration est bien implantée dans les grandes villes où les acteurs sont nombreux. Il en va tout autrement en zone rurale où il n'existe aucune offre. Pourtant la crise sanitaire a fait émerger un nouveau marché que les restaurateurs aimeraient pouvoir conserver alors que leurs établissements rouvrent progressivement. « Jusqu'ici nous assurions nous-même les livraisons et ça marchait plutôt bien, mais avec le retour des clients au restaurant on ne pourra pas faire les deux », explique Vincent

Chevalerias, patron de « l'Auberge sans nom », à Chaource. Un service externalisé de livraison permettrait aux restaurateurs des zones rurales de conserver cette clientèle, souvent nouvelle, tout en reprenant les activités classiques en salle. L'ADT, l'Agence départementale du tourisme de l'Aube, y voit un double intérêt qui est de mettre en valeur l'attractivité des campagnes et d'apporter un nouveau service aux habitants comme aux touristes. Elle a fait appel à une start-up auboise, Louco, qui a déjà développé une activité

de livraison de produits de commerçants et de producteurs sur l'agglomération troyenne. « Nous avons déjà effectué plus de 1 500 livraisons sur l'agglomération », précise Romain Rui, fondateur avec Kevin Rignault de l'application Illico qui change de nom et de dimension pour devenir Louco. Celle-ci va désormais couvrir également les zones rurales avec un service inédit en restauration. Via l'application, des livreurs assureront les livraisons de repas dans un rayon de 8 km autour des restaurants inscrits.

RECRUTE LIVREURS ET RESTAURATEURS

« Louco, c'est en quelque sorte le Uber Eats rural et social », affirme Christelle Taillardat, directrice de l'ADT. Pour attirer des livreurs indépendants, Louco a décidé de leur laisser la totalité des frais de livraison, soit 9 euros par course, sachant qu'il est possible d'en effectuer au moins trois en une heure. Le restaurateur aussi y trouve son compte avec une commission limitée à 15% - et même à 10% les premiers mois - contre 30% en règle habituelle pour les Deliveroo et

autres Uber Eats. « Nous lançons une véritable expérimentation qui présente beaucoup d'intérêt pour les zones rurales », ajoute Didier Leprince, président de l'ADT. C'est d'ailleurs pourquoi l'ADT a décidé de soutenir son lancement, en prenant entièrement en charge les frais de livraison des 1 000 premières commandes. Pour inciter des livreurs à rejoindre Louco l'ADT offre également les sacs de livraison et les glacières, ainsi que des pass pour Nigloland aux premiers inscrits. Pour postuler, les futurs livreurs peuvent contacter directement

Romain Rui par mail (romain.rui@louco.fr). Une dizaine de restaurants aubois ont déjà manifesté leur intérêt pour ce service, et l'UMIH Aube incite ses adhérents en zone rurale à les rejoindre afin d'étoffer l'offre et la couverture du département. Pour Romain Rui, « ce service peut devenir une véritable révolution pour la ruralité et il serait intéressant de l'étendre au niveau régional ». L'expérience auboise, unique en France pour le moment, est à suivre de près.

LAURENT LOCURCIO

Épernay. Le musée du Vin de Champagne et d'archéologie régionale a été inauguré jeudi dernier après trois années de travaux et une ouverture plusieurs fois repoussée.

Projet de territoire, le musée du Vin de Champagne et d'archéologie ouvre ses portes



Laure Menetrier, conservatrice, explique le système de remuage automatique du champagne à Jean Rottner, Président de la Région Grand Est, accompagné de Franck Leroy, maire d'Épernay.

C'est un véritable tapis rouge d'élus candidats pour les prochaines échéances électorales – régionales et départementales – que l'on pouvait apercevoir à l'inauguration du Musée du Vin de Champagne et d'archéologie régionale d'Épernay. Il faut dire que la Région tout comme le Département ont largement contribué à la réhabilitation de l'édifice (4,5 millions pour l'une et 3,3 millions d'euros pour l'autre) au chantier à 24 millions d'euros. L'État, lui, a pris en charge 2,18 millions d'euros quand la Municipalité d'Épernay en finançait 12 millions. Mais s'ils n'étaient pas là en tant que candidats, la date de l'inauguration ayant été fixée bien avant l'entrée en campagne des deux présidents de collectivités, Jean Rottner et Christian Bruyen ont néanmoins rappelé l'engagement fort et la contribution qu'ils avaient apportés, en soutenant non seulement la culture mais aussi tout un projet de territoire, le musée symbolisant à lui seul, l'inscription de la Champagne au Patrimoine mondial de l'Unesco. C'est donc avec des discours particulièrement engagés et incarnés, que les deux élus ont fait part de leur joie d'être présents pour ce moment attendu, depuis trois années déjà.

Le président du Département a débuté son allocution par une

anecdote personnelle et néanmoins touchante, révélant avoir découvert ce qui était déjà un musée il y a plus de 50 ans, alors qu'il avait tout juste une dizaine d'années. « L'établissement était intéressant mais pas adapté à un public jeune et sur le long terme, non plus à un public de jeunes adultes », convenait-il. « Aujourd'hui, le musée, par sa muséographie audacieuse est adapté à l'attente des visiteurs, avec un contenu exigeant et interactif. » Saluant l'immense travail engagé, Christian Bruyen soulignait le fait que « les touristes tout comme les Mar-

nais vont pouvoir mesurer l'identité du territoire, riche d'histoire et de culture, avec toutes ses composantes, rurales et urbaines. »

2 500 OBJETS EXPOSÉS

Car il faut le reconnaître, le musée a été remarquablement magnifié, utilisant l'écrin du château Perrier aux 170 ans d'histoire pour mettre en valeur des collections archéologiques millénaires parfaitement conservées dans le sol crayeux si représentatif de la région. « C'est comme un lieu de transmission et de partage qu'a été conçu ce musée, résolument ancré

dans le XXI^e siècle mais néanmoins ambassadeur de son territoire et de son histoire », a rappelé Laure Menetrier, sa conservatrice. Le parcours du visiteur est ainsi jalonné de plus de 2 500 objets à découvrir sur une collection de plus de 100 000 pièces, des fossiles témoignant de la richesse géologique à l'histoire du vin de Champagne en passant par des objets du quotidien datant de la préhistoire jusqu'au Moyen-Âge. « Un équipement structurant », voilà comment le président du Département résumait en un mot, le chantier engagé depuis 2018, dont le soutien financier avait été « voté à l'unanimité ».

C'est avec aisance et dans un discours sans note, que Jean Rottner a lui aussi tenu à apporter les explications du soutien financier engagé par la Région Grand Est, presque sous la forme de Haïku, dégageant quatre mots clés : espérance, persévérance, quintessence et bienveillance. « Il fait beau, les manifestants sont là, la France va bien, la France va mieux », a débuté le président du Conseil régional, faisant allusion à la cinquantaine de manifestants de la maison de champagne Perrier Jouët devant les grilles du musée, s'opposant au projet One (dont le principal point clé est de transférer une partie de l'activité vers Reims sur le site de production du champagne GH Mumm, maison également intégrée au groupe de vins et spiritueux Pernod-Ricard). L'espérance appelée des vœux du Président servira peut-être aux manifestants, il n'en reste pas moins que celle-ci fut invoquée en parlant de la situation

sanitaire du pays, le plongeant depuis un an dans une abîme dont tous espèrent voir la fin.

La persévérance, symbolique du temps qu'il a fallu pour que le musée voit le jour, avec une inauguration reportée depuis des mois. « La persévérance caractérise aussi cette terre de champagne, fière de ses racines. C'est important la terre, de bien s'y sentir, de bien y vivre. La ruralité a de l'ambition. Aujourd'hui, le secteur de la viticulture le démontre en portant un projet durable », insistait Jean Rottner, poursuivant : « La quintessence, c'est aussi ce qui caractérise la culture au sens large. Nous en avons besoin. Pour nous interroger, nous bousculer, nous ébranler. » La bienveillance enfin. Celle des services de l'État qui ont enfin donné le feu vert à la réouverture des lieux de culture.

TEMPS LONG

« La Champagne sait aussi que le temps, parfois long, est un allié dans l'élaboration d'un résultat de qualité », imageait Franck Leroy, maire d'Épernay et artisan de la rénovation du musée depuis 2011. « C'est cette notion de temps long que présente aujourd'hui le musée, à travers un parcours qui fait le lien entre le territoire, son histoire et celle d'un vin qui est devenu son emblème. Cet ensemble forme l'identité champenoise. Notre identité. Une identité au sens plein, pas repliée sur elle-même mais confiante et ouverte au monde. » Une vision culturelle, sociale... politique.

NASTASIA DESANTI



Une des grandes salles du musée consacrée à la paléontologie.



L'une des vitrines présentant des objets issus des fouilles archéologiques.

Emploi. Expérimenté dans 14 départements l'année dernière, le dispositif SPIE, lancé par l'Etat en faveur de l'insertion et de l'emploi, s'étend cette année à 31 nouveaux départements dont la Marne et les Ardennes.

La Marne signe avec l'Etat une convention de SPIE

Le Département de la Marne a engagé en 2019 une refonte de son Pacte Territorial et de son Plan Territorial d'Insertion en faisant du retour à l'emploi sa première priorité. Cette priorité a été articulée autour de trois axes stratégiques. Le premier concerne une meilleure coordination des acteurs de l'insertion par l'emploi et la mise en place d'une plateforme d'évaluation et d'orientation des bénéficiaires du RSA, le Revenu de Solidarité Active. Le deuxième porte sur la refonte de l'offre d'accompagnement, notamment) partir du dispositif actif51. Le troisième vise un renforcement des partenariats bilatéraux avec Pôle Emploi, la Région Grand Est et les missions locales et l'amorce de partenariats avec des secteurs d'activité comme l'agriculture ou les métiers d'aide à la personne.

Cette stratégie porte ses fruits puisque le Département enregistre une augmentation du volume mensuel des sorties du RSA et une meilleure performance des services d'accompagnement. La publication par l'Etat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur le SPIE est une

occasion que le Département a saisie. Cet Appel s'accompagne d'une subvention de 500 000 euros sur deux ans au profit de 30 Départements, pour une première vague. La candidature de la Marne ayant été retenue, la signature de la convention, entre le Président du Conseil Départemental et le Préfet de la Marne, a eu lieu le 27 mai.

MIEUX COORDONNER LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT

Les publics cibles du SPIE appartiennent à un ou plusieurs statuts et le plus souvent à plusieurs statuts. Les accompagnements individuels sont souvent sans coordination entre les institutions en charge de l'insertion. Le projet SPIE du Département vise l'entrée dans le parcours et le suivi dans le parcours. Dans le premier cas, il s'agit d'ajuster une convergence des diagnostics, un partage des informations et la garantie d'une information coordonnée sur les spécificités et l'articulation des différents statuts (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, travailleur handicapé) du demandeur et des institutions intervenantes. Le challenge est de



Christian Bruyen et Pierre N'Gahane ont signé la convention de SPIE.

pouvoir réaliser 700 diagnostics partagés entre 2021 et 2022 sur les bassins d'emploi de Reims et de Châlons-en-Champagne, bassins appelés par la suite à un élargissement vers d'autres territoires de la Marne.

Le dispositif SPIE doit permettre de répondre aux besoins de main-d'œuvre des filières du Bâtiment et des Travaux Publics, des métiers de l'autonomie (Ephad, aide à la personne) et de la logistique (développement de

l'activité de Vetry liée aux besoins exprimés par des entités comme Amazon, Zalando et d'autres. Bref, mettre en place des partenariats avec les têtes de réseaux de ces filières.

La mise en place de ces actions reposera sur l'embauche d'un fédérateur d'entreprise, en charge des partenariats avec les filières et de trois coordinateurs de parcours en entreprise assurant le suivi dans l'emploi et un accès par l'entreprise aux profils repérés par les référents de parcours. Au total, le dispositif nécessite sept

postes de coordinateurs, pour les deux années 2021 et 2022.

UNE EXPÉRIMENTATION À PRÈS DE 700 000 EUROS

Le coût global de la mise en place du SPIE Marne s'élève à 698 000 euros, soit la subvention d'Etat de 500 000 euros, 115 500 euros de cofinancement du Département et 82 500 euros de cofinancement des partenaires. L'Etat consacre 30 M€ sur deux ans à la mise en place nationale de cet outil de coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion, outil qui vise à gagner du temps, à mieux orienter et à réduire les abandons de parcours des candidats à l'emploi. Le public concerné par le dispositif est bien évidemment celui des demandeurs d'emploi (27 000 inscrits dans la catégorie A) et celui du RSA (15 000 allocataires à fin 2020). Pour rappel plus de 60% du budget de la Marne (530 M€ au BP 2021) sont consacrés à la solidarité, première compétence du Département. Le RSA mobilise à fin 2020 près de 120 M€.

GÉRARD DELENCLOS

CESER Grand Est. Elle succède à Patrick Tassin à la Présidence du CESER Grand Est. Avec 97 voix contre 73 à Marie-Madeleine Maucourt, Marie-Claude Briet-Clémont devient, après Emmanuelle Fourneyron pour la région Nouvelle-Aquitaine, la deuxième femme présidente actuellement en exercice d'un CESER métropolitain.

Marie-Claude Briet-Clémont succède à Patrick Tassin à la présidence du CESER

Dans sa déclaration de candidature, la nouvelle Présidente avait évoqué trois axes pour la seconde partie de l'actuelle mandature du CESER Grand Est: penser autrement les modes de production et de consommation, réorganiser le vivre ensemble et réinventer les gouvernances et les pratiques démocratiques. Durant sa visioconférence post élection, elle en rajoute un quatrième: l'exigence du développement durable.

Son slogan: « Passer du dire ensemble au faire ensemble » se traduit dans l'immédiat par un élargissement de la gouvernance, au-delà de la nomination des six vice-présidents, postes d'ailleurs sans trop de changement, avec trois sortants reconduits, Anne Ribayrol-Flesch, Véronique Klein et Philippe Renaudin et trois nouveaux, Jean-Pierre Langlet, Jean-Luc Humbert et Virginie Willaine.

Au-delà de cette gouvernance, Marie-Claude Briet-Clémont souhaite aller au plus près des territoires, qu'il s'agisse des Départements ou des EPCI et affirmer l'efficacité du CESER dans la politique régionale, notamment par la présence d'un référent de l'assemblée consultative par commission du

Conseil régional. La nouvelle Présidente espère à ce sujet plus de saisines de la part de l'exécutif régional et annonce au sein de sa structure, la création de comités, au fait associatif ou aux politiques de la jeunesse, par exemple. « Je veux assumer pleinement le rôle d'un chef d'orchestre durant les deux ans et quatre mois de cette mandature », voilà pour cette profession de foi d'une Présidente très au fait de sa fonction et des affaires régionales, de sa Champagne-Ardenne d'origine au Grand Est qu'elle souhaite diriger vers plus de partenariat avec les CESER voisins comme vers les institutions frontalières.

17 ANNÉES D'IMPLICATION AU CESER

Fille d'agriculteur et Auboise d'origine, Marie-Claude Briet-Clémont a exercé à la Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne en qualité d'assistante sociale. Au sein de cet organisme, elle a travaillé au développement de programmes sociaux territorialisés et à la création de services en milieu rural. Au terme d'un parcours universitaire, abordé dans le cadre d'une formation professionnelle continue, elle a participé à des missions à l'échelle

européenne, notamment sur le thème de la professionnalisation des personnes en parcours d'insertion vers l'emploi. De 2001 à 2019, Marie-Claude Briet-Clémont a été membre élue de la Chambre d'Agriculture de l'Aube, puis de la Chambre régionale. Elle est Présidente du Centre de formation continue de l'établissement public d'enseignement agricole de l'Aube et a coprésidé, mandaté par la CFDT, l'OPCA OCCALIA, organisme paritaire collecteur des cotisations des entreprises au titre de la formation professionnelle.

Marie-Claude Briet-Clémont intègre, sur proposition de la CFDT, le CESER Champagne-Ardenne en 2004. En 2013, elle accède à la Vice-présidence de cette assemblée. En 2016, elle préside au CESER Grand Est le groupe évaluation des politiques publiques. En 2018, elle est élue première Vice-présidente de l'Assemblée régionale consultative. En 2020, elle pilote le groupe de travail à l'origine des 100 propositions pour une refondation économique, sociale et environnementale du CESER. La démission de Patrick Tassin lui permet de briguer la Présidence du CESER Grand Est. La nouvelle Présidente



Marie-Claude Briet-Clémont, nouvelle Présidente du CESER Grand Est.

pourra s'appuyer sur les 100 propositions du CESER, pour la refondation du Grand Est, adoptées en janvier dernier, et aller au-delà. Plus de place à la société civile organisée, c'est l'enjeu. Mais un enjeu à deux: l'exécutif et le consultatif.

GÉRARD DELENCLOS

Opinions

PAR PLANET A, D'APRÈS UNE MENÉE PAR L'INSTITUT CSA POUR PLANET A® AUPRÈS DE PLUS DE 2 000 PERSONNES

Les Français prêts à changer leurs habitudes alimentaires pour préserver leur santé et l'environnement

Pour 8 Français sur 10, l'interaction entre une alimentation respectueuse de l'environnement et une alimentation meilleure pour la santé est devenue une évidence. Ainsi, le concept de santé unique, liant santé humaine, animale, environnementale et pratiques alimentaires, fait parfaitement écho aux préoccupations des Français. Ils sont d'ailleurs 95% à avoir pris conscience que leurs choix alimentaires ont un impact direct sur leur santé - 54% d'entre eux en étant parfaitement convaincus - et 83% sur leur environnement. Ces préoccupations santé des Français se sont confirmées avec la crise sanitaire : 58% des personnes interrogées ont le sentiment de privilégier plus largement des produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement et 54% font davantage attention à l'impact santé de leur alimentation depuis la crise liée à la Covid-19. Premier enseignement de cette étude : avec cette dynamique positive, les Français semblent entrer, lentement mais sûrement, dans cette démarche holistique vertueuse.

En pratique, le « bien manger » a la préférence Française devant le « manger sain »

Si la prise de conscience est généralisée, une alimentation saine et bonne pour l'environnement n'est toujours pas associée à la notion de plaisir et continue surtout d'être perçue comme plus coûteuse en temps de préparation et en prix. Des freins encore bien ancrés dans les habitudes alimentaires en France.

Spontanément, lorsqu'il est question de définir le « bien manger », les Français l'associent avant tout à la notion de plaisir (55%) et de convivialité. Au total, ce sont 70% des citations qui y font référence. Alors que seulement 38% considèrent leur alimentation comme un moyen d'agir positivement sur leur santé. De même, si le lien environnement et santé est globalement bien intégré, en revanche, le lien entre le « bien manger » et

des modes de production respectueux de l'environnement n'émerge pas puisque seuls 4% des Français les mentionnent spontanément pour définir le « bien manger ». La préservation du climat par l'assiette se traduit davantage par la saisonnalité et la proximité de l'approvisionnement : 87% des Français ont fait le choix de consommer plus de produits de saison et 78% plus de produits locaux. Par ailleurs, dans leur recherche du plaisir avant tout, les Français ne sont pas encore totalement prêts à faire l'impasse sur la viande (57% « seulement ») ont réduit leur consommation de viande). L'étude confirme aussi la perte de vitesse du bio amorcée ces derniers mois : pour seulement 17% des Français, le bio est synonyme d'une alimentation de qualité. La relation des Français aux agriculteurs n'échappe pas au paradoxe. Pour 69% des interrogés, les produits sains sont trop chers. Et pourtant, ils plébiscitent à 81% une rétribution plus juste du travail des agriculteurs et se disent prêts à payer plus cher.

Les paradoxes soulevés par l'étude CSA ne sont pourtant pas une fatalité pour les personnes interrogées. En témoigne la part élevée des Français convaincus par l'impact de l'alimentation sur la santé (54% de convaincus sur un total de 95% globalement favorables) et - dans une moindre proportion - sur l'environnement (31% de convaincus sur un total d'accord de 83%). En témoignent aussi les 29% de Français qui sont déjà prêts à payer plus cher les produits pour garantir une meilleure rémunération des agriculteurs sur les 81% l'appelant de leurs vœux.

Une évolution des comportements qui révèle un besoin d'information et de pédagogie

Ainsi, malgré la persistance de certaines résistances, les Français semblent avoir pris le virage d'une alimentation bonne pour leur santé et pour leur environnement. Comme toute prise

de conscience, cela nécessite encore du temps avant de se traduire en actes concrets. Néanmoins, les Français sont unanimes : pour trois quarts d'entre eux, les agriculteurs, les producteurs en vente directe et les AMAP[2] constituent les piliers de l'accès à une alimentation de qualité. Suivent de près les marchés et les commerces de proximité (69%), chers au cœur des Français, particulièrement après l'année que nous venons de traverser. Ces enseignements de l'étude CSA pour planet A® mettent en lumière le lien d'attachement fort et confirment la cote d'amour des agriculteurs : 1 Français sur 2 les cite d'ailleurs comme 1^{er} acteur de confiance en matière d'accès à une alimentation de qualité. Cette proximité avec les producteurs apparaît alors comme le principal levier pour une alimentation plus saine et aussi pour une rémunération plus juste des agriculteurs. Grâce au choix de produits de saison pour 42% des Français ou de l'approvisionnement local pour 29% d'entre eux.

Enfin, si plus de 8 Français sur 10 adhèrent au concept de santé unique (lorsqu'il est expliqué), il reste pour le moment assez méconnu avec seulement 19% des personnes interrogées en ayant déjà entendu parler. Un déficit de connaissance et de compréhension qui est aussi pointé par une majorité de Français, par exemple en matière de qualité nutritionnelle des produits (65%). En révélant, à la lumière de la crise sanitaire, une attention accrue des Français à l'impact santé de leur alimentation, l'étude témoigne des prémices d'une révolution dans les assiettes avec, comme levier de sensibilisation incontournable, le concept de santé unique car porteur d'efficacité.

En plaçant ce concept (One Health) au cœur de ses débats en 2021, planet A® entend permettre une meilleure prise en compte des interactions la santé des hommes, leur alimentation et leur environnement pour transformer durablement l'Agriculture.



Asseseurs : Tout sauf anodin

Scrutin après scrutin, le manque d'assesseurs dans les bureaux de vote se fait de plus en plus criant. Pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains, le constat s'amplifie - tout comme celui de l'absentation - et la situation semble déjà critique dans de nombreuses communes qui alertent et font faire appel aux volontaires.

Désintérêt des citoyens pour les élections départementales et régionales ? Crainte liée à la crise sanitaire en écho aux élections municipales de 2020 ? Crise citoyenne et démocratique ?

Si toutes les hypothèses expliquent cette désaffection, la troisième est sans doute la plus inquiétante. Tout comme dans le monde associatif, la pénurie de bénévoles citoyens est une réalité qui a été longtemps masquée par l'implication des "boomers", qui décidément ne sont pas les méchants égoïstes que certains voudraient laisser croire. Mais les vocations pour l'engagement se font de plus en plus rares chez les plus jeunes. La faute sans doute à une société de plus en plus individualiste, voire égoïste et de moins en moins concernée par sa vie publique.

Résultat : le bénévolat repose essentiellement sur une même tranche de population, motivée mais toujours plus sollicitée. De quoi, à la longue, décourager même les plus volontaires.

Electeurs et assesseurs, même combat ? À nous, et à nos politiques, d'agir et de convaincre avant qu'il ne soit définitivement perdu.

BENJAMIN BUSSION

humour

le regard de Faro.

LE TAUX DE BURN OUT MULTIPLIÉ PAR DEUX EN UN AN



COTRIM
IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Location et vente
de bureaux, bâtiments
d'activités et de logistique

Contactez-nous au
03 26 82 74 74

www.cotrim.fr

Santé / social. Le sujet du mois vu par les éditions Tissot.

Gérer une absence de longue durée

Il se peut qu'au cours de sa carrière un salarié s'arrête pour une longue durée en raison d'une maladie, d'un congé maternité suivi d'un congé parental ou d'un congé pour convenance personnelle (sabbatique, pour création d'entreprise, etc.). Peut-on le remplacer ? Peut-on le licencier si son absence s'éternise ?

Peut-on remplacer un salarié absent ?

L'employeur peut tout à fait remplacer un salarié absent pour une longue durée en recrutant un salarié sous contrat à durée déterminée (CDD). Le Code du travail autorise cette pratique.

Il peut arriver que l'absence de ce salarié se prolonge plus longtemps que prévu. Dans un tel cas, il est possible de prolonger ou de faire succéder plusieurs CDD (avec le même salarié ou non) pour remplacer un salarié à nouveau absent. Toutefois, il faut être vigilant, la succession de CDD souffre certaines règles.

Notons que lorsque la date de retour du salarié est inconnue, il est possible de recourir à un CDD à terme imprécis, plutôt qu'un CDD à terme précis. Dans un tel cas, le CDD à terme imprécis prend fin lors du retour du salarié absent. Mais il faut prévoir une durée minimale d'emploi.

Le mieux, lorsque la nature de l'absence le permet (congé de maternité, congé pour création d'entreprise, etc.), est d'anticiper pour préparer la période d'absence du salarié.

Peut-on licencier le salarié en raison de son absence prolongée ?

Absence en raison d'un arrêt maladie

Si l'absence du salarié découle d'une maladie, celle-ci ne peut en aucun cas motiver et justifier son licenciement (Code du travail, art. L. 1132-1).



L'employeur qui licencie son salarié en raison d'arrêts maladie prend un risque non négligeable. Le salarié sera fondé à saisir le juge prud'homal qui considèrera le licenciement comme discriminatoire.

Toutefois, si les arrêts pour maladie sont répétés ou s'ils se prolongent, l'employeur peut envisager de licencier l'employé sous

ET

- entraînent le nécessaire remplacement définitif du salarié par un salarié embauché sous CDI pour une durée de travail équivalente.

Absence en raison d'un congé de maternité ou de paternité

« Si les arrêts pour maladie sont répétés ou s'ils se prolongent, l'employeur peut envisager de licencier l'employé sous de très strictes conditions qui sont cumulatives ».

de très strictes conditions qui sont cumulatives. En effet, cela est possible si et seulement si, les absences prolongées ou répétées :

- perturbent le fonctionnement de l'entreprise : il revient à l'employeur de démontrer cette perturbation qui peut se traduire par une surcharge très importante de travail des autres salariés de la société, des retards non négligeables de livraison, des dépassements larges de délais ou des clients mécontents... La simple désorganisation du service dans lequel est affecté le salarié n'est pas suffisante, il doit bien s'agir d'une désorganisation de l'entreprise ;

Il n'est pas possible d'entamer une procédure de licenciement pendant un congé de maternité, la salariée concernée bénéficiant d'une protection spéciale contre le licenciement. Il est interdit, pendant la période de suspension du contrat de travail, non seulement de notifier un licenciement, quel qu'en soit le motif (personnel ou économique), mais également de prendre des mesures préparatoires à une telle décision. Et la protection s'étend quelque temps après le retour de la salariée. Avant et après le congé de maternité, le licenciement est possible en cas de faute grave ou d'impossibilité de maintenir le contrat pour une

raison étrangère à la grossesse et à l'accouchement.

Le père bénéficie également d'une protection contre le licenciement pendant les 10 semaines qui suivent la naissance de son enfant. Durant cette période, il ne peut pas être licencié (sauf faute grave ou impossibilité de maintenir le contrat pour un motif étranger à l'arrivée de l'enfant).

Absence en raison d'un congé parental

L'employeur peut licencier un salarié pendant un congé parental, pour un motif sans rapport avec le congé parental (par exemple pour motif économique ou en raison d'une faute grave du salarié).

Absence pour cause de formation

Il est possible d'envisager le licenciement d'un salarié en formation, tant pour motif économique que pour motif personnel. Pour autant, cette décision de rompre le contrat de travail ne doit avoir aucun lien avec la formation du collaborateur et son absence pour cette raison.

Absence en raison d'un congé sabbatique, pour convenance personnelle...

Le contrat de travail peut tout à fait être rompu pendant de tels congés en raison d'un motif économique ou en présence d'une faute du salarié ou d'un motif personnel.

PAR CAROLE ANZIL
AUTEUR POUR LES ÉDITIONS TISSOT POUR
RESOHEBDOECO –
WWW.RESO-HEBDO-ECO.COM



ACTUALITÉ JURIDIQUE

Social. L'autorisation de travail dépend du respect de multiples conditions (rémunération minimale, qualification, respect par l'employeur de ses obligations sociales, absence de condamnation pour travail illégal...).

Autorisations de travail des étrangers



Le régime des autorisations de travail des étrangers est modifié depuis le 1er avril 2021 (Code du travail, articles R 5221-1 et suivants).

• L'autorisation de travail concerne les étrangers non ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou de la Suisse. D'autres catégories en sont dispensées (résidents, salariés détachés, titulaires d'une carte de séjour, étudiants, activités salariées de

moins de trois, famille, etc.).

• Les emplois pouvant être occupés par les étrangers soumis à autorisation doivent figurer sur la liste régionale des métiers en tension ou avoir été publiés par Pôle emploi pendant trois semaines sans candidat.

• La demande d'autorisation de travail est faite par l'employeur sur le téléservice du préfet du département (administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr). L'employeur doit vérifier auprès du Préfet que l'étranger est en situation régulière (modalités à fixer par arrêté).

• L'autorisation de travail dépend du respect de multiples conditions (rémunération minimale, qualification, respect par l'employeur de ses obligations sociales, absence de condamnation pour travail illégal...). En revanche, les obligations en matière de

logement et d'hébergement ont été supprimées.

• Le renouvellement de l'autorisation de travail doit être demandé au cours du deuxième mois précédant son expiration. Le renouvellement peut être refusé si l'étranger ne respecte pas les conditions d'obtention de l'autorisation ou, désormais, si l'employeur ne les respecte pas.

logement et d'hébergement ont été supprimées.

• Le renouvellement de l'autorisation de travail doit être demandé au cours du deuxième mois précédant son expiration. Le renouvellement peut être refusé si l'étranger ne respecte pas les conditions d'obtention de l'autorisation ou, désormais, si l'employeur ne les respecte pas.

Décret 2021-360 du 31 mars 2021

Juridique. Les mesures concernant les loyers professionnels ne sont pas modifiées.

Covid-19 : Paiement des factures d'eau et d'énergie

Les entreprises dont l'activité est affectée par les mesures administratives prises dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, peuvent bénéficier d'une suspension temporaire des sanctions et pénalités en cas de défaut ou de retard de paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité.

Les fournisseurs d'eau, de gaz et d'électricité sont ainsi tenus d'accorder aux entreprises qui le demandent le report, d'au moins six mois et sans pénalités, des échéances des factures exigibles entre le 17 octobre 2020 et les deux mois suivant la date à laquelle l'activité de l'entreprise cesse d'être affectée par une mesure de police administrative.

En revanche, le champ d'application de la suspension des sanctions pour les factures d'eau, de gaz et d'électricité, est désormais restreint à compter du 22 avril 2021.

• Les seuils maximaux prévus pour bénéficier de la mesure sont désormais abaissés. Le nombre de salariés doit être inférieur ou égal à 50 (au lieu de 250 salariés). Le chiffre d'affaires doit être inférieur à 10 millions d'euros (au lieu de 50 millions d'euros).

La perte de chiffre d'affaires doit être d'au moins 50 % sur le mois de novembre 2020 (hors ventes à distance avec retrait en magasin ou livraison).

Les seuils de salariés et de chiffre d'affaires sont appréciés au premier jour d'application de la mesure de police administrative.

• Les mesures concernant les loyers professionnels ne sont pas modifiées.

Décret 2021-474 du 20 avril 2021

Nouvelle classification des arrêts de la Cour de cassation

La Cour de cassation va adopter une nouvelle classification de ses arrêts à compter du 15 juin 2021 afin de faciliter la dématérialisation.

Actuellement, les arrêts de la Cour de cassation sont affectés des lettres P, B, R et I.

- P : arrêts ayant une portée doctrinale (solution nouvelle, évolution jurisprudentielle, rappel de la doctrine).
- B : arrêts publiés au Bulletin d'information de la Cour de cassation (BICC).
- R : arrêts de portée doctrinale importante et analysés dans le Rapport annuel de la Cour de cassation.
- I : arrêts mis en ligne le jour même sur le site de la Cour de cassation.

• A compter du 15 juin 2021, seules les classes B et R subsisteront et apparaîtront sur les minutes des arrêts.

- B : arrêts publiés au Bulletin d'information de la Cour de cassation (dématérialisé à l'automne) et ayant une portée doctrinale. Ils seront diffusés le jour même en page d'accueil du site internet de la Cour de cassation (rubrique « Les dernières décisions »).
- R : arrêts analysés dans le Rapport annuel de la Cour de cassation.

• Deux nouveaux sigles sont créés en complément, L et C.

- L : arrêts commentés et résumés dans un but pédagogique dans les Lettres des chambres de la Cour de cassation, diffusées sur le site internet.
- C : arrêts diffusés immédiatement au grand public en raison de leur impact sur la vue quotidienne, économique ou sociale ou en lien avec l'actualité.

• La notation des chambres subsiste :

- FP : formation plénière.
- FS : formation de section.
- F ou FR : formation restreinte.

L'agenda juridique et fiscal

Juin. Les dates essentielles de l'agenda fiscal et social.
Avec l'aimable autorisation des Éditions Francis Lefebvre.

Lundi 31 mai

DIVERS

Première adhésion à un centre de gestion ou à une association agréé : date limite pour bénéficier des avantages fiscaux liés à l'adhésion au titre de l'année 2021 (entreprises dont l'exercice coïncide avec l'année civile) (MF n° 87975).

ENTREPRISES ASSUJETTES À LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES

Télédéclaration et télépaiement de la déclaration annuelle par les redevables de la TGAP « déchets » (taxe due au titre de 2020) via le portail Prodouane (MF n° 75210, précision f).

SOCIÉTÉS ET AUTRES PERSONNES MORALES (OBLIGATIONS PARTICULIÈRES)

Sociétés ayant clos leur exercice comptable le 28 février 2021 :
- déclaration de résultat n° 2065 par voie électronique (et déclarations et pièces annexes ou connexes) au service des impôts (MF n° 36390). Un délai supplémentaire de 15 jours étant accordé, les entreprises ont donc jusqu'au 15 juin 2020 pour télétransmettre leur déclaration n° 2065 ;
- la société mère d'un groupe intégré doit, en outre, joindre la liste des sociétés du périmètre, des sociétés intermédiaires et, le cas échéant, des sociétés étrangères et de l'entité mère non résidente (intégration horizontale) et/ou des sociétés qui perdent cette qualité au titre de l'exercice en cours. Selon nos informations, ce formulaire bénéficie du délai supplémentaire de 15 jours en cas de télédéclaration ;
- télétransmission de la déclaration Decloyer relative aux loyers des locaux professionnels ou commerciaux (MF n° 42100). Un délai supplémentaire de 15 jours étant accordé par l'administration, les entreprises ont donc jusqu'au 15 juin 2021 pour télétransmettre leur déclaration Decloyer ;
- déclaration des sommes, supérieures à 1 200 € par an et par bénéficiaire, versées en 2020 soit à titre de commissions, courtages, ristournes, vacations, honoraires et autres

rémunérations, soit à titre de droits d'auteur et d'inventeur (MF n° 78355 et 78365).

Sociétés ayant clos leur exercice comptable le 31 mai 2020 tenues à la production d'une déclaration n° 2258-SD (reporting pays par pays ou CBCR). Cette déclaration doit être souscrite par voie électronique (MF n° 8972).

Sociétés ayant clos leur exercice comptable le 31 août 2020 : déclaration par voie électronique d'une version allégée de la documentation des prix de transfert (n° 2257-SD) (MF n° 8970).

INDUSTRIELS, COMMERÇANTS ET ARTISANS

Entreprises bénéficiant de la franchise en base de TVA désirant acquitter cette taxe à compter du mois de mai : option pour le paiement de la taxe à formuler au cours du mois de mai (MF n° 53825).

Mardi 1^{er} juin

DIVERS

Intermédiaires (avocats, notaires, experts-comptables, établissements de crédit...) ayant participé à un dispositif transfrontière mis à disposition ou prêt à être mis en œuvre entre le 2 et le 31 mai 2021 ou dont la première étape de mise en œuvre a été réalisée entre le 3 mai et le 1^{er} juin 2021 ou contribuables concernés par ce dispositif : déclaration auprès de l'administration fiscale, sous forme dématérialisée, de ce dispositif dans un délai de 30 jours à compter de la première des dates suivantes : lendemain du jour de la mise à disposition du dispositif, lendemain du jour où le dispositif est prêt à être mis en œuvre, jour de la réalisation de la première étape du dispositif.

Pour les intermédiaires non concepteurs ayant fourni entre le 2 et le 31 mai 2021, directement ou par l'intermédiaire d'autres personnes, une aide, une assistance ou des conseils concernant un dispositif transfrontière, la déclaration doit être souscrite dans un délai de 30 jours à compter du lendemain du jour où ils ont fourni cette aide, cette assis-

tance ou ces conseils (FR 34/20 inf. 19 p. 24 ; MF n° 78308).

Remarque : Les intermédiaires ayant reçu entre le 3 mai et le 1^{er} juin 2021 notification de l'obligation déclarative d'un autre intermédiaire soumis au secret professionnel disposent d'un délai de 30 jours à compter du jour de réception de cette notification pour effectuer la déclaration ou, s'ils sont soumis au secret professionnel, pour notifier à leur tour l'obligation déclarative à tout autre intermédiaire ou, à défaut, au contribuable concerné.

De même, les contribuables ayant reçu au cours de la même période notification de l'obligation déclarative par un intermédiaire ont 30 jours à compter du jour de la réception de cette notification pour souscrire la déclaration.

PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES

Déclaration au service des impôts fonciers dans un délai de 90 jours à compter de leur réalisation définitive des constructions nouvelles et des changements de consistance ou d'affectation des propriétés bâties et non bâties ainsi que des changements d'utilisation des locaux professionnels, des changements de méthode d'évaluation des locaux industriels et des changements de catégorie des locaux d'habitation et des locaux servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile réalisés en mars 2021, sous peine, le cas échéant, de la perte totale ou partielle des exonérations temporaires de taxe foncière.

Les acquéreurs de constructions nouvelles devenus, en mars 2021, propriétaires après l'achèvement de la construction disposent d'un délai spécial de 90 jours à compter de l'acquisition pour souscrire la déclaration, lorsque celle-ci n'a pas été faite par le constructeur dans les 90 jours de l'achèvement des travaux (MF n° 42170 s.).

ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA BANQUE SOUSCRIVANT DES DÉCLARATIONS DE TVA MENSUELLES

Paiement de la taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales et souscription de l'annexe n° 3310-A-SD à la déclaration CA 3 du mois de mai (MF n° 76024).

REDEVABLES DE LA TVA

Redevables ayant droit à un remboursement mensuel de la TVA déductible non imputable : souscription de la demande à l'aide du formulaire n° 3519-SD obligatoirement transmis par voie électronique en même temps que la déclaration CA 3 (MF n° 56640 et 56650).

Redevables relevant du régime réel normal (ou du mini-réel) :

- régime de droit commun : déclaration CA 3 souscrite par voie électronique et paiement par télé-règlement des taxes afférentes aux opérations de mai (MF n° 54160) ;
- régime des acomptes provisionnels : versement de l'acompte afférent aux opérations de mai ; déclaration et régularisation afférentes aux opérations d'avril (MF n° 54185 s.).

ORGANISMES D'ASSURANCES

Déclaration de la souscription et du dénouement des contrats de capitalisation et d'assurance-vie, par voie dématérialisée via le « fichier des contrats de capitalisation et d'assurance-vie » (Ficovie), dans les 60 jours suivant la souscription ou le dénouement du contrat ou, en cas de dénouement par décès de l'assuré, dans les 60 jours suivant la date de prise de connaissance du décès de l'assuré (MF n° 26950).

SOCIÉTÉS ET AUTRES PERSONNES MORALES (OBLIGATIONS PARTICULIÈRES)

Sociétés recevant habituellement en dépôt des valeurs mobilières, titres ou espèces : déclaration par voie dématérialisée via le « fichier des comptes bancaires et assimilés » (Ficoba) selon des délais variables s'échelonnant du 11 juin au 10 juillet, selon le cas, des comptes ouverts ou clos et des coffres-forts loués en mai (MF n° 26940).
Remarque : Pour les comptes déjà déclarés au fichier Ficoba, les établissements financiers doivent y ajouter les locations de coffres-forts au plus tard le 31-12-2024.

TOUS CONTRIBUABLES

Impôts directs mis en recouvrement

entre le 15 avril et le 15 mai 2021 : paiement dans les 45 jours de la date de mise en recouvrement du rôle ou de la notification de l'avis de mise en recouvrement, sous peine de majoration, de certains impôts directs mis en recouvrement au cours de cette période. Il peut s'agir, selon le cas, de l'impôt sur le revenu, de l'IFI, de certains impôts locaux ou de la taxe sur les logements vacants. Sont également concernés les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine (MF n° 34580, 80150 et 80170).

EMPLOYEURS OCCUPANT AU MOINS 50 SALARIÉS

Égalité professionnelle hommes-femmes : publication des résultats obtenus pour chaque indicateur ayant servi au calcul de la note globale de l'index de l'égalité professionnelle publiée en 2021 au titre de 2020 (MS n° 32200).

ENTREPRISES EXPLOITANT DES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Entreprises exploitant des spécialités pharmaceutiques redevables de la contribution sur le chiffre d'affaires prévue à l'article L 245-6 du CSS et de sa contribution additionnelle : paiement, par voie dématérialisée, auprès des Urssaf de l'acompte de ces contributions (TD-XX-1010 s.).

REDEVABLES DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Déclaration n° 2042-IFI et annexes : déclaration par voie électronique pour les redevables domiciliés dans la zone 2 (départements 20 à 54), à annexer à la déclaration n° 2042 ou, à défaut, à la déclaration spécifique n° 2042-IFI-COV (MF n° 72300 s. ; guide au FR 23/21).

TOUS CONTRIBUABLES

Déclaration d'ensemble des revenus de 2020 (modèle n° 2042 et déclarations annexes) : déclaration par voie électronique pour les foyers de la zone 2 (départements 20 à 54) (MF n° 3685 ; guides aux FR 20/21 et FR 21/21).

JURIDIQUE ET FISCAL

Samedi 5 juin

EMPLOYEURS OCCUPANT AU MOINS 50 SALARIÉS

Téléversement à la DGFIP de l'impôt sur le revenu prélevé sur les salaires de mai payés en mai (MF n° 3841).

Versement à la CNBF des cotisations de retraite dues pour les avocats salariés au titre des salaires de mai payés en mai (MS n° 81890).

Versement à la caisse de mutualité sociale agricole des cotisations et contributions sociales dues au titre des salaires de mai payés en mai (G-II-3650 s.) ainsi que, sauf report de la DOETH en juillet, de la contribution annuelle due au titre de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés 2020 (MS n° 40065).

Versement à l'Urssaf des cotisations et contributions sociales dues au titre des salaires de mai payés en mai (MS n° 23910) ainsi que, sauf report de la DOETH en juillet, de la contribution annuelle due au titre de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés 2020 (MS n° 40065).

DSN : souscription par les employeurs réglant les salaires de mai en mai (MS n° 24015 et MF n° 22200 et 22225).

La DOETH (déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés) doit en principe être souscrite dans la DSN déposée en juin mais peut, en cas de difficulté, être effectuée dans la DSN déposée en juillet (MS n° 40113).

Mardi 8 juin

REDEVABLES DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Déclaration n° 2042-IFI et annexes : déclaration par voie électronique pour les redevables domiciliés dans la zone 3 (départements 55 à 976), à annexer à la déclaration n° 2042 ou, à défaut, à la déclaration spécifique n° 2042-IFI-COV (MF n° 72300 s. ; guide au FR 23/21)..

TOUS CONTRIBUABLES

Déclaration d'ensemble des revenus de 2020 (modèle n° 2042 et déclarations annexes) : déclaration par voie électronique pour les foyers de la zone 3 (départements 55 à 976) (MF n° 3685 ; guides aux FR 20/21 et FR 21/21).

Vendredi 11 juin

ASSUJETTIS À LA TVA RÉALISANT DES OPÉRATIONS INTRACOMMUNAUTAIRES

Souscription auprès des douanes de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en mai (MF n° 49890).



Souscription auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens pour les opérations intervenues en mai (MF n° 49420).

Remarque : La DEB doit obligatoirement être souscrite par voie électronique par les redevables ayant réalisé en 2020 des expéditions ou des introductions d'un montant hors taxe supérieur à 2 300 000 € ou ayant déjà atteint ce seuil en 2021 (MF n° 49430, précision d).

Lundi 14 juin

REDEVABLES DE LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES

Pour le paiement de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) due par les entreprises exploitant des établissements de vente au détail existant au 1er janvier 2021 d'une surface de vente supérieure à 400 m² (ou de toute taille lorsque la surface cumulée des établissements contrôlés par une même personne et exploités sous une même enseigne commerciale excède 4 000 m²) et ayant réalisé l'année précédente un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 460 000 € :

- souscription d'une déclaration n° 3350-SD par établissement assujetti, accompagnée du paiement de la taxe 2021, au service des impôts du lieu d'implantation de l'établissement ;
- pour les assujettis à la Tascom redevables de la majoration de 50 % (établissements dont la surface de vente excède 2 500 m²), déclaration et paiement, à l'appui de la déclaration n° 3350-SD visée ci-dessus, d'un acompte sur la taxe et la majoration dues au titre de 2022, égal à 50 % du montant de la taxe 2021 ainsi majorée (MF n° 75900 s. ; voir notre guide publié dans un prochain FR).

Mardi 15 juin

REDEVABLES DE LA TVA

Entreprises établies en France ayant opté pour le mini-guichet unique

(Mini One Stop Shop - Moss) : les entreprises qui utilisent actuellement le Moss et qui ne souhaitent pas bénéficier des nouveaux régimes de guichet unique (OSS-UE ou OSS-non UE : MF n° 50850 s.) pour déclarer leurs opérations réalisées à compter du 1er juillet 2021 doivent en informer l'administration au plus tard le 15 juin (voir inf. 1 du présent FR).

EMPLOYEURS ASSUJETTIS À LA TAXE SUR LES SALAIRES

Téléversement de la taxe afférente aux salaires payés en mai à l'aide du relevé de versement provisionnel modèle 2501-SD, lorsque l'employeur relève du paiement mensuel (MF n° 73540).

REDEVABLES DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Téléversement du premier acompte de la CVAE due au titre de 2021, accompagné d'un relevé n° 1329-AC (MF n° 44045 ; guide à paraître).

REDEVABLES DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Paiement, par téléversement, de l'acompte de la CFE venu à échéance le 31 mai par les redevables n'ayant pas opté pour le paiement mensuel ou le prélèvement à l'échéance. L'avis d'acompte est disponible exclusivement sous forme dématérialisée dans le compte fiscal en ligne du contribuable (site impots.gouv.fr, espace professionnel) (MF n° 43775 ; guide à paraître).

ORGANISMES D'ASSURANCES

Déclaration annuelle du montant cumulé des primes versées au 1er janvier et de la valeur de rachat des contrats de capitalisation et d'assurance-vie (lorsque ce montant ou cette valeur est supérieur ou égal à 7 500 €), par voie dématérialisée via

le « fichier des contrats de capitalisation et d'assurance-vie » (Ficovie) (MF n° 26950).

Remarque : En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie non rachetables souscrits depuis le 20 novembre 1991, seul est à déclarer le montant cumulé des primes versées entre le soixante-dixième anniversaire du souscripteur et le 1er janvier de l'année de la déclaration (lorsque ce montant est supérieur ou égal à 7 500 €).

Paiement de la taxe sur les conventions d'assurances et taxes additionnelles dues au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues en mai ainsi que du prélèvement sur les capitaux décès versés aux bénéficiaires en mai et dépôt de la déclaration n° 2787 au service des impôts (paiement par virement direct sur le compte du Trésor des sommes excédant 1 500 €) (MF n° 76000 et 68236, précision g).

ÉTABLISSEMENTS PAYEURS DE REVENUS MOBILIERS ET INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Personnes ou établissements ayant payé en mai, à des personnes morales ou à des non-résidents, des produits d'obligations et autres titres d'emprunts négociables émis avant le 1-1-1987 : souscription d'une déclaration n° 2753 et versement de la retenue à la source correspondante (MF n° 25610).

Établissements établis hors de France dans un pays de l'Espace économique européen ayant payé ou inscrit en compte en mai des produits de placement à revenu fixe ou des revenus distribués (ou des produits de contrats de capitalisation et d'assurance-vie de source européenne) soumis à prélèvement forfaitaire ou ayant acquitté la retenue à la source sur les dividendes distribués à des non-résidents par des sociétés françaises : sous réserve qu'ils aient été mandatés par leur client ou par l'établissement payeur français, souscription d'une déclaration n° 2778 (prélèvements sur produits de placement à revenu fixe et sur produits de contrats de capitalisation et d'assurance-vie de source européenne), n° 2778-DIV (prélèvements sur dividendes) ou n° 2779 (retenue à la source) et paiement des prélèvements ou retenues correspondants à la Recette des non-résidents (10, rue du Centre - TSA 50014 - 93465 Noisy-le-Grand Cedex) ; à défaut de mandat, la déclaration et le paiement sont effectués par le contribuable lui-même auprès du service des impôts de son domicile (MF n° 24595, 24865, 25390).

Lorsque l'établissement payeur est établi hors de l'Espace économique européen, les déclarations n° 2778 et 2778-DIV sont à souscrire et les prélèvements à acquitter par le contribuable lui-même auprès du service des impôts des entreprises (SIE) de son domicile.

Personnes ou établissements établis en France ayant payé en mai des

produits de placement à revenu fixe (revenus d'obligations, intérêts de créances, dépôts, cautionnements, bons de caisse, etc.) ou des revenus distribués soumis à prélèvement forfaitaire ou des revenus de capitaux mobiliers donnant lieu à retenue à la source (produits d'actions ou parts sociales distribués à des non-résidents) ou encore ayant procédé, en mai, à des paiements ou à des inscriptions en compte soumis aux prélèvements sociaux : souscription par voie électronique d'une déclaration n° 2777 et versement des prélèvements correspondants par télépaiement (MF n° 24590, 24865, 25385).

SOCIÉTÉS ET AUTRES PERSONNES MORALES (OBLIGATIONS PARTICULIÈRES)

Personnes morales relevant du régime des sociétés de personnes clôturant leur exercice le 30 juin 2021 : versement au comptable chargé du recouvrement de l'acompte de la contribution sur les revenus locatifs afférente audit exercice si au moins un de leurs associés est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun et production du relevé d'acompte n° 2581 (MF n° 74870).

Sociétés étrangères situées hors de l'Espace économique européen ayant un établissement stable en France qui a clôturé son exercice le 29 février 2021 : souscription par voie électronique de la déclaration n° 2777 et, sauf application des conventions internationales, le cas échéant, versement par télépaiement de la retenue à la source correspondante (MF n° 24896).

Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos un exercice le 28 février 2021 :

- déclaration des résultats n° 2065 par voie électronique au service des impôts (MF n° 36390) et télétransmission de la déclaration Decloyer relative aux loyers des locaux professionnels ou commerciaux (MF n° 42100) ;
- paiement, à l'aide du relevé du solde n° 2572, du solde de l'IS et, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 % et de la contribution sur les revenus locatifs afférents audit exercice (MF n° 36610, 36730 et 74865 ; guide au présent FR) ;
- dépôt avec le relevé de solde de certaines déclarations afférentes aux crédits et réductions d'impôt imputables sur l'impôt sur les sociétés (report en arrière des déficits, crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt famille...), à l'exception de la déclaration récapitulative n° 2069-RCI, qui est transmise par voie électronique avec la déclaration des résultats. La société mère d'un groupe intégré doit, en outre, joindre la liste des sociétés du périmètre, des sociétés intermédiaires et, le cas échéant, des sociétés étrangères, et de l'entité mère non résidente (intégration horizontale) et/ou des sociétés qui ont perdu cette qualité au titre de l'exercice précédent (formulaire n° 2029-B).

Matot Braine

PETITES AFFICHES

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales des Petites Affiches Matot Braine est fixé pour l'année 2021, à :

- 1,78 € hors taxe le millimètre/colonne pour les départements de l'Aube (10) et de la Marne (51)
- 1,91 € hors taxe le millimètre/colonne pour le département des Ardennes (08)

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réso Hebdo Eco.

Offre de reprise



SELARL V&V
Maître Stéphane VERMUE
Administrateur Judiciaire Associé

RECHERCHE PARTENAIRES/REPRENEURS LE GROS ŒUVRE EN BATIMENT

Implantation : CHARLEVILLE MEZIERES (08).
Chiffre d'affaires HT au 31/03/2021 (12 mois) : 2,6 M€ (Estimation).
Chiffre d'affaires HT au 31/03/2020 (12 mois) : 2,6 M€.
Personnel : 17.
COMMENTAIRES : Cette entreprise exploite une activité de gros œuvre en bâtiment depuis le début des années 70.
La clientèle est constituée de marchés privés et de marchés publics. Elle intervient principalement sur la Région du Grand-Est (la Marne et les Ardennes).
Les locaux sont en location. La société est propriétaire de deux terrains (2.400 et 4.000 m2) situés à proximité.
Date du redressement judiciaire : 6 mai 2021.
La date limite de dépôt des offres de reprise / partenariat est fixée au : Mardi 15 juin 2021 à 11 heures.

CONTACT : Maître Stéphane VERMUE, 1 rue de Lorraine - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES - Tél. : 03.24.35.00.28 - E-mail : ardennes@reajir.fr 211084

Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne.

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE
E.U.R.L. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777
Société du groupe ForumEco
Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.40.21.31 - Télécopie : 03.26.40.21.99
Site Internet : www.forumeco.fr

Bureaux ouverts :

- Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- Et le vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h

Principal associé : Générale de Participations

Gérant et directeur de la publication : François HENRION

Rédacteur en chef : Benjamin BUSSON

Presse payante

Parution le lundi - Prix du numéro : 1 € - Abonnement annuel : 40 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres.
Polygon Pla de L'estany s/n - 17181 Aiguaviva - Girona (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN : 0249-6755
N° CPPAP : 1025187408

Ventes aux enchères

MAÎTRE ERIC ASSOULINE

Avocat au Barreau de PARIS
demeurant à PARIS 8ème - 176 Boulevard Haussmann - T. : 01.42.89.31.39

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN TROIS LOTS DE VENTE

Au plus offrant et dernier enchérisseur - A l'audience du JEX Ventes Immobilières du Tribunal Judiciaire de PARIS, Parvis du Tribunal de PARIS 75859 PARIS CEDEX 17

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 1er JUILLET 2021 à 14 h

Aux requêtes, poursuites et diligences de la SELAFA Mandataires Judiciaires Associés M.J.A., inscrite sur la liste nationale, demeurant 102 rue du Faubourg Saint Denis, CS 10023 - 75479 PARIS prise en la personne de Me Frédérique LEVY, agissant en qualité de Liquidateur Judiciaire de la Société FRAFOR, par jugement du TGI de PARIS en date du 8/11/2018.

Ayant pour avocat Maître Eric ASSOULINE, Avocat au Barreau de PARIS.

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

- à TROYES (AUBE) - 1 et 3 Cours Jacquin
- En bordure de Seine dans un ancien ensemble industriel établi sur un terrain formant presqu'île et sur partie de la darse au-dessus de la Seine, composé de divers bâtiments à usage de bureaux, d'ateliers de stockages, une maison de gardien, avec terrain.
- LOT 1 : D'une superficie totale de 1 643 m² comprenant :
- UN TERRAIN A USAGE DE PARKING cadastré section AD n° 644 ;
 - UN BATIMENT correspondant à l'ancien Pavillon d'accueil de l'usine FRAFOR, LIBRE, cadastré AD n° 645 situé à droite du portail d'entrée et comprenant : un rez-de-chaussée avec accueil, bureau en 2 parties, sanitaires, 4 pièces ; un 1er étage avec 2 pièces ;
 - UN BATIMENT correspondant à l'ancienne Maison de Gardien de l'usine FRAFOR, LIBRE, cadastré AD n° 647 situé à gauche du portail d'entrée et comprenant (selon titre de propriété) : une cave semi-enterrée, un rez-de-chaussée haut correspondant aux pièces à vivre et à la cuisine ; un étage correspondant aux chambres et salle de bains.
- LOT 2 : UN TERRAIN enclavé à la pointe de la presqu'île avec deux bras de la Seine, à l'Est et à l'Ouest cadastré AD n° 651 de 2 318 m².
- LOT 3 : Dans un ensemble immobilier en copropriété À USAGE DE RÉSIDENCE SENIORS dénommée "Résidence les Berges de la Seine - TROYES" : cadastrée AD n° 650 d'une contenance de 0ha 36a 41ca, les lots ci-après désignés :
- 1 - EN PLEINE PROPRIÉTÉ :
 - Lot n° 100 : Au rez-de-chaussée, porte droite dans le dégagement à droite du hall "A", UN APPARTEMENT dont le n° commercial est "DO 02 T1" comprenant une entrée, un séjour avec coin cuisine et une salle d'eau avec WC. Et les 67/10.000èmes des parties communes générales ;
 - Lot n° 102 : Au rez-de-chaussée, un hall d'accueil avec son bureau, un bureau de direction, un restaurant et un ensemble de locaux à usage de cuisine. Ce lot possède : 2 accès directs depuis le parvis 1 Cours Jacquin ; 3 accès depuis le hall d'entrée "A" ; 3 accès depuis le couloir de distribution "A". Et un escalier intérieur privatif, dénommé "G" menant au 2ème étage. Et les 921/10.000èmes des parties communes générales ;
 - Lot n° 123 : Au 1er étage, 1ère porte à droite dans le couloir de distribution "A" en sortant de l'ascenseur "A", une salle de relaxation. Et les 23/10.000èmes des parties communes générales ;
 - Lot n° 134 : Au 1er étage, 1ère porte à droite dans le dégagement à droite en sortant de l'ascenseur "B", une salle de sport avec une réserve. Et les 39/10.000èmes des parties communes générales.
- Ces lots sont occupés par le gestionnaire STELLA MANAGEMENT
- 2 - EN INDIVISION :
 - Lots n° 210 , 211, 212, 213 et 214 : Au rez-de-chaussée, 42 PLACES DE STATIONNEMENT portant les n° 1 à 42

MISES À PRIX :

LOT 1 : 50.000 € - LOT 2 : 40.000 € - LOT 3 : 80.000 €
Avec faculté de baisse de mise à prix du tiers, puis de la moitié, à défaut d'enchères

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre de Mr le Bâtonnier Séquestre représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 €. Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de vente.

On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat au Barreau de PARIS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. Fait et rédigé à PARIS, le 26 mai 2021 signé, Maître Eric ASSOULINE

RENSEIGNEMENTS : - Maître Eric ASSOULINE, Avocat, 176 Boulevard Haussmann 75008 PARIS, Tél. 01.42.89.31.39 - assouline.avocat@orange.fr. Le cahier des conditions de vente peut être consulté en original au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de PARIS ou au Cabinet de l'avocat poursuivant. Renseignements sur sites Internet : www.avocats-ventes.com et www.licitor.com
VISITE SUR PLACE LE 15 JUIN 2021 DE 14H À 16H.
211621

ABONNEZ-VOUS

Pour 1 an 40€

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Ventes aux enchères

SELARL CDJ VERRIER

Huissier de Justice
1 rue de Lorraine - BP.310
08104 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
Tél. : 03.24.56.48.32 - Email : philippeverrier@huissier-justice.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MERCREDI 2 JUIN 2021 à 14h30
Lieu dit La haute Hayette à 08090 AIGLEMONT

A la requête de la SELARL BRUCELLE Charles, liquidateur à 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, 1 rue de Lorraine. Liquidation judiciaire de Monsieur MONFROY Dominique et divers.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :

VEHICULES :

— Porte engins ACTM – année 2012 – 1050 heures ;

— Tracteur Massey Ferguson 8650- année 2011 ;

— Audi R55 – Année 2010 – 65000 kms – très bon état avec CT.

Vente en extérieur. Exposition le jour de la vente à 14h15. Paiement au comptant. Frais en sus 14.28 % TTC - conditions complètes de vente disponibles sur demande à l'étude. Liste non exhaustive. Enlèvement après règlement total du lot - Respect des règles sanitaires et port du masque obligatoire - Enchères par téléphone avec inscription préalable. 211461



Société d'Avocats Inter-Barreaux
5 rue de l'Arquebuse - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE MARDI 6 JUILLET 2021 A 10 HEURES

Par devant le Juge de l'Exécution à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE, 2 Quai Eugène Perrier, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE où il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

Commune d'EPERNAY (51)

Les immeubles portant les n° 37 et n°39 rue Porte Lucas ont fait l'objet d'une division en 2015, avec création d'une cage d'escalier pour l'immeuble portant le n°39.

L'immeuble sis 37 rue Porte Lucas, comprend : Une chambre, non accessible, une cloison devant être démolie pour y accéder depuis le 2ème étage de l'immeuble portant le n° 39.

L'immeuble à usage de commerce et d'habitation sis 39 rue Porte Lucas, comprend :

— Rez-de-chaussée : magasin, bureau, réserve ;

— Deuxième étage : 4 pièces ;

— Troisième étage : grenier.

Cadastré section BI n°276 d'une contenance de 55ca et cadastré section BI n°275 d'une contenance de 1a 4ca, pour les lots n° 1, 5 et 6, pour une contenance totale de 1a 59ca.

SUR LA MISE A PRIX DE 30.000 € (trente mille euros)

Cette adjudication a lieu sur la poursuite de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE (BPALC), société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au RCS de Metz sous le n° 356 801 571, ayant son siège social 3 rue François de Curel - BP 40124 - 57021 METZ CEDEX 1, agissant poursuites et diligences des Présidents et Membres de son Conseil d'Administration, domiciliés en cette qualité audit siège (la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE étant la nouvelle dénomination de la BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE, par suite d'une fusion).

Ayant Maître Michel AUGUET, membre de la SELAS ACG, pour Avocat constitué.

L'adjudication aura lieu aux conditions du cahier des conditions de vente déposé au Secrétariat-Greffe du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE, ainsi qu'au siège de la SELAS ACG, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

ON NE PEUT ENCHERIR QUE PAR MINISTERE D'AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE CHALONS EN CHAMPAGNE, auprès duquel il conviendra de consigner entre ses mains 1/10e de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 € et les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Pour tous renseignements s'adresser :

— à la SELAS ACG au 03.26.46.86.81 ;

— au greffe du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE ;

— visites effectuées par la SCP MASSON FOLTZ GALAND, Huissier de justice à EPERNAY, sur rendez-vous au 03.26.51.17.27.

211509

SELAS ACG.

Adjudications

S.C.P. SAMMUT CROON JOURNÉ-LÉAU

Société d'avocats inter-barreaux aux barreaux de CHALONS EN CHAMPAGNE et de REIMS dont le siège est à CHALONS EN CHAMPAGNE, 16 rue Pierre Bayen et le Cabinet secondaire à REIMS, Centre d'affaires Colbert, 34 rue des Moulins

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT D'UN IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION Sis à BARBONNE FAYEL (Marne) - 9 rue de l'Auditoire

LE MARDI 6 JUILLET 2021 A 10 H

Pardevant le Juge de l'exécution à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE (Marne), 2 Quai Eugène Perrier, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit :

Commune de BARBONNE FAYEL (51120)

Un immeuble à usage d'habitation sis dite commune, 9 rue de l'Auditoire, cadastré section AD n° 146 pour 3 a 68 ca, comprenant au rez-de-chaussée : Salon/salle à manger, cuisine, wc, salle de bains, buanderie ; A l'étage : Bureau, 2 chambres, combles n° 1 sur deux niveaux, combles n° 2 ; Grange, jardin clôturé, cour.

MISE A PRIX : 45.000 € EUROS OUTRE LES FRAIS ET CHARGES

Consignation pour enchérir par chèque de banque : 4.500 €.

L'adjudication aura lieu aux conditions du cahier des conditions de vente déposé au Secrétariat-Greffe du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE ainsi qu'au siège de la SCP d'Avocats SAMMUT CROON JOURNÉ-LÉAU, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

ON NE PEUT ENCHERIR QUE PAR MINISTERE D'AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour tous renseignements, s'adresser :

— A la SCP d'Avocats SAMMUT CROON JOURNÉ-LÉAU - Tél. : 03.26.64.79.61 ;

— Au greffe du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE ;

— Pour les visites à la SAS ACTHUISS GRAND EST, Huissiers de justice associés à REIMS (03.26.05.08.11).

Signé : F. SAMMUT.

SCP BILLION MASSARD RICHARD SIX THIBAUT

Maître Charlotte THIBAUT

Avocat au Barreau de l'Aube
12 rue Aristide Briand - 10 000 TROYES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT :

Sur la Commune de MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE (10150) - 10 rue Jean Baptiste de Lesseps, lieu dit "le clos du Roy", outre terrain attenant,

Cadastré section D n°2277, lieu dit "le tout gratin" d'une contenance de 00ha 08a 51ca

Formant le n°27 du lotissement

Une maison individuelle T5, à usage d'habitation, comprenant : séjour, cuisine, 3 chambres, salle de bain, WC et garage.

Le bien est occupé par le propriétaire.

MISE A PRIX : 38.000 € OUTRE CHARGES ET FRAIS

VISITE SUR PLACE : LUNDI 21 JUIN 2021 DE 14H00 A 15H00

ADJUDICATION MARDI 13 JUILLET 2021 à 10h30, au Tribunal Judiciaire de TROYES, 83 rue du Général de Gaulle, CS 60384 - 10023 TROYES CEDEX.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au :

— Sur les sites internet : "www.axiojuris.com" ou "www.encheres-publiques.com" ;

— SCP BILLION MASSARD RICHARD SIX THIBAUT. Tél. : 03.25.73.31.21 ;

— Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TROYES où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°19/00072.

211641



Société d'Avocats Inter-Barreaux
5 rue de l'Arquebuse - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Commune d'EPERNAY (51)

Les immeubles portant les n° 37 et n°39 rue Porte Lucas ont fait l'objet d'une division en 2015, avec création d'une cage d'escalier pour l'immeuble portant le n°39.

L'immeuble sis 37 rue Porte Lucas, comprend : Une chambre, non accessible, une cloison devant être démolie pour y accéder depuis le 2ème étage de l'immeuble portant le n° 39.

L'immeuble à usage de commerce et d'habitation sis 39 rue Porte Lucas, comprend :

— Rez-de-chaussée : magasin, bureau, réserve ;

— Deuxième étage : 4 pièces ;

— Troisième étage : grenier.

Cadastré section BI n°276 d'une contenance de 55ca et cadastré section BI n°275 d'une contenance de 1a 4ca, pour les lots n° 1, 5 et 6, pour une contenance totale de 1a 59ca.

SUR LA MISE A PRIX DE 30.000 € (trente mille euros)

LE MARDI 6 JUILLET 2021 A 10 HEURES

PAR DEVANT LE JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE ON NE PEUT ENCHERIR QUE PAR MINISTERE D'AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Pour consulter les conditions générales de la vente ou pour tous renseignements, s'adresser :

— à la SELAS ACG au 03.26.46.86.81 ;

— au Greffe du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE ;

— visites effectuées par la SCP MASSON FOLTZ GALAND, Huissier de justice à EPERNAY sur rendez-vous au 03.26.51.17.27.

SELAS ACG.

PETTES AFFICHES
Matot Braine vous offre des services permanents :
L'ÉCRIBANNAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO CHAMPAGNE-ARDENNE

LA PUBLICATION DE VOS VENTES AUX ENCHÈRES*

LA DIFFUSION DE VOS ANNONCES DANS LES JOURNAUX DE TOUTE LA FRANCE

*Annonce légale, annonce sommaire, affiches pour les tribunaux et les huissiers.

TÉL. : 03.26.40.21.31
annoncelegale.pamb@forumeco.com

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Adjudications

S.C.P. SAMMUT CROON JOURNÉ-LÉAU

société d'avocats inter-barreaux aux barreaux de Châlons en Champagne et de Reims, dont le siège est à Châlons en Champagne, 16 rue Pierre Bayen et le Cabinet secondaire à Reims, Centre d'affaires Colbert, 34 rue des Moulins

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT D'UN IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION Sis à LE MESNIL SUR OGER (Marne) - 54 rue Robert Gilmer

LE MARDI 6 JUILLET 2021 A 10 H

Pardevant le Juge de l'exécution à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de Châlons en Champagne (Marne), 2 Quai Eugène Perrier, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit :

COMMUNE de LE MESNIL SUR OGER (51190) :

Un immeuble à usage d'habitation sis dite commune, 54 rue Robert Gilmer, cadastré section ZB n° 167 pour 5 a 93 ca, comprenant :

- au niveau inférieur : sous-sol, garage, cave ;
- au rez-de-chaussée : entrée, couloir de distribution, salon/séjour, cuisine, wc, chambre ;
- à l'étage : couloir de distribution, 2 chambres, salle de bains, wc.

MISE A PRIX : 90.000 € EUROS OUTRE LES FRAIS ET CHARGES

Consignation pour enchérir par chèque de banque : 9.000 €.

L'adjudication aura lieu aux conditions du cahier des conditions de vente déposé au Secrétariat-Greffe du Tribunal Judiciaire de Châlons en Champagne ainsi qu'au siège de la SCP d'Avocats SAMMUT CROON JOURNÉ-LÉAU, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

ON NE PEUT ENCHERIR QUE PAR MINISTERE D'AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- à la SCP d'Avocats SAMMUT CROON JOURNÉ-LÉAU. Tél. : 03.26.64.79.61 ;
- au greffe du Tribunal Judiciaire de Châlons en Champagne ;
- pour les visites à la SCP MASSON-FOLTZ-GALAND, Huissiers de justice associés à Epernay (03.26.51.17.27).
Signé : F. SAMMUT.

SCP D'AVOCATS MCM & Associés

Avocat
REIMS CEDEX (51723), 23 rue du Clou dans le Fer
Tél. : 03.26.79.89.39 - Fax : 03.26.85.64.47

Maître Corinne SOLY

Avocat postulant
12 quai Eugène Perrier - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.65.17.66 - Fax : 03.26.66.52.29

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE, au palais de justice de ladite ville, 2 quai Eugène Perrier, au plus offrant et dernier enchérisseur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques le : **MARDI 6 JUILLET 2021 A 10 H.**

Sur le territoire de la commune de MORANGIS (51530)

Biens sis 18 rue de la Liberté - 51530 MORANGIS, l'ensemble cadastré Section AA n°128, pour une contenance de 12 ares 42 centiares :

— LOT 1 : Un local professionnel situé bâtiment 1 au rez de chaussée, comprenant un atelier et un garage et les 220/1000^{èmes} des parties communes générales.

MISE A PRIX : 35.000 € (trente-cinq mille euros)

Outre les frais et les charges avec faculté de baisse d'un QUART puis d'un DEMI en l'absence d'enchères

— LOT 2 : Un appartement, au rez de chaussée comprenant une chambre, une salle de bains, un séjour, un local technique un WC, et les 102/1000^{èmes} des parties communes générales.

MISE A PRIX : 80.000 € (quatre-vingts mille euros)

Outre les frais et les charges avec faculté de baisse d'un QUART puis d'un DEMI en l'absence d'enchères

— LOT 3 : Un appartement au rez de chaussée, comprenant une salle de bains, une chambre, un séjour, un WC, un local technique, et les 111/1000^{èmes} des parties communes générales.

MISE A PRIX 70.000 € (soixante-dix mille euros)

Outre les frais et les charges avec faculté de baisse d'un QUART puis d'un DEMI en l'absence d'enchères

— LOT 6 : Une réserve située bâtiment 1, et les 20/1000^{èmes} des parties communes générales.

MISE A PRIX : 35.000 € (trente-cinq mille euros)

Outre les frais et les charges avec faculté de baisse d'un QUART puis d'un DEMI en l'absence d'enchères

— LOT 7 : Un bois lieudit « Le Petit Morangis » cadastré section AA n°127 pour une contenance de 12 ares et 22 centiares et AA n°128 pour une contenance de 12 ares et 21 centiares.

MISE A PRIX : 2.500 € (deux mille cinq cents euros)

Outre les frais et les charges avec faculté de baisse d'un QUART puis d'un DEMI en l'absence d'enchères

NB : Le Ministère Avocat étant nécessaire pour porter les enchères, les amateurs sont priés de se mettre en rapport avec leur Avocat avant l'audience et de consigner entre ses mains 1/10^e de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 € et les frais préalables à la vente.

S'adresser pour tous renseignements :

1. Au greffe du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE, où le cahier des conditions de la vente est déposé et où tout intéressé peut en prendre en connaissance ;
2. Au cabinet de la Maître SOLY, Avocat à la Cour, rédacteur du cahier des charges à CHALONS EN CHAMPAGNE - Tél. : 03.26.65.17.66 ;
3. Au cabinet de Maître Nathalie CAPELLI, membre de la SCP MCM & Associés, Avocat à REIMS, 23 rue du Clou dans le fer - Tél. : 03.26.79.89.39 ;
4. Pour visiter s'adresser à l'étude de Maître Pierre VIDAL, Huissier de Justice à EPERNAY.

Signé : Corinne SOLY.

SCP COLOMES-MATHIEU-ZANCHI

Avocats associés au Barreau de l'Aube
38 rue Jallant Deschainets BP 721 - 10004 TROYES CEDEX - Tél. 03.25.73.29.46 - Fax : 03.25.73.70.25

VENTE PUBLIQUE

d'une maison à usage d'habitation en cours de réhabilitation sise sur la Commune de SAINT OULPH (10170)

L'adjudication aura lieu le MARDI 13 JUILLET 2021 à 10 heures 30 à l'audience du JUGE DE L'EXECUTION près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de TROYES, au Palais de Justice de ladite Ville, 85 rue Général de Gaulle.

Sur la COMMUNE de SAINT OULPH (10170), 1 rue Robert Tocquet :

Une MAISON À USAGE D'HABITATION, en cours de réhabilitation (d'une surface de 84 m²) comprenant :

- au rez-de-chaussée : entrée, cuisine ouverte sur séjour avec cheminée, wc,
- au premier étage : 3 chambres, un bureau, salle d'eau, wc,
- dépendances : remise, atelier,
- à l'arrière de la maison : une terrasse
- un terrain arboré et clôturé

Cadastrée :

- section AB n° 281 lieudit « 1 rue Robert Tocquet » pour 3 ares et 43 centiares,
- section AB n° 283 lieudit « Le Village » pour 8 ares et 27 centiares,
- section AB n° 288 lieudit « Le Village » pour 37 centiares.

Soit une contenance totale de 12a et 07ca. L'immeuble est inoccupé.

MISE A PRIX : 35 000 € EUROS (TRENTE CINQ MILLE € EUROS)

Visite : le LUNDI 21 JUIN 2021 DE 10 H 00 A 12 H 00.

Les amateurs ne peuvent enchérir eux-mêmes et doivent s'adresser à un Avocat inscrit au Barreau de l'Aube avant l'adjudication, auquel ils devront remettre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre du Bâtonnier, représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la SCP COLOMES-MATHIEU-ZANCHI, Avocat rédacteur du cahier des conditions de vente,
 - au Greffe du JUGE DE L'EXECUTION près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TROYES où le cahier des conditions de vente est déposé.
- Fait et rédigé à TROYES, le 24 mai 2021 par l'avocat poursuivant soussigné.
Signé : Me Xavier COLOMES.

211548

SCP d'Avocats BADRÉ HYONNE SENS-SALIS DENIS ROGER DAILLENCOURT

Parc d'affaires Reims-Champigny - Allée Jean-Marie Amelin - Bât. C. 51370 CHAMPIGNY
et 2 Rue des Lombards 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE tel 03.26.65.35.33

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE MARDI 6 JUILLET 2021 A 10 HEURES

Par devant le Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), Quai Eugène Perrier, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble suivant :

Commune de GAULT LE SOIGNY (51)

Une maison d'habitation (pavillon) sise à Le Recoude, 6 rue de la Vallée aux Cailles, comprenant :

- Au rez de chaussée : entrée, cuisine, salle à manger avec cheminée insert, une chambre, salle de bains, wc ;
- A l'étage : palier, deux chambres mansardées ; Deux garages non attenants ; Terrain

Le tout figurant au cadastre sous les références section AE N° 178 lieudit «6 rue de la Vallée aux Cailles» pour une superficie de 07a 17ca

SUR LA MISE A PRIX DE 15.000 EUROS

L'adjudication aura lieu aux conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du JUGE DE L'EXECUTION près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE où les amateurs peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'au cabinet de la SCP BADRÉ HYONNE SENS-SALIS DENIS ROGER DAILLENCOURT, Parc d'Affaires Reims-Champigny, Allée Amelin - Bât.C. - 51370 CHAMPIGNY, et 2 rue des Lombards - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

Les amateurs doivent être représentés par un Avocat inscrit au Barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE, auquel ils devront remettre préalablement une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, du montant minimum prévu à l'article R322-41 du CPCE soit 3.000 €.

Visites : renseignement auprès de la SCP MASSON FOLTZ GALAND, huissiers de justice à EPERNAY (51200), 12 Passage du Jard, Tél. : 03 26 51 17 27

Renseignements s'adresser à :

- 1) La SCP BADRÉ HYONNE SENS-SALIS DENIS ROGER DAILLENCOURT, Avocats.
Tél. 03.26.77.52.00 - fbhdhscp@avocatline.com
- 2) au greffe du TJ DE CHALONS EN CHAMPAGNE 03.26.69.36.94.

SCP D'AVOCATS MCM & Associés

Avocat
REIMS CEDEX (51723), 23 rue du Clou dans le Fer
Tél. : 03.26.79.89.39 - Fax : 03.26.85.64.47

Maître Corinne SOLY

Avocat postulant
12 quai Eugène Perrier - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.65.17.66 - Fax : 03.26.66.52.29

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE, au palais de justice de ladite ville 2 quai Eugène Perrier, au plus offrant et dernier enchérisseur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques le : **MARDI 6 JUILLET 2021 A 10 H.**

Sur le territoire de la commune de MONTMORT LUCY (51270)

Un immeuble à usage d'habitation sis 1 La Chaude Rue cadastré : Section AH n° 1 d'une contenance de 19 ares et 5 centiares.

MISE A PRIX : VINGT MILLE EUROS (20.000 €)

NB : le Ministère Avocat étant nécessaire pour porter les enchères, les amateurs sont priés de se mettre en rapport avec leur Avocat avant l'audience et de consigner entre ses mains 1/10^e de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 € et les frais préalables à la vente.

S'adresser pour tous renseignements :

1. Au greffe du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE, où le cahier des conditions de la vente est déposé et où tout intéressé peut en prendre en connaissance ;
2. Au cabinet de la Maître SOLY, Avocat à la Cour, rédacteur du cahier des charges à CHALONS EN CHAMPAGNE - Tél. : 03.26.65.17.66 ;
3. Au cabinet de Maître Nathalie CAPELLI, membre de la SCP MCM & Associés, Avocat à REIMS, 23 rue du Clou dans le Fer - Tél. : 03.26.79.89.39 ;
4. Pour visiter s'adresser à l'étude de Maître Pierre VIDAL, Huissier de Justice à EPERNAY.

Signé : Corinne SOLY.



Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Procédures adaptées

TROYES AUBE HABITAT

Avis d'appel public à la concurrence

1- IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :
Pouvoir adjudicateur :



OPH • HUMAIN ET RESPONSABLE

47 rue Louis Ulbach - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.42.56.00

Email : marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr
Profil acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Numéro Siret : 341 498 061 000 17

Groupement d'acheteur : Non.

2- COMMUNICATION : Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

L'attention des candidats est attirée sur l'importance de s'identifier. Après saisie de vos email et mot de passe, indiquez la référence de la consultation (identifiant interne de la consultation) : 2021-01-0071

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Contact : Karine SANCAN, service des marchés - E-mail : marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr

3- PROCEDURE :

TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Technique d'achat : Sans objet.

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS : Mardi 22 juin 2021 à 17 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.

Les variantes libres sont autorisées.

JUSTIFICATIONS ET PIÈCES A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS :

— Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5, R.2143-3, R.2143-6 à R.2143-9 du code de la commande publique ;

— Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

— Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

— Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont l'opérateur économique disposera pour la réalisation du marché public ;

— Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

— Copie du/des certificat(s) de qualification(s) professionnelle(s) établi(s) par des organismes indépendants ;

— Liste des principaux travaux réalisés au cours des cinq dernières années ;

— Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (responsabilité civile, professionnelle et, le cas échéant, décennale).

A TITRE PRATIQUE, le candidat pourra remettre les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés (accessibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>).

En cas de groupement, l'ensemble des pièces et attestations visées ci-avant doit être fourni par tous les membres du groupement.

(Se reporter au règlement de la consultation pour plus de précisions).

CRITERES UTILISES LORS DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Critères de sélection des candidatures :

1. Les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Critères de jugement des offres :

1. Prix (60 %).

2. Valeur technique (40 %).

4- IDENTIFICATION DU MARCHÉ :

Intitulé du marché : Travaux de traitement de façades (Rénovation d'isolation thermique par l'extérieur, nettoyage et remise en peinture, réalisation d'une isolation thermique extérieure) sur divers bâtiments à Troyes, Nogent-sur-Seine, Vanlay, Origny-le-sec, Géraudot et Vendœuvre-sur-Barse.

Code CPV principal : 45443000-4 : Travaux de façade.

Type de marché : travaux.

Lieu principal d'exécution du marché : Département de l'Aube.

Délai d'exécution des travaux :

— Lot 1 : 4 mois ;

— Lot 2 : 3 mois 1/2 ;

— Lot 3 : 3 mois ;

— Lot 4 : 6 mois ;

— Lot 5 : 4 mois ;

— Lot 6 : 6 mois ;

— Lot 7 : 3 mois ;

— Lot 8 : 2 mois ;

— Lot 9 : 3 mois 1/2 ;

— Lot 10 : 6 mois.

Chacun de ces délais s'entend compris période de préparation de chantier, hors congés payés.

La consultation ne comporte pas de tranches.

5- LOTS :

— Lot n°1-Rénovation ETICS - 113 à 117, avenue Edouard Herriot à Troyes (30 logements) (CPV 45321000-3 : Travaux d'isolation thermique) ;

— Lot n°2-Rénovation ETICS - 110 à 116, avenue Edouard Herriot à Troyes (56 logements) (CPV 45321000-3 : Travaux d'isolation thermique) ;

— Lot n°3-Rénovation ETICS - 111, avenue Edouard Herriot à Troyes (95 logements) (CPV 45321000-3 : Travaux d'isolation thermique) ;

— Lot n°4-Rénovation ETICS - 55/57, avenue des lombards à Troyes (83 logements) (CPV 45321000-3 : Travaux d'isolation thermique) ;

— Lot n°5-Rénovation ETICS - 14/16, rue Saint Vinebaut à Nogent sur Seine (8 logements) (CPV 45321000-3 : Travaux d'isolation thermique) ;

— Lot n°6-Ravalement - 8 à 14, route de Vanlay à Berton et 1 à 13, rue de la gline à Vanlay (11 pavillons) (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments) ;

— Lot n°7-Ravalement - 10/12, ruelle des pommiers à Origny le sec et 8/10, rue Saint Vinebaut à Nogent sur Seine (2 pavillons + 12 logements) (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments) ;

— Lot n°8-Rénovation ETICS - 8, rue des jardins à Troyes (1 pavillon) (CPV 45321000-3 : Travaux d'isolation thermique) ;

— Lot n°9-Ravalement - rue du général Bertrand à Géraudot (5 pavillons) (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments) ;

— Lot n°10-Remplacement Isolation Thermique Extérieure - 1/3, rue Jean Chilot à Vendœuvre sur Barse (16 logements) (CPV 45321000-3 : Travaux d'isolation thermique)

Réponse possible à un ou plusieurs lot(s).

6- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : NON

Le présent avis implique un marché public.

Délai de validité des offres : 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités principales de financement : Fonds propres

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

Paiement à 30 jours maxi.

Prix global et forfaitaire assorti d'une clause d'actualisation des prix.

Avance : Une avance sera accordée au titulaire qui en fera la demande dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 et suivants du code de la commande publique. Elle ne dépassera pas les 10% mentionnés à l'article R. 2191-7 du même code.

Sûreté financière : Il est prévu, à la charge du titulaire, une retenue de garantie à hauteur de 5 % du montant du marché dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-32 à R. 2191-35 du code de la commande publique

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS :

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS : TA de CHALONS EN CHAMPAGNE, 25 rue du Lycée - 51000 Châlons en Champagne. Téléphone : 03.26.66.86.87 - Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr - Télécopie : 03.26.21.01.87.

— référé précontractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L 551-1 à L.551-12 et R 551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) ;

— référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution, ou à défaut de la publication, 6 mois à compter de la signature du contrat (articles L551-13 à L.551-23 et R551-7 à R.551-10 de code de la justice administrative) ;

— recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;

— recours pour excès de pouvoir contre la décision de rejet de l'offre dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet et jusqu'à la signature du marché (articles R 421-1 à R421-7 du code de justice administrative).

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 25 mai 2021.

211538

INTRODUCTION DES RECOURS :

— référé précontractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L 551-1 à L.551-12 et R 551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) ;

— référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution, ou à défaut de la publication, 6 mois à compter de la signature du contrat (articles L551-13 à L.551-23 et R551-7 à R.551-10 de code de la justice administrative) ;

— recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;

— recours pour excès de pouvoir contre la décision de rejet de l'offre dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet et jusqu'à la signature du marché (articles R 421-1 à R421-7 du code de justice administrative).

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 25/05/2021.

211538

TROYES AUBE HABITAT

Avis d'appel public à la concurrence

1- IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :
Pouvoir adjudicateur :



OPH • HUMAIN ET RESPONSABLE

47 rue Louis Ulbach - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.42.56.00

Email : marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr
Profil acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Numéro Siret : 341 498 061 000 17

Groupement d'acheteur : Non.

2- COMMUNICATION : Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

L'attention des candidats est attirée sur l'importance de s'identifier. Après saisie de vos email et mot de passe, indiquez la référence de la consultation (identifiant interne de la consultation) : 2021-01-0070

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Contact : service des marchés - E-mail : marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr

3- PROCEDURE :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Technique d'achat : Sans objet.

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS : Mercredi 16 juin 2021 à 17h00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.

Les variantes libres sont autorisées.

JUSTIFICATIONS ET PIÈCES A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS :

— Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5, R.2143-3, R.2143-6 à R.2143-9 du code de la commande publique ;

— Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

— Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

— Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont l'opérateur économique disposera pour la réalisation du marché public ;

— Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

— Copie du/des certificat(s) de qualification(s) professionnelle(s) établi(s) par des organismes indépendants ;

— Liste des principaux travaux réalisés au cours des cinq dernières années ;

— Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (responsabilité civile, professionnelle et, le cas échéant, décennale).

A TITRE PRATIQUE, le candidat pourra remettre les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés (accessibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>).

En cas de groupement, l'ensemble des pièces et attestations visées ci-avant doit être fourni par tous les membres du groupement.

(Se reporter au règlement de la consultation pour plus de précisions).

Critères utilisés lors de l'attribution du marché :

Critères de sélection des candidatures :

1. Les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Critères de jugement des offres :

1. Prix des travaux (70 %).

2. Valeur technique (30 %).

4- IDENTIFICATION DU MARCHÉ :

Intitulé du marché : Travaux de construction (clos et couvert, fluides et aménagements extérieurs) d'une crèche interentreprises au 27 rue Bachimont à Nogent-sur-Seine (10400).

Cette consultation fait suite à une procédure initiale partiellement déclarée sans suite.

Code CPV principal : 45210000-2 : Travaux de construction de bâtiments.

Type de marché : travaux.

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Nogent-sur-Seine (10400).

Délai d'exécution des travaux : 42 Semaine(s).

Ce délai s'entend pour l'ensemble des lots de l'opération, compris période de préparation de chantier, hors congés payés.

La consultation ne comporte pas de tranches.

5- LOTS :

— Lot n°1-VRD (CPV 45111290-7 : Travaux préparatoires de viabilité) ;

— Lot n°2-Maçonnerie-Gros Œuvre (CPV 45262522-6 : Travaux de maçonnerie) ;

— Lot n°5-Serrurerie-Bardage (CPV 45340000-2 : Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité - 45262650-2 : Travaux de bardage).

Réponse possible à un ou plusieurs lot(s).

6- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : NON

Le présent avis implique un marché public.

Délai de validité des offres : 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités principales de financement : Subvention Etat et fonds propres

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

Paiement à 30 jours maxi.

Prix global et forfaitaire assorti d'une clause d'actualisation des prix.

Avance : Une avance sera accordée au titulaire qui en fera la demande dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 et suivants du code de la commande publique. Elle ne dépassera pas les 10% mentionnés à l'article R. 2191-7 du même code.

Sûreté financière : Il est prévu, à la charge du titulaire, une retenue de garantie à hauteur de 5 % du montant du marché dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-32 à R. 2191-35 du code de la commande publique.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS :

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS : TA de CHALONS EN CHAMPAGNE, 25 rue du Lycée - 51000 Châlons en Champagne. Téléphone : 03.26.66.86.87 - Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr - Télécopie : 03.26.21.01.87.

— référé précontractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L 551-1 à L.551-12 et R 551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) ;

— référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution, ou à défaut de la publication, 6 mois à compter de la signature du contrat (articles L551-13 à L.551-23 et R551-7 à R.551-10 de code de la justice administrative) ;

— recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;

— recours pour excès de pouvoir contre la décision de rejet de l'offre dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet et jusqu'à la signature du marché (articles R 421-1 à R421-7 du code de justice administrative).

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 25 mai 2021.

211544

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Procédures adaptées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE-SUD OUEST MARNAIS

Avis d'appel public à la concurrence

DÉNOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE PASSANT LE MARCHÉ :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE-SUD OUEST MARNAIS, Promenade de l'Aube - 51260 ANGLURE
Représentée par : Cyril LAURENT.
MODE DE PASSATION :
Marché passé selon une procédure adaptée, en application articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.
OBJET DE LA CONSULTATION :
Confection et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire et périscolaire de la communauté de communes de Sézanne-Sud-Ouest Marnais.
L'avis implique la passation d'un accord cadre. Les marchés seront conclus avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
DÉLAI D'EXECUTION ENVISAGÉ :
Sans objet.
UNITE MONÉTAIRE RETENUE PAR LA COLLECTIVITE : EUROS.
LANGUE DE RÉDACTION DES OFFRES DES CONCURRENTS :
Les offres des concurrents devront être entièrement rédigées en langue française.
MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER :
Le dossier de consultation peut être obtenu sous forme dématérialisée gratuitement sur demande, sur la plateforme de dématérialisation des marchés : <https://www.xmarches.fr>.
MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES :
La transmission des offres et candidatures par voie électronique est obligatoire, par l'intermédiaire de la plateforme <https://www.xmarches.fr>.
Conformément aux modalités décrites dans l'annexe du règlement de la consultation, cet envoi électronique obligatoire pourra être complété par une copie de sauvegarde papier ou numérique adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre récépissé, à l'adresse indiquée ci-dessous :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE-SUD OUEST MARNAIS, Promenade de l'Aube - 51260 ANGLURE. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Le vendredi 18 juin 2021 à 12 h 00
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :
60 jours.
JUSTIFICATIFS ET PIÈCES A FOURNIR :
Se reporter au règlement de la consultation.
CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES :
1 : Prix des prestations 40%.
2 : Valeur technique 60%.
MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :
Paieement par mandat administratif, délai de paiement : 30 jours, avance : 5% du montant du marché, financement sur le budget propre de la collectivité.
Les marchés ne s'inscrivent pas dans un programme financé par des fonds communautaires.
PROCÉDURES DE RECOURS :
— Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée - 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex.
E-mail : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Tél : 03.26.66.86.87 Fax : 03.26.21.01.87.
— Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :
Tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE
25 rue du Lycée - 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex
E-mail : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Tél : 03.26.66.86.87 Fax : 03.26.21.01.87.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
Pour plus d'informations, s'adresser à, pour la partie administrative :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE-SUD OUEST MARNAIS, Promenade de l'Aube - 51260 ANGLURE
Tél : 03.26.42.75.18
karsenty.r@ccssom.fr
DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE : Mercredi 26 mai 2021.
211625



OPH TROYES AUBE

Avis d'appel public à la concurrence

Marché de travaux - Construction de 18 logements passifs Impasse Colette à BREVIANDES (10450) Lot 8 plâtrerie -Faux plafonds - Lot 11 plomberie - sanitaire

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : OPH Troyes Aube Habitat - M. le directeur général, 47 rue Louis Ulbach 10000 Troyes. Tél. : 03.25.42.56.00. Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://troyes-aube-habitat.fr>
Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Objet du marché : Marché de travaux pour la construction de 18 logements passifs impasse Colette à Bréviandes.
L'avis implique un marché public. Description du marché : Marché simple, décomposé en 12 lots ; Seuls les lots 8 et 11 concernent la présente consultation. Marché comportant 10 prestations supplémentaires éventuelles ou variantes techniques pour l'ensemble des lots, dont une pour le lot 8 : VT n°7 Laine de verre acoustique, et une pour le lot 11 : VT n° 9 Ensemble douche avec receveur PMR. Variantes libres autorisées. Conditions particulières d'exécution : Le marché est assorti d'une charte chantier à faible nuisance. Le Maître d'Ouvrage sollicite la certification "logement passifs" par la FFCP (Fédération Française de Construction Passive). Délai global d'exécution du marché : 16 mois incluant une période de préparation de 2 mois. Date prévisionnelle de début des travaux : 2ème semestre 2021. En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire de ses cotraitants. Modalités essentielles de financement et de paiement : Paiement par virement bancaire dans un délai de 30 jours à compter de la réception de factures conformes aux prescriptions du CCAP de l'opération. Financement : Prêts PLAI, PLUS. Unité monétaire utilisée : Euro. Conditions de participation : Critères de sélection des candidatures et critères de jugement des offres : voir le règlement de consultation. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : voir le règlement de consultation. Type de procédure : procédure adaptée suivant les dispositions du code de la commande publique. Conditions de négociation : selon les modalités définies dans le règlement de la consultation. Date limite de réception des candidatures et offres : LUNDI 21 JUIN 2021 à 18h00. Marché réservé : non. Langue utilisée : français. Obtention des documents contractuels et additionnels : Le dossier de consultation est disponible sur le profil acheteur de Troyes Aube Habitat. L'opérateur économique est informé que toutes les communications et tous les échanges d'informations seront effectués via ce profil d'acheteur en utilisant l'adresse mail que l'opérateur économique aura lui-même indiqué et qui aura été vérifiée par AWS-Achat et enregistrée dans sa base. Remise des offres uniquement par voie électronique selon les modalités fixées au règlement de consultation. Voies, délais et précisions sur le recours indiqués au règlement de la consultation. Renseignements d'ordre administratif et technique : questions à poser sur le profil d'acheteur.
Description des lots : Lot 8 Plâtrerie - Faux plafonds ; Lot 11 Plomberie - Sanitaire.
Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 21/05/2021.
211519

COMMUNE DE CHOOZ

Avis d'appel public à la concurrence MAPA 02/2021

PSPG de CHOOZ - Aménagement de terrasses pavées à l'arrière de 31 logements du casernement de gendarmerie Arnaud BELTRAME

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : Mairie de CHOOZ, 1 place de l'Eglise - 08600 CHOOZ, représentée par Monsieur le Maire. Tél. : 03.24.42.09.69.
TYPE DE PROCEDURE : procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.
OBJET DU MARCHÉ : PSPG de CHOOZ - Aménagement de terrasses pavées à l'arrière de 31 logements du casernement de gendarmerie Arnaud BELTRAME.
DIVISION EN LOTS : non.
DÉLAI D'EXECUTION DES TRAVAUX : 4 mois.
CONDITIONS DE PARTICIPATION : capacités financières et techniques.
LE DOSSIER DE CONSULTATION POURRA ETRE OBTENU, EN TELECHARGEMENT GRATUIT :
— Sur le site de la Mairie de Chooz : www.chooz.com ;
— Sur la plateforme de téléchargement : www.marches-ardennes.fr
ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES : Remise par voie dématérialisée via la plateforme : www.marches-ardennes.fr
CRITERES PONDERES DE JUGEMENT DES OFFRES :
— Prix des prestations : 45 ;
— Valeur technique / Correspondance au CCTP : 55.
DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 25 juin 2021 à 12 h 00.
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jours.
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS : Demande écrite par voie électronique par le biais de la plateforme x-marchés.fr
DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 27 mai 2021.
211648
Le Maire : Jean Marie BARREDA.

COMMUNE DE DORMANS

Marché passe selon une procédure adaptée Article I 2123-1 du code de la commande publique

POUVOIR ADJUDICATEUR : Commune de Dormans représentée par Monsieur Michel COURTEAUX, Monsieur le Maire 4 place du Général de Gaulle - 51700 DORMANS. Tél. : 03.26.58.21.45 - Fax : 03.26.58.25.55 - Courriel : mairie@dormans.fr
OBJET DU MARCHÉ : Préparation et livraison de repas en liaison froide aux écoles et à la crèche.
CLASSIFICATION CPV PRINCIPALE : 55523100-3 - Services de restauration scolaire.
TYPE DE MARCHÉ : Marché à procédure adaptée conclu suivant les dispositions de l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique.
FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ : Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires.
CONDITIONS DE PARTICIPATION : Les justificatifs à produire sont ceux prévus au CCAP et au règlement de consultation.
UNITE MONETAIRE UTILISEE : l'Euro.
LANGUE DE REDACTION DES OFFRES : Les offres devront être entièrement rédigées en langue française.
RETRAIT DU DOSSIER : Le dossier est à retirer sous format électronique sur le site www.xmarche.fr sous la référence : Repas_DS21
LIEU ET DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Les candidatures et offres devront être déposées sur le site www.xmarches.fr sous la référence Repas_DS21 le 25 juin 2021, 12 heures au plus tard.
CRITERE D'ATTRIBUTION : Se reporter au règlement de consultation.
DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.
DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : le 26 mai 2021.
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : Mairie de Dormans, 4 place du Général de Gaulle - 51700 DORMANS aux horaires d'ouverture (du 8 heures 30 à 12 heures du lundi au vendredi et de 13 heures 30 à 17 heures 30 le lundi, mercredi et vendredi) par tél : 03.26.58.21.45 ou par mail à l'adresse suivante : mairie@dormans.fr ou par le biais de la plateforme www.xmarches.fr
211638

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHOOZ

Avis d'appel public à la concurrence

MAITRE D'OUVRAGE : Centre Communal d'Action Sociale de CHOOZ, 08600 CHOOZ, 1 place de l'Eglise - 08600 CHOOZ.
OBJET DU MARCHÉ : MAPA/CCAS01/2021 : Séjour en septembre 2021 pour un groupe de personnes du 3ème âge comprenant : voyage, pension complète et excursions en option.
TYPE DE PROCEDURE : Marché passé selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.
DIVISION EN LOTS : Non.
EXECUTION DU MARCHÉ : à la notification du marché.
CONDITIONS DE PARTICIPATION : capacités financières et techniques.
LES DOSSIERS POURRONT ETRE OBTENUS : Sur la plateforme de téléchargement : www.marches-ardennes.fr
PLATEFORME A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES : Remise par voie dématérialisée via la plate-forme : www.marches-ardennes.fr
CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :
— Prestation : 50 % ;
— Prix de la prestation : 30 % ;
— Qualité des références : 20 % .
DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Mardi 22 juin 2021 à 12 h 00.
DÉLAI MINIMUM PENDANT LEQUEL LE SOUMISSIONNAIRE EST TENU DE MAINTENIR SON OFFRE : 180 jours.
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS : Demande écrite par voie électronique par le biais de la plateforme www.marches-ardennes.fr
DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS AU JOURNAL D'ANNONCE LEGALE : 27/05/2021.
211649
Le Président du CCAS, Jean-Marie BARREDA.

COMMUNE DE MATOUGUES

AAPC / Marché travaux / Marché d'exécution

POUVOIR ADJUDICATEUR : COMMUNE DE MATOUGUES, 13 Grande Rue - 51510 MATOUGUES. Tél : 03.26.70.99.26 - Email : mairie.matougues@wanadoo.fr Procédure adaptée conformément au Code de la Commande Publique.
CARACTERISTIQUE DU MARCHÉ : Requalification de la place du Moulin, rue du Moulin et rue de l'Eglise.
Lot 1 : Voirie et réseaux divers - variantes autorisées
DATE DE RECEPTION DES OFFRES : vendredi 25 juin 2021 - 12 H 00.
MODALITE D'OBTENTION DU DOSSIER : <https://www.marches-securises.fr> (signature électronique non obligatoire).
211526

ABONNEZ-VOUS

En payant par prélèvement automatique
Pour 1 an **35€** au lieu de **40€**

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Avis d'attribution



HLM MON LOGIS - GROUPE ACTION LOGEMENT

Réhabilitation de 40 logements 10 A et B / 12 A et B rue Georges Clémenceau
10150 PONT SAINTE MARIE - GR 8321

Avis d'attribution - Marché de travaux

Procédure adaptée suivant le code de la commande publique du 1er avril 2019

NOM ET ADRESSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - Groupe Action Logement, au capital de 16.651.996,35 €, inscrite au R.C.S. sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE.

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.

OBJET DU MARCHÉ : PONT SAINTE MARIE - Groupe 8321 - Réhabilitation de 40 LOGEMENTS.

Les travaux se situent à l'adresse suivante : RUE GEORGES CLEMENCEAU - 10 A ET B / 12 A ET B.

TYPE DE MARCHÉ DE TRAVAUX : 1/Exécution.

CRITERE D'ATTRIBUTION RETENUE : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de pondération énoncés dans le règlement de consultation.

DATE D'ATTRIBUTION : 21/04/2021.

LOT N° - INTITULE LOT - NOM - CODE POSTAL - VILLE - MONTANT € HT :

— Lot 1 - Traitement des façades - LAMBLIN DECORS ET FINITIONS 10450 BREVIANDES - 397.014,46 ;

— Lot 2 - Désamiantage - MASSON ET FILS 10190 ESTISSAC - 6.490 ;

— Lot 3 - Maçonnerie - ATM CONSTRUCTIONS 10160 MARAYE EN OTHE - 69.787,69 ;

— Lot 4 - Charpente - couverture - zinguerie - DYBIEC OBS SAS 10450 BREVIANDES - 157.603,50 ;

— Lot 5 - Menuiseries intérieures et extérieures - SECABAT 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC - 176.782,38 ;

— Lot 6 - Métallerie - ART ET FORGES 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC - 171.810,00 ;

— Lot 7 - Plâtrerie - isolation - AMP3 10450 BREVIANDES 141.520 ;

— Lot 8 - Isolation par projection - CAP FLOCAGE 51430 TINQUEUX - 21.460 ;

— Lot 9 - Plomberie - sanitaires MASSON SAS 10150 PONT SAINTE MARIE - 166.296 ;

— Lot 10 - Ventilation CAELI 51100 REIMS - 40.871,80 ;

— Lot 11 - Electricité - interphonie - EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC - 59.487,67 ;

— Lot 12 - Carrelage - faïence - cloisons - ATM CONSTRUCTIONS 10160 MARAYE EN OTHE - 39.640 ;

— Lot 13 - Peinture intérieure - ERIF 10000 TROYES - 75.844,50 ;

— Lot 14 - Sols souples CHARRIER 54320 MAXEVILLE - 62.170,50 .

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : le 27/05/2021.

211674

Le Directeur Général : Serge LAURENT.

www.mon-logis.fr

[monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)

UNE QUESTION CONCERNANT NOS PRESTATIONS ?

REDACTION :

BENJAMIN BUSSON - TÉL. : 03.26.08.38.31

OU NASTASIA DESANTI - TÉL. : 03.26.08.38.32

COMPTABILITE :

CAROLE DEPIERREUX - TÉL. : 03.26.08.38.27

ABONNEMENTS :

TÉL. : 03.26.08.38.26

PUBLICITES :

LUDWIG CAQUOT - TÉL. : 03.26.08.38.30

RELATION CLIENTS :

FLORA DURVILLE - TÉL. : 03.26.08.38.29

ANNONCES LEGALES :

ANGELIQUE NIOT - VIRGINIE DOTTI

MARIE-ALICE DEBRAY

TÉL : 03.26.40.21.31

TRANSMETTEZ VOS ANNONCES LEGALES :

• **PAR INTERNET**

ANNONCELEGALE.PAMB@FORUMECO.COM

Marne

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

"PHARMACIE DE LA MAISON BLANCHE"

Aux termes d'un acte d'avocat électronique en date du 10/02/2021 (promesse synallagmatique de cession) et d'un acte d'avocat électronique en date du 09/04/2021 constatant la réalisation des conditions suspensives, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de REIMS le 26/04/2021, Dossier 2021 00039119, référence 5104P04 2021 A 01336.

M. Gérard VERDURE, demeurant 21 rue des Monts Coupés - 51390 PARGNY LES REIMS, immatriculé sous le n° 343 466 207 R.C.S. REIMS.

A vendu à : La société SELAS PHARMACIE MAISON BLANCHE, SELAS de pharmacien d'officine au capital de 450.000 €, dont le siège social est au 9 place de Lisieux - 51100 REIMS, immatriculée sous le n° 894 454 487 R.C.S. REIMS.

Un fonds de commerce d'officine de pharmacie connu sous l'enseigne "PHARMACIE DE LA MAISON BLANCHE" sis et exploité 9 place de Lisieux - 51100 REIMS.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 1.115.000 €.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 11/04/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, en l'Etude de la société SELARL TEMPLIER ET ASSOCIES, Huissiers de Justice dont le siège est au 4 rue Condorcet - 51100 REIMS pour la validité et la correspondance. 211583

CONSTITUTION

DE SOCIETE

SCI PARGNY

Suivant acte sous seing privé du 10 Mai 2021, il a été constitué la société suivante :

SOCIETE : SCI PARGNY.

FORME : Société civile immobilière.

CAPITAL : 2.000 € (2.000 parts à 1 €).

SIÈGE : 20 rue gambetta - 51160 AVENAY VAL D'OR.

OBJET : Gestion de tout bien immobilier.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

GERANT : Mme Hélène REVOLTE - 20 rue gambetta - 51160 AVENAY VAL D'OR.

Immatriculation au R.C.S. de REIMS. 211012 Pour avis : Le gérant.

SCI SANTOS & FERREIRA

Par acte SSP du 27/04/2021, il a été constitué une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI SANTOS & FERREIRA

OBJET SOCIAL : Acquisition et location de biens immobiliers

SIÈGE SOCIAL : 1 chemin de la Montagne - 51220 POUILLON.

CAPITAL : 500 €.

DURÉE : 99 ans.

GERANCE : M. DOS SANTOS Ricardo, demeurant 1 chemin de la Montagne - 51220 POUILLON, Mme FERREIRA DOS SANTOS Elisabete, demeurant 1 chemin de la Montagne - 51220 POUILLON.

CLAUSE D'AGREMENT : Les cessions de parts entre associés, entre ascendants et descendants d'un associé et, le cas échéant, les cessions entre conjoints et partenaires avec lesquels ont été conclus un pacte civil de solidarité interviennent librement. Toutes les autres cessions n'interviennent qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés. Immatriculation au R.C.S. de REIMS. 211471



AMIGO LEASE

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 7 mai 2021, une société a été constituée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AMIGO LEASE. FORME : Société par actions simplifiée. CAPITAL : 30.000 €. SIÈGE :

ZAC Croix Blandin, 17 rue Lena Bernstein - 51100 REIMS. OBJET :

Intermédiaire et conseil des entreprises et des particuliers dans l'obtention de financements automobiles, location

courte, moyenne et longue durée de véhicules, le conseil en gestion de parcs et flottes de véhicules, l'activité de courtage en opérations financières,

l'achat et la vente de véhicules, la conception, la mise en place et le suivi

des services d'achats de pièces détachées, de fournitures, de produits et accessoires automobiles, le négoce,

l'importation et l'exportation, la vente en gros de pièces détachées, de fournitures, de produits et accessoires automobiles. DURÉE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives

au moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date de l'assemblée. Chaque associé dispose

d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières

donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société.

L'agrément est donné par décision collective extraordinaire des associés, prise à la majorité des deux tiers des voix attachées aux actions existantes

bénéficiant du droit de vote.

PRESIDENT : STRADA INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 323.000 €, dont le siège social est ZAC Croix Blandin, 17 rue Lena Bernstein - 51100 REIMS, immatriculée

sous le numéro 489 981 100 R.C.S. REIMS, représentée par Monsieur Antoine CONTARDO, son gérant.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de REIMS. 211448 Pour avis.

SCI MOULET

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Sylvain SARCELET, Notaire à SAINTE MENEHOULD (Marne) 9 place du Général Leclerc, le 7 mai 2021, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DENOMINATION : SCI MOULET.

FORME : SOCIETE CIVILE.

CAPITAL SOCIAL : Mille euros (1.000,00 €).

SIÈGE SOCIAL : SAINTE MENEHOULD (51800) Ecart de La Grange Aux Bois, 11 rue de l'Eglise.

OBJET SOCIAL : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

GERANCE : Monsieur Emmanuel MOULET, demeurant à SAINTE MENEHOULD (51800 Marne), 11 Rue de l'église - Ecart de La Grange Aux Bois.

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE (51000).

CESSION DE PARTS SOCIALES - AGREMENT : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

211514 Pour avis : Le Notaire.

UNLOKI

Avis de constitution

Par acte S.S.P. en date à REIMS du 17/05/2021, il a été constituée une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : UNLOKI.

SIÈGE : 1 rue des Docks Rémois - 51100 REIMS.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL : 1.500 €.

OBJET : création et maintenance d'une plateforme digitale permettant de créer des réseaux sociaux destinés aux entreprises installées dans une zone géographique précise. Vente d'abonnements d'accès à cette plateforme aux entreprises.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : la société VPA, SAS au capital de 6.000,00 €, dont le siège social est 41 rue Léon Blum - 51100 REIMS, immatriculée au R.C.S. sous le n° 890 671 050 R.C.S. REIMS, représentée par M. Grégoire SEMBENI, président.

IMMATRICULATION : R.C.S de REIMS. 211562

DECAMP

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP établi à REIMS, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes.

DENOMINATION : DECAMP.

SIÈGE SOCIAL : 23 bis rue de Mars - REIMS (51100)

OBJET : Restauration traditionnelle, brasserie, bar.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de REIMS.

CAPITAL FIXE DE : 9 000 €.

PRESIDENT : LE CARDINAL, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, dont le siège est au 90 rue de la Neuville - REIMS (Marne), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 500938048.

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Romain DENISE, demeurant au 9 rue Saint Nicaise - 51100 REIMS. 211541 Pour avis, le président.



JGN INVEST

Aux termes d'actes sous seing privé en date du 21/05/2021, il a été constitué la société civile suivante.

DENOMINATION : JGN INVEST.

CAPITAL : 40.020 €.

SIÈGE SOCIAL : 2 rue du Bey - 51100 REIMS.

OBJET : Prise de participation dans toute entreprise ou société créée ou à créer. Propriété et gestion de tous portefeuilles de titres, droits sociaux et autres valeurs mobilières.

Administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

DURÉE : 99 ans.

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts requièrent l'agrément des associés résultant d'une décision collective extraordinaire adoptée par un ou plusieurs associés représentant au moins les 3/4 des parts composant le capital social.

GERANCE : M. Jérôme ZAWADA demeurant 22 rue de la Touche - 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS. 211518

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

Vermeren
SAS



Cabinet d'expertise comptable & de commissariat aux comptes
7 rue Louis Néel - 51430 BEZANNES

MONTEPILLOISE

Société civile immobilière
au capital de 100 €uros
Siège social :
23B boulevard Pasteur - 51100 REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS (Marne) du 21 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société Civile Immobilière.

DENOMINATION SOCIALE : MONTEPILLOISE.

SIÈGE SOCIAL : 23B boulevard PASTEUR - 51100 REIMS.

OBJET SOCIAL : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'édification, l'aménagement, l'entretien, l'administration de tous immeubles et leur exploitation par bail, location ou autrement, la vente à titre exceptionnel de tous biens et droits immobiliers.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 100 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

COGERANCE : Madame Clotilde DURET, épouse LECOEUR, demeurant à REIMS (Marne), 23B boulevard Pasteur et Monsieur Adrien BROCARD, demeurant à CORMONTREUIL (Marne), 5 rue Manoel Pinto.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : dispense d'agrément pour cessions à associés ; pour les autres cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.
211520 Pour avis : La cogérance.



GOULET & NOIZAT
Avocats associés
www.goulet-noizat.com

DU 11 MARS

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte ssp en date du 21 mai 2021, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS, de la société "DU 11 MARS", SAS au capital de 10.000 €, dont le siège social est 92 rue de Cernay - 51100 REIMS. La société a pour objet l'activité de restauration traditionnelle, livraison à domicile, la vente à emporter ou à consommer sur place de plats chauds et froids et de boissons alcoolisées ou non ; la vente au détail et en gros de produits fromagers, laitiers, crémiers, ainsi qu'à titre accessoire de produits annexes de fromagerie et de produits d'épicerie fine ; la vente au détail et en gros de vins, champagne, spiritueux et bières, accessoires divers de service et de conservation ; conseils, formations, démonstrations culinaires, association des vins aux fromages et aux mets et prestations diverses de traiteur.

Le Président est M. BRICE DEBRAY, demeurant 5 bis rue du Bastion - 51100 REIMS.

Toutes les cessions d'actions sont soumises au droit de préemption de la société, au droit de préemption des associés de la société, et l'agrément des associés résultant d'une décision des associés prise à la majorité des voix.
211618

CELESTE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à REIMS en date du 21 mai 2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CELESTE.
SIÈGE SOCIAL : 11 rue Clément Ader - REIMS (Marne).

OBJET : La société a pour objet :
— L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ;

— La prise de participation dans toutes sociétés immobilières ;

— L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.500 €.

MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.500 €.

GERANCE : Monsieur Jean HUART, demeurant 1 rue du Général Leclerc - CHENAY (Marne).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis : L'associé fondateur 211607 mandaté à cet effet et le gérant.



COURTAGE PARISOT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BLANCS COTEAUX du 21/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.
DENOMINATION : SAS COURTAGE PARISOT.

SIÈGE : 1 avenue du Général de Gaulle - 51130 BLANCS COTEAUX (VERTUS).

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 2.000 €.

OBJET : Toutes activités d'intermédiaires en assurances, notamment d'agents et courtiers en assurances, consistant en la vente, la négociation ou le démarchage de contrats d'assurance ou de réassurance, d'assurance prévoyance, d'épargne, d'épargne salariale, de rente et de toutes autres formes de contrat d'assurance.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENTE : Mme Claire PARISOT, demeurant 47 rue des hauts, Coligny - 51130 VAL DES MARAIS.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis, La Présidence.
211525



GROUPEMONASSIER
Réseau Notarial
THIENOT & ASSOCIÉS
Notaire
23 rue Libergier - 51100 REIMS

MOUILLARD

Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu par Me Pierre VIAL, Notaire à REIMS, le 25 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MOUILLARD.
FORME : Société en nom collectif.

SIÈGE : REIMS (51100), 137 avenue Jean Jaurès.

OBJET : Les activités de gérance d'un débit de tabac, jeux de la Française des Jeux, articles fumeurs, cave à cigares, cigarettes électroniques, presse, journaux, librairie, papeterie, bibeloterie, cadeaux, boissons, vente à emporter, activité de relais colis. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DURÉE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au R.C.S.

CAPITAL : 10.000,00 € constitué d'apports en numéraire.

GERANCE : Monsieur David MOUILLARD demeurant à WITRY LES REIMS (51420) 25 bis avenue de Rethel.

CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles à titre onéreux entre associés.

Immatriculation de la Société : R.C.S. de REIMS.
211581 Pour avis.

SC LES MARRONNIERS

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 15 avril 2021, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : SC.
DENOMINATION : LES MARRONNIERS.

SIÈGE SOCIAL : 113 rue Saint Louvent - 51300 FRIGNICOURT.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet la prise de participation dans d'autres sociétés, et notamment dans des sociétés d'exploitation agricole ou viticole, et la gestion de ces participations et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 3.000 € divisé en 300 parts de 10 €.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des 2/3 des voix exprimées

GERANCE : Monsieur Arnaud DE LA HAMAYDE, demeurant 113 rue Saint Louvent - 51300 FRIGNICOURT, nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers

IMMATRICULATION : au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE

Pour avis la gérance.
211623



Etude de Gaulle

NOTAIRES

55 avenue du Général de Gaulle
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
etudedegaulle-chalons@notaires.fr

SCI KESTLER FINANCIAL

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Tanguy MOBUCHON, Notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE le 20 mai 2021, il a été constitué la société Civile Immobilière dénommée SCI KESTLER FINANCIAL.

OBJET SOCIAL : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

SIÈGE SOCIAL : 26 rue de Chastillon 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 € ;
DURÉE : 99 ans.

GERANT : Madame Maud KESTLER.

IMMATRICULATION : au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis :
211523 Me Tanguy MOBUCHON.

BBCONSULTANT

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BBCONSULTANT.

FORME : Société par actions simplifiée (à associé unique).

CAPITAL : 1.500 €.

SIÈGE SOCIAL : 14 rue du Professeur Jean Le Men - 51100 REIMS

OBJET : Diagnostics, études, formations, coaching et plans d'actions en management et performance commerciale et managériale, négociation et développement personnel.

DURÉE : 99 ans.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Mme Brigitte BERTIN, demeurant 14 rue du Professeur Jean Le Men - 51100 REIMS.

IMMATRICULATION : R.C.S. de REIMS.
211529

SCI LA LOMBARDIE

Suivant acte sous seing privé du 10 Mai 2021, il a été constitué la société suivante :

SOCIÉTÉ : SCI LA LOMBARDIE.

FORME : Société civile immobilière.

CAPITAL : 2.000 € (2.000 parts à 1 €).

SIÈGE : 20 rue Gambetta - 51160 AVENAY VAL D'OR.

OBJET : Gestion de tout bien immobilier.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

GERANT : Mme Hélène REVOLTE - 20 rue Gambetta - 51160 AVENAY VAL D'OR. Immatriculation au R.C.S. de REIMS
211009 Pour avis : Le gérant.

JM

Par acte SSP du 27/05/2021, il a été constitué une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JM.

OBJET SOCIAL : Acquisition, administration et exploitation de biens meubles et immeubles.

SIÈGE SOCIAL : 14 rue de Vertus - 51130 VOZUY.

CAPITAL : 2.000 €.

DURÉE : 99 ans.

GERANCE : M. JOSEPH Pascal, demeurant 11 rue de Vertus - 51130 VOZUY.

CLAUSE D'AGREMENT : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
211686

SCI PRESTI JEEM

Constitution de société

Suivant acte sous seing privé en date du 28 mai 2021, il a été procédé à la constitution de la Société suivante :

DENOMINATION : PRESTI JEEM.

FORME : Société civile immobilière.

SIÈGE SOCIAL : 2 bis, rue du Port - 51360 BEAUMONT SUR VESLE.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 € divisé en 1.000 parts de 1 € chacune.

OBJET : La Société a pour objet : L'achat, la construction, l'entretien et la gestion de tous immeubles et leur exploitation par voie de location, ladite activité ayant exclusivement un caractère civil.

DURÉE : 99 années à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

GERANT : Monsieur José FERNANDES NEIVA demeurant 2 bis rue du Port - 51360 BEAUMONT SUR VESLE.

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, aux autres associés, au conjoint de l'un d'entre eux ou à des tiers non associés, et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des Associés représentant au moins les 2/3 des parts sociales.

La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS

Pour avis :
211700 Le Gérant.

SC "CH. LORIN"

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 18/05/2021, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : SC.
DENOMINATION : "CH. LORIN".

SIÈGE SOCIAL : 10 rue de Saint Rémy - 51460 TILLOY ET BELLAY.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet la prise de participation dans d'autres sociétés, et notamment dans des sociétés d'exploitation agricole ou viticole, et la gestion de ces participations et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 605.000 € divisé en 6.050 parts de 100 €.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des 3/4 des voix exprimées.

GERANCE : Monsieur Christian LORIN, demeurant 10 rue de Saint Rémy - 51460 TILLOY ET BELLAY ;

— Madame Christiane LORIN née ALVES, demeurant 10 rue de Saint Rémy - 51460 TILLOY ET BELLAY, nommés pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

IMMATRICULATION : au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis :
211701 La gérance.

CAP TELECOM

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 €uros
4 rue Marie Marvingt
Zac Croix Blandin - 51100 REIMS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mai 2021, il a été créé une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION SOCIALE : CAP TELECOM.

DURÉE : 99 ans.

SIÈGE SOCIAL : 4 rue Marie Marvingt - 51100 REIMS.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 €.

OBJET : La société a pour objet, en France et dans le monde entier : l'achat, la vente, la location, la représentation, la commission, le service après-vente de matériel et solutions de téléphonie et de systèmes réseaux.

PRESIDENT : SARL INVEST IN CAP, société à responsabilité limitée au capital social de 439.750 euros, dont le siège social est sis : 4 rue Marie Marvingt - 51100 REIMS, n° d'identification R.C.S REIMS 891.535.171.

Représentée par son Gérant Didier CAPOEN né le 5 août 1968 à REIMS, demeurant 38 rue Henri Warnier - 51500 TAISSY, de nationalité française.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : R.C.S. de REIMS

Pour avis :
211710 Le président.

APJ MENUISERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 €uros
Siège social :
45 bis rue de Pouillon - 51100 REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à REIMS du 25 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : APJ MENUISERIE.

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

SIÈGE SOCIAL : 45 bis rue de Pouillon - 51100 REIMS.

OBJET SOCIAL :
— Toutes activités de menuiserie générale, la fourniture, la pose de tout type de menuiseries intérieures et extérieures : PVC, bois, aluminium et autres matériaux ;

— Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à ces activités.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 €.

GERANCE : Monsieur Alexandre PATA, demeurant 45 bis rue de Pouillon - 51100 REIMS.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

211536 La gérance.

SOURCE NATURELLE

Par acte SSP du 19/05/2021, il a été constitué une EURL présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SOURCE NATURELLE.

Objet social : Vente de produits alimentaires et non alimentaires.

Siège social : 9 rue Gallice - 51200 EPERNAY.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

AU CAPITAL DE : 5.000 €.

GERANCE : Mme CARTE Raphaëlle demeurant 29 avenue du Maréchal Foch - 51200 EPERNAY.

Pour avis :
211472

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne



2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 METZ CEDEX 3

VISION RX LAB
EUROPE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 18 mai 2021, il a été constitué une société :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : VISION RX LAB EUROPE.

SIÈGE : 8 rue de la Tirelire - 51100 REIMS.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

CAPITAL : 5.000 €.

OBJET : le négoce et la commercialisation de produits d'optiques et assimilés, ainsi que le conseil en marketing et gestion, et toutes autres activités connexes et/ou annexes se rapportant à l'objet social.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : M. Christian ROTTGER, demeurant 8 rue de la Tirelire - 51100 REIMS.

211547 Pour avis : Le président.

SAS B.O.S.S.
ET FILS

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans d'une société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce de REIMS, dénommée : SAS B.O.S.S. et fils au capital de 1.000 €.

Cette société a pour objet en France et dans tous pays :

— La distribution de biens et services par achat, vente, négoce, mise en relation de fournisseurs et de clients et notamment de produits d'entretien, de bien-être (aromathérapie, huiles essentielles etc...), de cosmétique, d'hygiène, de parfumerie, de bijoux, de vêtements, de cadeaux etc... ainsi que des services de télécommunications, de systèmes de détection vol/incendie ;

— La constitution, la formation, le développement et l'encadrement d'une équipe de distributeurs ;

— La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités ;

— La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle ; D'apports de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement ;

— Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Elle est domiciliée 3 rue d'Avenay - 51160 GERMAINE.

La présidente est Madame BOULANGER Stéphanie, demeurant 3 rue d'Avenay - 51160 GERMAINE.

211706

ABONNEZ-VOUS :
40 €/PAR AN

LAINEZ

Par acte sous seing privé en date du 10/05/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : LAINEZ

OBJET : Restaurant, brasserie, bar, traiteur, vente de jeux, organisation de soirées à thème

CAPITAL : 10.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 3 place du Général de Gaulle 51700 DORMANS.

DURÉE : 99 ans.

GERANCE : Madame Angélique LAINEZ demeurant 21 rue du Moulin 51700 COURTHIEZY.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS.

211516 Pour insertion, La gérance.

SCI DU PRIEURÉ

Suivant acte reçu par Me Laurent LUTUN, notaire à FISMES, le 27 Mai 2021, a été constituée la société civile dénommée "SCI DU PRIEURÉ", siège social : SAINT GILLES (51170), 7 place du Prieuré.

CAPITAL SOCIAL : Vingt deux mille Euros (22.000,00 €), divisé en 220 parts sociales de cent Euros (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 220.

OBJET SOCIAL :

— L'acquisition, la vente, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. REIMS

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

NOMME(E)S PREMIERS GERANTS DE LADITE SOCIÉTÉ :

— Monsieur Stéphane Lucien René PESCHER, technicien aéronautique, demeurant à SAINT GILLES (51170), 7 place du Prieuré.

— Mademoiselle Amandine Nicole Poullet PESCHER, demeurant à FISMES (51170), 2 rue de la Fonderie.

211702

SAS RE NEE SENS

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans d'une société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce de REIMS, dénommée : SAS RE NEE SENS au capital de 500 €.

Cette société a pour objet en France et dans tous pays :

— La distribution de biens et services par achat, vente, négoce, mise en relation de fournisseurs et de clients et notamment de produits d'entretien, de bien-être (aromathérapie, huiles essentielles etc...), de cosmétique, d'hygiène, de parfumerie, de bijoux, de vêtements, de cadeaux etc... ainsi que des services de télécommunications, de systèmes de détection vol/incendie ;

— La constitution, la formation, le développement et l'encadrement d'une équipe de distributeurs ;

— La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités ;

— La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle ; D'apports de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement ;

— Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Elle est domiciliée 7 rue de Coulommes - 51370 ORMES.

La présidente est Madame GRILLOT-DEMIERRE Isabelle, demeurant 7 rue de Coulommes - 51370 ORMES.

211707



AFH

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte ssp en date du 26 mai 2021, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE, de la société « AFH », SAS au capital de 10.000 €, dont le siège social est sis 4 rue Lamartine à COURTISOLS (51460). La société a pour objet social l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placements, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres. La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers, dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement. Le Président de la société est M. Aurélien FONTAINE, demeurant 27 Quai du Midi à SUIPPES (51600).

Toutes les cessions d'actions sont soumises au droit de préemption de la société, au droit de préemption des associés de la société, et l'agrément des associés résultant d'une décision des associés prise à la majorité des voix.

211645



LA PIZZA DE GIOVI

Avis de constitution

LA PIZZA DE GIOVI, société à responsabilité limitée, au capital de 1.000 €. SIÈGE SOCIAL : 6 place d'Armes - 51220 CORMICY. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORMICY du 21/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée. DENOMINATION SOCIALE : LA PIZZA DE GIOVI. SIÈGE SOCIAL : 6 place d'Armes - 51220 CORMICY. OBJET SOCIAL :

L'exploitation d'un restaurant pizzeria, traiteur, ventes à emporter, livraisons, réceptions, animations, location de salle, événementiel. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. CAPITAL SOCIAL : 1.000 €. GERANCE : Monsieur Giovanni SECCI, demeurant 1 rue Henri Jadart - 51100 REIMS.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

211531 Pour avis : La gérance.

CHAMPAGNE
GOURMANDISES

Par acte SSP du 1/06/2021 il a été constitué une EURL dénommée : CHAMPAGNE GOURMANDISES

SIÈGE SOCIAL : 14 rue Saint Brice - 51000 REIMS

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET SOCIAL : Vente sédentaire et non sédentaire de spécialités régionales ainsi que tous autres produits alimentaires tel que biscuits, chocolats, confiseries ; et non alimentaires vente de tous articles de décoration ou accessoires de paris

GERANT : LARIVIERE Sandrine 13 rue Millepertuis - 80480 SALOUEL

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

211659



Notaires

SCP "Laurent LUTUN & Romain SHALGIAN Notaires Associés" à FISMES & CORMONTREUIL

SCI MEMORY HOMES

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Romain SHALGIAN, notaire à CORMONTREUIL, le 20 Mai 2021, a été constituée la société civile dénommée "MEMORY HOMES",

SIÈGE SOCIAL : BRIMONT (51220), 21 rue Pasteur.

CAPITAL SOCIAL : Cent Euros (100,00 €), divisé en 100 parts sociales de un Euro (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

NOMME(E) PREMIER GERANT DE LADITE SOCIÉTÉ : — Madame Odile Marguerite Cécile TRUCHON, auto-entrepreneur, demeurant à BRIMONT (51220), 21 rue Pasteur.

211521

ASIE 51

Aux termes d'un acte en date du 25/06/21, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : ASIE 51.

OBJET SOCIAL : Traiteur, plats à emporter, restauration et toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant à l'objet, de nature à favoriser directement ou indirectement l'extension ou le développement de la société.

SIÈGE SOCIAL : 195 bis avenue Jean Jaurès - 51100 REIMS.

CAPITAL : 7.500 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

GERANCE : M. GUAN, demeurant 195 bis avenue Jean Jaurès - 51100 REIMS.

211549

R2H

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CORMONTREUIL, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : R2H.

SIÈGE SOCIAL : 60 rue du Commerce - CORMONTREUIL (Marne).

OBJET : L'achat, la gestion par tout moyen et la vente de tout biens immobiliers lui appartenant.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 €.

GERANCE :

— Monsieur Gaspard CERVIN, demeurant 15 rue des Coutures - REIMS (Marne) ;

— Monsieur Badis MESSADIA, demeurant 37 bis rue de Cemay - REIMS (Marne).

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis, L'associé fondateur

211412 mandaté à cet effet ou le gérant.

INSERTIONS :
DERNIER DELAI
VENDREDI 12 HEURES

MODIFICATION

DE STATUTS

DECOUVERTES
VINS

DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000,00 Euros

Siège social : 76 avenue de Paris - 51100 REIMS 444 916 134 R.C.S. Reims

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 13/02/2020 :

— L'objet social de la société a été étendu, à compter du 13/02/2020 aux activités suivantes : toutes prestations de services auprès de toutes entreprises impliquées dans l'activité se rapportant à toutes boissons, vins ou alcools, qu'il s'agisse de culture, de production, d'élevage, de commercialisation, de gestion ou de conseils ;

— Le siège social a été transféré, à compter du 13/02/2020, de REIMS (Marne), 76 avenue de Paris, à REIMS (Marne), 10 rue des Trois Raisinets.

En conséquence, les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis La gérance.

210901



GOULET & NOIZAT

Avocats associés

www.goulet-noizat.com

"COMPAGNIE
GENERALE
IMMOBILIERE
REMOISE"

En date du 7 mai 2021, l'assemblée générale de la société "COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE REMOISE", société à responsabilité limitée au capital de 40.000 €, immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le n°412 031 932, dont le siège social est sis 13 Cours Anatole France à REIMS (51100), a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 7 mai 2021. Il n'a été apporté aucune modification à l'objet de la société, son siège, sa durée, et la date de son exercice social.

Cette transformation entraîne les modifications suivantes :

MENTIONS ANCIENNES :

FORME : SARL.

GERANT : M. Xavier FAVREAU.

MENTIONS NOUVELLES :

FORME : SAS.

PRESIDENT : M. Xavier FAVREAU.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

211499 Pour avis et mention.

HAUTAINNE

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros

Siège social : 7 boulevard emile zola 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE 891 856 874

R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2020 : Il est constaté la démission de son poste de gérance de MME ADAM AURELIE à compter de ce jour. Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Mention sera faite au R.C.S. : CHALONS EN CHAMPAGNE.

211504 Pour avis.

Mes CROZAT, PIERLOT, ROGÉ, LAGACHE-GÉ et CROZAT

23 avenue de Reims - 51390 GUEUX

SCI LES PATIS

Société civile immobilière

Au capital de 13.720,41 Euros

Siège social : 15 Rue Belin - 51100 REIMS SIREN 394 219 414 R.C.S. Reims

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hubert CROZAT, notaire associé à GUEUX (Marne), en date du 15 avril 2021, les associés ont décidé :

— De modifier la dénomination sociale de la société qui devient désormais "SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE ROYALE 'CFX'" et par abréviation "SCI ROYALE 'CFX'" ;

— De transférer, à compter du 15 avril 2021, le siège social qui était à REIMS (51100), 15 rue Belin, pour le fixer à VILLERS-AGRON-AIGUIZY (02130), 5 chemin de la ferme ;

— D'augmenter le capital social d'une somme de 228.673,59 €, pour le porter de 13.720,41 € à 242.394 €.

— La modification des statuts en conséquence.

L'inscription modificative sera faite auprès du R.C.S. de REIMS et l'immatriculation requise auprès du R.C.S. de SOISSONS.

Pour insertion, Me H. CROZAT, Notaire.

211664

SAS TOUTES
PRESTATIONS
VITICOLES 51

SASU au capital de 2.000 Euros

Siège social : 39 rue Hincmar - 51100 REIMS 850 857 699 R.C.S. de Reims

L'AGE du 25/05/2021 a décidé de transférer le siège social au 7 rue Pierre Salmon, Centre d'Affaires Reims, Bezanne - 51430 BEZANNES, et de nommer en qualité de président M. ARSLAN Ibrahim, demeurant 133 rue de la Maison Blanche - 51100 REIMS, en remplacement de Mme ARLAND Ceyda. Modifications à compter du 25/05/2021. Mention au R.C.S. de REIMS.

211643

HOLEUM

SAS au capital de 68.000 Euros

12 rue Jean Moulin 52100 ST DIZIER

810 217 836 R.C.S. Chaumont

Le 06/04/2021, l'associé unique a :

— transféré le siège social au 15A Impasse Achille Bureau - 51100 REIMS à compter du 06/04/2021. La Société, immatriculée au R.C.S. de CHAUMONT sous le numéro 810 217 836 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. de REIMS ;

— décidé de réduire le capital social de 68.000 € à 8.000 € par rachat puis annulation de 1 200 actions de 50 € sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition. Le procès-verbal a été déposé au GTC de CHAUMONT le 27/04/2021. Par décision du 19.05.2021, la gérance constatant qu'aucune assignation formant opposition n'a été signifiée, a constaté la réalisation de la réduction de capital ainsi que l'annulation des parts sociales et la modification corrélative des statuts.

211655

Creanov

Creanov, SAS au capital variable de 10.000 €, 7 rue Pierre Salmon - 51430 BEZANNES, R.C.S. : REIMS 819 485 194. A compter A.G.E du 26/04/2021 : Transfert du siège social à : 2 C rue Gosset - 51100 REIMS. Statuts mis à jour. Formalités au R.C.S. de REIMS.

210878

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

G&N
GOULET & NOIZAT
 Avocats associés
www.goulet-noizat.com

"COURTIERS CHAMPENOIS ASSOCIES"

L'assemblée générale de la société "COURTIERS CHAMPENOIS ASSOCIES" société par actions simplifiée au capital de 136.800 €, immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le n° 334 284 841, dont le siège social est à BEZANNES (51430) 2 rue Jules Méline, en date du 30 avril 2021, a décidé :

— la modification de l'objet social en supprimant l'activité d'achats, ventes de marchandises alimentaires et agro-alimentaires et la modification corrélative de l'article 2 des statuts sociaux ;

— de ne pas procéder au renouvellement du mandat des commissaires aux comptes tant titulaire que suppléant.

L'assemblée générale extraordinaire, en date du 30 avril 2021, statuant à l'unanimité, a décidé :

— sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers, de réduire le capital social de 45.600 €, pour le ramener de 136.800 € à 91.200 €, par annulation de 300 actions de 152 € chacune ;

— de modifier les articles 6 et 7 des statuts sociaux.

Aux termes d'un procès verbal en date du 20 mai 2021, la Présidente a constaté le caractère définitif de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale du 30 avril 2021.

L'assemblée générale, en date du 20 mai 2021, a constaté la démission de leurs fonctions de directrices générales des sociétés REHOBOAM et VITACEAE à effet à compter du même jour et a décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis et mention.

SJFC
 SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
 DE CHAMPAGNE
 19-21 rue Denis Papin - 51100 REIMS
 3 rue Jean Mermoz
 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

2 L

Société par actions simplifiée au capital de 48.000 Euros
 Siège social :
 ZAC des Escarnotières
 Rue Leprince Ringuet
 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
 444 413 496
 R.C.S. Châlons en Champagne

Avis de changement de président

Aux termes des décisions en date du 19 mai 2021, l'Associé Unique a décidé de nommer la société FINANCIERE MARC LARGEOT, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé ZAC des Escarnotières, 11 rue Leprince Ringuet - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, immatriculée sous le numéro 898 139 027, représentée par son gérant Monsieur Marc LARGEOT en qualité de président de la société en remplacement de Monsieur Laurent LARCHER, démissionnaire, et ce avec effet du 19 mai 2021 et pour une durée illimitée.

211698

AUDEXCO
 ENTREPRISES
 COMMISSAIRES AUX COMPTES
 EXPERTS COMPTABLES
 CONSEIL D'ENTREPRISE
 32 boulevard de la Paix
 51100 REIMS
 Tél. : +33 (0) 326 08 32 32
 Fax : +33 (0) 326 08 32 34

VALMA IMMO

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
 Siège social :
 49 rue de Strasbourg - 51100 REIMS
 887 744 399 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 8 avril 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

1/ d'étendre l'objet social aux activités de "agent immobilier ; activités d'IOBSP (dont délivrance d'Attestation de Virement Irrévocable (AVI) pour garantir les ressources d'un étudiant étranger auprès du consulat français lors de la délivrance d'un (VISA), et de supprimer l'activité de "Développement de site web".

2/ De modifier la dénomination sociale en VALMA STUDY ;

Et de modifier en conséquence les articles 2 et 3 des statuts.

209660 Pour avis : Le président.

Octav
 Société d'Avocats
 8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

TRANSPORTS SOGNY

Société à responsabilité limitée au capital de 92.500 Euros
 Siège social :
 16 rue du Chanoine Hess
 51100 REIMS
 319 556 239 R.C.S. Reims

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30/04/2021, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Michel SOGNY de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Olivier BERGÉ, demeurant Rue Gérard Philippe - 51100 REIMS, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

211590 Pour avis.

SJFC
 SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
 DE CHAMPAGNE
 19-21 rue Denis Papin - 51100 REIMS
 3 rue Jean Mermoz
 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

MB INDUSTRIE

Société par actions simplifiée au capital de 96.000 Euros
 Siège social : ZA La Pagerie
 Chemin de Finage
 51470 MONCETZ LONGEVAS
 408 782 886 R.C.S.
 Chalons En Champagne

Avis de réduction du capital social

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 avril 2021 et du procès-verbal des décisions du président en date du 25 mai 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 12.480 €, pour être ramené de 96.000 € à 83.520 € par voie de rachat et d'annulation de 780 actions de 16 € de valeur nominale chacune.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

211696 Pour avis Le Président.

BDB Fabrication

Le 29/04/2021, M. Eric BRIZION, 25 rue du Village - 51120 CHARLEVILLE, président de la SAS au capital de 1.000 €, BDB Fabrication, 25 rue du Village - 51120 CHARLEVILLE, 814.792.040 R.C.S. PONTOISE, a transféré son siège social au 25 rue du Village - 51120 CHARLEVILLE. La société sera donc immatriculée au R.C.S. REIMS. 211403

TIDAGRE

Société civile immobilière au capital de 1.240.000 Euros
 Siège social :
 6 rue de la Grue - 51100 REIMS
 R.C.S. de Reims n° 751 380 486

Aux termes d'une délibération en date du 20 mai 2021, l'assemblée générale des associés a constaté le décès de leur premier gérant M. François CHASTE, et vu la désignation statutaire en qualité de gérante en second, pour le cas de décès du premier gérant, son remplacement à compter du 7 mars 2021 pour toute la durée de la société restant à courir de Mme Annick CHASTE en qualité de gérante de la société TIDAGRE. 211542

MON SOUK SAS

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
 Siège social :
 66 avenue des Champs Élysées
 75008 PARIS
 897 646 774 R.C.S. Paris

Par décisions du président en date du 23 mai 2021, prises en application de l'article 4 des statuts, le siège social a été transféré au 17 place Drouet d'Erlon à REIMS (51100).

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes : Objet : Achat et vente de tous produits d'artisanat, décoration, ameublement, textile et tout autre produit destiné à l'ameublement ou la décoration d'un local professionnel ou personnel. Président : M. Faher Nabil demeurant 155 rue de Grenelle - 75007 PARIS. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS, et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS. 211555

EL BAZ COIFFURE

EURL au capital de 1.500 Euros
 Siège social :
 38 avenue de Laon - 51100 REIMS
 SIREN 843 372 079 R.C.S. Reims

L'assemblée générale du 20/05/2021 a nommé en qualité de gérant à compter de cette même date, Madame LERICHE Aurélie, née le 22/02/1989 à REIMS, célibataire, demeurant au 13 rue René Descartes - 51100 REIMS, France, en remplacement de : Monsieur EL BAZ Fethah Sami, né le 06/12/1984 à EL JADIDA (Maroc), de nationalité française, célibataire, demeurant au 6 allée Yves Gandon - 51100 REIMS, France, gérant démissionnaire. 211574 Pour avis.

SARL ACIER MANAGEMENT

Par AGE du 29/04/2021, les associés de la SARL ACIER MANAGEMENT, siège : Rue du Moulin - 51300 VAVRAY LE GRAND, 790 018 899 R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE, ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à compter dudit jour. Son capital reste fixé à 150.000 € et sa durée est inchangée. Germain COMTE, demeurant 3 rue Saint JACQUES - 91410 DOURDAN, est nommé président. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

211584 Le président.

SCEA "DE SAINTE SOPHIE"

Capital social : 457.347,05 Euros
 Siège social :
 Ferme de Sainte Sophie
 Chez Madame et Monsieur Rémi PLOIX
 51230 CONNANTRE
 R.C.S. Reims 327 642 039

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15/03/2021, les associés ont décidé des points suivants, à compter du 15/03/2021 :

— Réduction du capital social de 1.347,05 €, le ramenant à 456.000 € ;
 — Réduction du capital social de 268.128 €, le ramenant à 187.872 €.

211586 Pour avis : La gérance.

SCI "CARREFOUR DES TANNEURS"

43 rue du Colonel Servagnat
 51200 EPERNAY
 R.C.S. Reims 441 162 831

Transfert de siège social

Aux termes d'une décision de la gérance en date du 7 mai 2021, il a été décidé le transfert du siège de la société à l'adresse suivante : 59 rue du Chemin Creux à HAUVILLERS (51160).

L'article quatre des statuts a été modifié en conséquence.

211588 Pour avis.

SUPRAY Technologies

SAS au capital de 1.200.000 Euros
 54 rue Marcel Paul - 51200 EPERNAY
 R.C.S. 350 484 309 Reims

Le 30/04/2021 le Président a nommé directeur général M. Bertrand GARNIER demeurant 20 Domaine Chante au Vent - 59118 WAMBRECHIES, en remplacement de M. Sébastien TREMBLAIS, à compter du 03/05/2021. 211593

PRECICULTURE

SAS au capital de 419.650 Euros
 165 rue des Verriers -
 51230 Fère-Champenoise
 097 150 353 R.C.S. Reims

Le 30/04/2021 le Président a nommé directeur général M. Bertrand GARNIER demeurant 20 domaine Chante au Vent - 59118 WAMBRECHIES en remplacement de M. Sébastien TREMBLAIS, à compter du 3/05/2021. 211597

SCP BADRE HYONNE SENS-SALIS DENIS ROGER DAILLENCOURT

Société civile professionnelle au capital de 91.621 Euros
 Dont le siège social est sis
 Parc d'Affaires REIMS CHAMPIGNY
 Allée Amelin Bâtiment C
 51370 CHAMPIGNY
 N° d'identification 419 020 003
 R.C.S. Reims

A compter du 31 décembre 2021, Monsieur Hugues BADRE a cessé d'être cogérant de la société, en raison de la cession de ses parts sociales. 211600 Pour avis.

SARL HDT

Société à responsabilité limitée au capital de 500 €
 Siège social :
 41 rue Jeanne d'Arc - 51100 REIMS
 R.C.S. Reims 499 668 507

Suivant décisions de l'associé unique en date du 15/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 6 rue Flin des Oliviers - 51100 REIMS, à compter du 15/04/2021.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

211679 Pour avis, le représentant légal.

SCI FONCIERE SALAH DINE

Société civile au capital de 1.000 Euros
 Immatriculée sous le n° 791 481 591 au R.C.S. de Reims
 Siège social :
 31 rue des Romains à REIMS (Marne)

Aux termes du procès-verbal d'assemblée extraordinaire en date du 19 mai 2021, Monsieur Mehdi SALAH DINE, demeurant 4 rue des Fauvettes - 51500 VILLERS ALLERAND, a été nommé gérant de la SCI FONCIERE SALAH DINE.

A compter du 20 mai 2021 et en remplacement de Monsieur Jihad SALAH DINE, demeurant 4 rue des Fauvettes - 51500 VILLERS ALLERAND.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de REIMS. 211515

BOUVART BOIS

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
 Siège social :
 10 route de Paris - 51300 BLACY
 811 283 985
 R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes d'une délibération en date du 19 avril 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : Exploitant forestier et agricole, Broyage, élagage, abattage, débardage, transport par engin agricole type tracteur. Achat vente de bois de chauffage et combustibles. Achat vente de parcelles boisées. Tous travaux forestiers et espaces verts. Négoce de terrains à bâtir, terres de cultures et biens immobiliers. Négoce de bétails, éleveur. Négoce de matériels agricoles et utilitaires et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. 211671 Pour avis : La gérance.

SARL CHATEAU DE PIERRY

Aux termes des délibérations du 28 mai 2021, les associés de la SARL CHATEAU DE PIERRY au capital de 7.622,45 €, 45 rue Léon Bourgeois - 51530 PIERRY, inscrite au R.C.S. 353 163 520 de REIMS ont pris acte du décès de M. GOBILLARD Jean Paul, 5 rue des Huguenots - 51200 EPERNAY et ont décidé de nommer M. GOBILLARD Jean Christophe, 6 rue Brulée - 51100 REIMS, en qualité de gérant à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de REIMS. 211602

SCI DU 45 RUE LEON BOURGEOIS

Aux termes des délibérations du 28 mai 2021, les associés de la SCI DU 45 RUE LEON BOURGEOIS, au capital de 53.357,16 €, 43 rue Léon Bourgeois - 51530 PIERRY, inscrite au R.C.S. 309 633 808 de REIMS ont pris acte du décès de M. GOBILLARD Jean Paul, 5 rue des Huguenots - 51200 EPERNAY, et ont décidé de nommer M. GOBILLARD Jean Christophe, 6 rue Brulée - 51100 REIMS, en qualité de gérant à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de REIMS. 211603

APEX COUVERTURE

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros
 Siège social :
 14 rue Comte de Lambertye
 51200 EPERNAY
 885 015 818 R.C.S. Reims

Suivant décisions de l'associé unique du 1/03/2021 le siège social a été transféré, à compter du même jour, au 6 allée des Veuves - 51100 REIMS. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au GTC de REIMS. 211631

"GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DE LA BRUSSE"

Capital social : 364.120 Euros
 Siège social :
 40 rue Buirette - 51100 REIMS
 R.C.S. Reims 437 658 206

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1° avril 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social 2 rue du Village - 02200 MISSY AUX BOIS.

En conséquence, la société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce de SOISSONS.

211604 Pour avis : La gérance.

EARL "CHAMPAGNE DESBORDES-AMIAUD"

Capital social : 1.000.000 Euros
 Siège social :
 73 avenue de Champagne
 51200 EPERNAY
 R.C.S. Reims 412 836 363

Par décision du 10 mai 2021, l'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société : Désormais la dénomination est : "CHAMPAGNE ELODIE D". 211608 Pour avis : La gérance.

SARL UNIPERSONNELLE H.M. MAT'IMPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 Euros
 Siège social : 12 rue Saint Pierre
 51330 GIVRY EN ARGONNE
 R.C.S. Chalons En Champagne
 401 787 718

Suivant décisions du 30 avril 2021, les associés ont décidé, à compter du 30 avril 2021 :

— De réduire le capital social d'un montant de 122,45 € pour le porter à 7.500 € ;

— D'augmenter le capital social d'un montant de 400,005 € pour le porter à 407,505 € ;

— Modifier la dénomination comme suit : "H.M. MAT'IMPORT".

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

211624 Pour avis, le représentant légal.

CO GE BA

Société à responsabilité limitée
 Siège social :
 29 rue Laurent Déramez
 51100 REIMS
 Capital social : 110.000,00 Euros
 453 452 955 R.C.S. Reims

Ajout nom commercial

L'assemblée générale extraordinaire en date du 19 mai 2021 a décidé d'ajouter le nom commercial "GNAT CONTRACTANT" à la SARL CO GE BA.

Modification au R.C.S. de REIMS. 211669 Pour insertion.

A.D.M. pneus et véhicules

S.A.S. au capital de 7.000,00 Euros
 Siège social :
 64 avenue du Général Patton
 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
 R.C.S. Châlons en Champagne
 829 522 770

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2021, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Aïssa DAID demeurant 124 avenue Jeanne d'Arc à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), directeur général démissionnaire, à compter du 27 mai 2021 et ont décidé de ne pas le remplacer.

Modification au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE. 211673

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

SCEA BRIFFAUT

Capital social : 115.065 Euros
Siège social :
4 grande Rue - 51490 BETHENVILLE
R.C.S. Reims 324 044 353

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20/05/2021, les associés ont décidé du point suivant, à compter du 20/05/2021:

— Prorogation de la durée de la société de 49 ans portant son terme au 8/04/2081.
211677 Pour avis : La gérance.

SARL Patrimoine et Développement A.M.P.

Société à responsabilité limitée au capital de 200.800 Euros
Siège social :
Chemin de Vrilly - 51100 REIMS
R.C.S. Reims 378 233 530

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 1/05/2021, les associés ont décidé, à compter du 31/12/2020, de transférer le siège social au 16 rue Gabriel Voisin - 51100 REIMS.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
211678 Pour avis, le représentant légal.

SARL LECLERC E.T.A.V

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 Euros
Siège social :
2 rue des Marais de Saint Gond
51130 VERT TOULON
R.C.S. Chalons En Champagne
428 898 308

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15/05/2021, les associés ont décidé, à compter du 15/05/2021, d'augmenter le capital social de 50.000 € pour le porter à 100.000 €.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.
211683 Pour avis, le représentant légal.

ILE DE FRANCE ENERGIE ELECTRIQUE

SAS au capital de 150.000 Euros
Siège social :
5 avenue Ampère - CS 70137
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
844 846 162
R.C.S. Châlons en Champagne

Suivant AGE du 27/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social à ZA Les Portes de la Forêt, 13 bis allée du Clos des Charmes, Bâtiment B - 77090 COLLEGIEN.

Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
211688

SARL "THAAS CHIPS"

Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 Euros
Siège social :
32 Grande Rue - 51230 THAAS
R.C.S. Reims 832 866 966

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2021, les associés ont décidé, à compter du 31/03/2021 :

— de transférer le siège social au 4 Grande Rue - 51230 THAAS ;
— d'augmenter le capital social de 68.80 € pour le porter à 168.980 €.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
Pour avis :
211699 Le représentant légal.

ANNONCES LEGALES :

ANGÉLIQUE NIOT
VIRGINIE DOTTI
MARIE-ALICE DEBRAY
TEL. : 03.26.40.21.31

CONVOCAION

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PRESSURAGE ET DE VINIFICATION D'ETOGES ET BEAUNAY

Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social :
85 Grande Rue - 51270 ETOGES
Agrément n° 51291
R.C.S. Reims 780 387 015

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le Conseil d'Administration de la Coopérative de Pressurage et de Vinification d'Etoges et de Beaunay vous invite à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Coopérative devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette assemblée générale aura lieu : Le vendredi 25 juin 2021 à 15 heures (Emargement à partir de 14 heures 30) à la salle des pressoirs de la Coopérative (cour du haut) 85 Grande Rue à Etoges (Marne) afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
 - Examen et, s'il y a lieu, approbation des comptes ;
 - Quitus aux administrateurs ;
 - Affectation du résultat ;
 - Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
 - Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions mentionnées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approbation de ces conventions ;
 - Remplacement du commissaire aux comptes suppléant ;
 - Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs ;
 - Budget formation des administrateurs ;
 - Constatation de la variation du capital social souscrit ;
 - Pouvoirs pour les formalités ;
 - Questions Diverses.
- Pour le Conseil d'Administration,
Le Président,
211614

POURSUITE D'ACTIVITE

REDLAND INVEST 3

Société par actions simplifiée au capital de 10 Euros
Siège social :
2 rue du Commerce
51350 CORMONTREUIL
518 856 497 R.C.S. Reims

Par décision du 31/05/2019, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis :
211610 La présidente.



BOULANGERIE SZEZEPANIAK

SARL au capital de 5.000 Euros
Siège social :
3 avenue des Nelmonts
51420 WITRY LES REIMS
834 842 353 R.C.S. de Reims

L'AGE du 22/04/2021 a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Dépôt au R.C.S. de REIMS.
211644



MTD EXPRESS

SARL au capital de 2.000 Euros,
Siège social : 14, rue des Pantenais
51390 GUEUX
533 782 710 R.C.S. Reims.

Par décision du 26/02/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
211714 Pour avis : La Gérance.

DISSOLUTION

DE SOCIETE

VULCANO

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7.500 Euros
Siège :
1 et 3 rue du Flocmagny
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Siège de liquidation :
44 rue Grande Etape
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
452 068 661
R.C.S. Châlons en Champagne

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur SEKHAR Salah, demeurant 44 rue Grande Etape - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 44 rue Grande Etape - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
211612 Pour avis : Le liquidateur.

SARL ASTIER SERVICES ENTRETIEN

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
Siège de la liquidation :
9 rue des Savelons
51300 VITRY EN PERTHOIS
R.C.S. Chalons En Champagne
521 557 199

Par décisions du 30/04/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2021.

M. Thierry ASTIER demeurant 9 rue des Savelons - 51300 VITRY EN PERTHOIS est nommé comme liquidateur à compter du 30/04/2021. Le siège de liquidation est fixé 9 rue des Savelons - 51300 VITRY EN PERTHOIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.
211682 Pour avis, le liquidateur.

SAS SEAV DE COURBETAUX

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2021, les associés de la SAS SEAV DE COURBETAUX au capital de 2.000 € - 1 rue de Montléan à MONTMIRAIL (51210), R.C.S. 807 790 530 REIMS ont décidé :

La dissolution anticipée de la société à compter du 30 Avril 2021 sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés a été fixé à PARIS (75006) - 9 rue des Romains, domicile de Mr Antoine GUYOT, siège de la liquidation.

Elle a nommée comme liquidateur Mr Antoine GUYOT domicilié 9 rue des romains à PARIS, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leur droit. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
210990 Pour avis : Le liquidateur.

SARL L'ATELIER DE DOM

45 avenue Nationale - 51100 REIMS
R.C.S. Reims 750 008 971

En date du 14 mai 2021, l'AGE a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2021, nommé liquidateur Mme PONCELET Dominique, demeurant 12 rue Routhier le Varlet - 51370 THILLOIS, et fixe le siège de liquidation à cette même adresse.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
211566

OFFICE NOTARIAL DE TINQUEUX

David PINTEAUX
Notaire
4, Bis, Rue Jacques Monod
B.P. 16 - 51430 TINQUEUX CEDEX - Tél. 03 26 08 28 28 - Fax 03 26 04 04 00
www.tinquieux-notaires.fr

LES BONS ENFANTS

Avis de dissolution de société

Suivant acte reçu par Maître Marie-Hélène GERMAIN, Notaire au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée " OFFICE NOTARIAL DE TINQUEUX ", titulaire d'un Office Notarial à TINQUEUX (Marne), 4 bis rue Jacques Monod, le 25 mai 2021 a été déposé le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 31 décembre 2020 et la nomination de Madame Micheline NANNAN-HENON, en qualité de liquidateur de la Société dénommée SCI LES BONS ENFANTS, société civile au capital de 40.000,00 €, dont le siège est à TAISSY (51500), 16 rue de Challerange, identifiée au SIREN sous le numéro 752 473 272 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS et la société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de REIMS par les soins du liquidateur.
211596 Pour avis : Le Notaire.

Les Petites Affiches Matot-Braine peuvent transmettre vos insertions dans toute la France

CLOTURE

DE LIQUIDATION

MOKOTOWITCH-DEMONCEAUX-LOBET

Société civile de moyens en liquidation au capital de 300 Euros
Siège social : 21 place du chapitre - 51100 REIMS
(MARNE)445 286 578 R.C.S.

L'assemblée générale des associés du 31 décembre 2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
211476 Pour avis : La liquidatrice.

VULCANO

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7.500 Euros
Siège :
1 et 3 rue du Flocmagny
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Siège de liquidation :
44 rue Grande Etape
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
452 068 661
R.C.S. Châlons en Champagne

L'assemblée générale réunie le 10 mai 2021 au 44 rue Grande Etape - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE a approuvé le compte définitif de liquidation en date du 31 décembre 2020, déchargé Salah SEKHAR, demeurant 44 rue Grande Etape - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 31 décembre 2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.
211613 Pour avis : Le liquidateur.

RAVIART

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 114.336,75 Euros
Siège social :
Les Bas Bordets Sud - 51530 PIERRY
Siège de liquidation :
112 rue Julien Ducos
51530 ST MARTIN D'ABLOIS
377 951 140 R.C.S. Reims

L'assemblée générale ordinaire réunie le 3 mai 2021 au 112 rue Julien Ducos - 51530 ST MARTIN D'ABLOIS, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pascale RAVIART, demeurant 112 rue Julien Ducos - 51530 ST MARTIN D'ABLOIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2020.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.
211668 Pour avis : Le liquidateur.

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Par jugement du 25/05/2021 le tribunal de commerce a prorogé de 2 ans, la durée du plan de redressement de :

SARL LA GRANGE AUX BAMBINS

4 rue Jeanne d'Arc - 51360 VAL DE VESLE, société à responsabilité limitée. R.C.S. REIMS : B 531 269 249. Activité : Gestion exploitation toutes micros crèches permettant l'accueil permanent/occasionnel d'enfants 6 ans.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL Bruno RAULET (Me Bruno RAULET), 34 rue des Moulins - 51100 REIMS.
211573 Le Greffier.

CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Par jugement du 19/05/2021, le Tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

AVANSIX (SAS)
10 Passage Subé - 51100 Reims. Activité : Exploitation d'un fonds de commerce de vente au détail d'accessoires de mode et d'articles d'habillement. R.C.S. REIMS : B 789 146 172
211494

Par jugement du 19/05/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

COIFFURE BERNON (SARL)
6, avenue de Middelkerke - 51200 EPERNAY. Activité : Coiffure, achat et vente de produits se rattachant à la coiffure et à l'entretien du cheveu ainsi que d'accessoires de coiffure. R.C.S. REIMS : B 825 347 743
211495

Par jugement du 19/05/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

Monsieur DEBART David Georges Roger
5, rue de Sézanne - 51200 EPERNAY. Activité : Achat et vente d'or pour la refonte et de monnaies anciennes et modernes - vente accessoires et livres pour la numismatique. R.C.S. REIMS : A 388 765 406
211496

Par jugement du 19/05/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

SARL SPARNISS-IMMO
6 Bis rue Saint Rémy - 51200 EPERNAY. Activité : toute transaction et toute activité visant à négocier ou à servir d'intermédiaire pour la vente, l'achat, l'échange ou la location de tous biens immobiliers, urbains ou ruraux, ou mobiliers représentatifs de biens immobiliers, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens et de promotion. Evaluation et expertise de ces biens à quelque fin que ce soit. R.C.S. REIMS : B 487 775 892.
211497

Par jugement du 19/05/2021, le Tribunal de Commerce de Reims a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de :

SAS DE LA REZ VALLEE (SASU)
1, Rue Rivot - 51260 Saron-sur-Aube. Activité : Promotion immobilière, marchand de biens, activité de maçonnerie. R.C.S. REIMS : B 803 776 616.
211498

Par jugement du 19/05/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

SARL ENZOMIA DESIGN
22, rue de l'Abbaye - 51260 CHANTEMERLE. Activité : Bâtiment, rénovation. R.C.S. REIMS : B 793 412 024
211500

Par jugement du 19/05/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

Madame BROUIN Stéphanie
60 rue de la Maison blanche - 51100 REIMS. Activité :Prestation viticole. R.C.S REIMS : A 820 994 184
211501

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

Par jugement du 19/05/2021, le Tribunal de Commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de:

BROOKLYN BOUTIQUE (SARL)
31, rue Jean Jaurès - 51480 OEUILLY. Activité : Vente de confection hommes et dames. R.C.S. REIMS : B 539 867 481. 211502

Par jugement du 19/05/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de:

E.E.C. (SARL)
boulevard des Tondeurs - Centre Commercial Leclerc LA Croix Maurencienne - 51370 SAINT BRICE COURCELLES. Activité : La vente de chaussures, vêtements, accessoires. R.C.S. REIMS : B 791 437 619 211503

Par jugement du 19/05/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de:

ECAL ENTREPRISE
9, chemin des Couturelles - 51220 LOIVRE. Activité : carrelage, maçonnerie, rénovation, travaux bâtiments. R.C.S. REIMS : B 414 622 738. 211505

Par jugement du 19/05/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de:

HUBERT MCR (SARL)
25, rue de Béthény - 51420 WITRY LES REIMS. Activité : Maçonnerie, carrelage, placo plâtre. R.C.S. REIMS : B 805 385 036 211506

Par jugement du 19/05/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de:

LES SERRURIERS CHAMPENOIS (SARL)
2, impasse Eboué - 51430 TINQUEUX. Activité : vente, installation, pose de tous systèmes de sécurité. R.C.S. REIMS : B 330 385 014 211507

Par jugement du 19/05/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de:

CAR WASH 51 (SARL)
62 rue Emile Zola - 51100 REIMS. Activité : nettoyage de véhicules, l'achat, la vente de tous véhicules neufs et occasions de tourisme et utilitaires, import-export. R.C.S. REIMS : B 814 139 556 211508

Par jugement du 19/05/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de:

EUROFILTRÉS TECHNOLOGIES (SARL)
57, avenue Paul Langevin - 51530 MARDEUIL. Activité : fabrication de filtres pour eau et effluents. R.C.S. REIMS : B 423 144 948 211510

CLOTURE EXTINCTION PASSIF

Par jugement du 19/05/2021, le tribunal a prononcé la clôture pour extinction du passif de la liquidation judiciaire de:

MJT (SARL)
4 route de Rethel - 51110 ISLES SUR SUIPPE. Activité : Transport public routier de marchandises, location de véhicules industriels avec conducteur, toutes opérations d'affrètement, la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation de tous établissements, fonds de commerce ou autres, se rapportant à l'une quelconque de ces activités. R.C.S. REIMS 817 981 871 211511

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du tribunal de commerce de Reims en date du 25/05/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de:

MARQUES & FILS (SARL)
10 rue du 11 Novembre - 51400 SEPT SAULX. R.C.S. REIMS 519 311 237.
Activité: Travaux d'isolation, peinture. Liquidateur Judiciaire : SELARL Bruno RAULET (Me Bruno RAULET) - 34 rue des Moulins - 51100 REIMS.
Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au Mandataire Judiciaire sus-désigné dans les deux mois suivant la parution du jugement au bodacc. 211571

Jugement du tribunal de commerce de REIMS en date du 25/05/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Damien Adrien (SAS)
84 boulevard Pommery - 51100 REIMS. R.C.S. REIMS 849 393 624. Activité : Centre d'aminicissement et de cure bien être et électrostimulation. Liquidateur Judiciaire : SELARL Amandine RIQUELME (Me Amandine RIQUELME), 13 bis boulevard Foch, CS 40050 - 51722 REIMS CEDEX.
Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au Mandataire Judiciaire sus-désigné dans les deux mois suivant la parution du jugement au BODACC. 211577 Le Greffier.

Jugement du tribunal de commerce de REIMS en date du 25/05/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

IKHAN (SARLU)
34 rue de Savoie - 51100 REIMS. R.C.S. REIMS 479 933 244. Activité : le conseil, l'audit et le service en informatique. Liquidateur judiciaire : SELARL Bruno RAULET (Me Bruno RAULET), 34 rue des Moulins - 51100 REIMS.
Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au Mandataire Judiciaire sus-désigné dans les deux mois suivant la parution du jugement au bodacc. 211591 Le Greffier.

Jugement du Tribunal de Commerce de REIMS en date du 25/05/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

AUX DELICES DE DORMANS (SARL)
2 place du Luxembourg - 51700 DORMANS. R.C.S. REIMS 751 589 227. Activité : alimentation générale. Liquidateur Judiciaire : SCP CROZAT BARAULT MAIGROT (Me Arnaud CROZAT), 17 quai de la Villa - 51318 EPERNAY CEDEX.
Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au Mandataire Judiciaire sus-désigné dans les deux mois suivant la parution du jugement au bodacc. 211592 Le Greffier.

Jugement du tribunal de commerce de REIMS en date du 25/05/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec une poursuite d'activité jusqu'au 5/06/2021 à l'égard de:

Monsieur Emmanuel BERDEN sous la dénomination EIRL Emmanuel BERDEN
1, rue Saint Rémy - 51500 SACY. RM : 478 580 103. Activité: Peinture en bâtiment, revêtements de sols, murs, décoration. Liquidateur Judiciaire : Maître Isabelle TIRMANT - 34, rue des Moulins - 51100 REIMS.
Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au Mandataire Judiciaire sus-désigné dans les deux mois suivant la parution du jugement au bodacc. 211637

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du Tribunal de Commerce de Reims en date du 25/05/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de :

ALLPACKS (SARL)
9, Rue André Pingat - 51100 Reims. RCS REIMS : B 803 024 546. Activité : Achat, vente ou revente de tous produits de bouchage et de surbouchage de liquide et de vins tranquilles ou effervescents. Vente de textiles publicitaires ou non, achat et revente de tous types de packaging, formation, import-export. Perception de commissions. Mandataire judiciaire : Maître Isabelle TIRMANT, 34 rue des Moulins - 51100 REIMS.
Administrateur judiciaire : SELARL V & V associés (Maître Stéphane VERMUE), 35 rue Victor Basch - 02100 Saint Quentin.
Ayant pour mission : d'assurer seul, entièrement, l'administration de l'entreprise. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au Mandataire Judiciaire sus-désigné dans les deux mois de la parution du jugement au BODACC. 211606

Jugement du tribunal de commerce de REIMS en date du 25/05/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de :

GEDIMO (SARL)
89, Rue Gambetta - 51100 REIMS. R.C.S. REIMS : B 434 901 963. Activité : Agence immobilière. Transaction aux immeubles et fonds de commerce, administration de biens, gérance d'immeubles, syndic de copropriété. Mandataire judiciaire : Maître Isabelle TIRMANT, 34 rue des Moulins - 51100 REIMS.
Administrateur judiciaire : SELARL AJILINK LABIS CABOOTER (Me Jérôme CABOOTER) 18 rue de l'Abreuvoir - BP 40006 - 77101 MEAUX CEDEX.
Ayant pour mission : d'assurer seul, entièrement, l'administration de l'entreprise. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au Mandataire Judiciaire sus-désigné dans les deux mois de la parution du jugement au BODACC. 211622

TRIBUNAL JUDICIAIRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Par jugement en date du 18 mai 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire à l'égard de

Mme Delphine KOPYTKO épouse JUNG
(N° RG 21/01235), demeurant 12 route de Blacy - 51510 COOLUS et nommé Maître Arnaud CROZAT, demeurant 17 quai de la villa - BP 1014 - 51318 EPERNAY RD, en qualité de liquidateur.
Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'extrait de jugement au BODACC. 211569 Pour extrait conforme, le greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Par jugement en date du 18 mai 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire à l'égard de

Mme Delphine KOPYTKO épouse JUNG
(N° RG 21/01235), demeurant 12 route de Blacy - 51510 COOLUS et nommé Maître Arnaud CROZAT, demeurant 17 quai de la villa - BP 1014 - 51318 EPERNAY RD, en qualité de liquidateur.
Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'extrait de jugement au BODACC. 211569 Pour extrait conforme, le greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Par jugement en date du 21 mai 2021, le tribunal judiciaire de REIMS a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

ETUDE FRANCOIS GERMAIN (EFG)
30 rue Buiette - 51100 REIMS, représentée par Maître François GERMAIN, Notaire (numéro SIREN : 348 971 912).
Représentant des créanciers : SCP CROZAT-BARAULT-MAIGROT, Maître Arnaud CROZAT, 17 quai de la Villa - 51200 EPERNAY.
Juge commissaire : Mme BARLON. A ordonné la publicité dudit jugement.
Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains du représentant des créanciers, au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites. Pour extrait, Fait à REIMS, Le 21 mai 2021. 211627 Le Greffier.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 18 mai 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a ordonné l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de

M. Xavier DUFOUR (ETA DES VACHOTS)
demeurant 5 rue des courtieux - 51230 BANNES (N° RG 21/01240), et nommé en qualité de mandataire judiciaire Maître Amandine RIQUELME, 13 bis bd Foch 51100 REIMS.
Les déclarations de créances doivent être déposées auprès du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'extrait de jugement au BODACC. Pour extrait conforme, 211575 Le Greffier.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 18 mai 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de

M. Vincent MAGEM
(N° RG 21/00370), demeurant 26 place Frérot - 51210 MONTMIRAIL, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 521 059 204. Pour extrait conforme, 211580 Le Greffier.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 18 mai 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour extinction du passif des opérations de la liquidation judiciaire de

M. Christian PROCQUEZ
(N° RG 99/00960), demeurant 33 rue Haute 51320 BUSSY LETTREE, inscrit au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le numéro 737 010 769. Pour extrait conforme, 211587 Le Greffier.

Par jugement en date du 21 mai 2021, le tribunal judiciaire de REIMS a arrêté le plan de redressement et d'apurement du passif par voie de continuation de :

Adrien GUYOMAR
Chirurgien-dentiste (numéro SIRET : 477 609 564 00034) 22 rue Simon, 1° étage - 51100 REIMS.
Durée du plan : 10 ans soit jusqu'au 21 mai 2031.
Commissaire à l'exécution du plan : SELARL BRUNO RAULET, Maître Bruno RAULET, 34 rue des Moulins - 51100 REIMS.
A ordonné la publicité dudit jugement. Pour extrait, Fait à REIMS, Le 21 mai 2021. 211626 Le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE

POUR PLUS DE RAPIDITÉ, ENVOYEZ NOUS VOS ANNONCES PAR MAIL EN FORMAT WORD
annoncelegale.pamb@forumeco.com

AVIS DIVERS

Plurial Novilia
Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

APPARTEMENTS :
TINQUEUX - 1 JEAN NICOLAS SUREAU - T5 au 1ER étage - 78 m² environ - lot N°4 - DPE : C - 129.700 € - réf : ER.01890 ;
REIMS - 12 RUE PIERRE DE COUBERTIN - T3 au RDC - 56 m² - lot N° 64 - cave lot N° 51 - DPE : C - 65.900 € - réf : ER.03296.
Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution).
Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.
Renseignements : 06.10.60.16.61.
Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.
Remise des offres* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources*
Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH. 211561

MME JOSETTE MAYECH

"Par testament olographe en date du 10 juin 2001, Madame Josette Pierrette MAYECH, née à TERRON SUR AISNE, le 27 septembre 1923, demeurant à REIMS (51100), 10 rue Cérés, veuve de Monsieur Nicolas Joseph TRITZ, décédée à REIMS, le 18 juin 2020, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Thomas CALMET, suivant procès-verbal en date du 25 mai 2021, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de REIMS.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me CALMET, Notaire à VOUZIEERS 08400, 51 rue Gambetta, notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament par le tribunal".
211572

Plurial Novilia
Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

REIMS : APPARTEMENT : 7 ESPLANADE REMI PELLOT - T3 au 3ème étage - 71 m² environ - lot 90 - Box sous-sol, lot à préciser - DPE : EN COURS - 127 600 € - réf : ER.13381
Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution).
Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.
Renseignements : 06.10.60.16.61.
Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.
Remise des offres* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources*
Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH. 211616

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



18 rue de l'Arquebuse
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

EPOUX BOUSQUET

Monsieur Eric Alain BOUSQUET, chargé d'affaires, né à BONE (Algérie) (ALGERIE), le 4 décembre 1963 et Madame Laurence Anne-Marie LECHIFFLART, assistante de direction, née à VERDUN (55100), le 12 octobre 1967, demeurant ensemble à MAIRY SUR MARNE (51240), 4 ruelle des Seigneurs, mariés à la Mairie de CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), le 14 octobre 1989, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle établi par l'article 1526 du Code civil, avec attribution intégrale au survivant.

MME JOSETTE MAYECH

L'acte a été reçu par Me Laurence CARLIER, notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 20 Mai 2021.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Laurence CARLIER, notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huisier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil. 211553

SCP Florent ROBERT, Romain REMIOT
Notaire associés
RILLY LA MONTAGNE (51500)
Place de la République

EPOUX HAUTCOEUR

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Florent ROBERT, Notaire associé, membre de la société civile professionnelle "Florent ROBERT et Romain REMIOT, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à RILLY-LA-MONTAGNE, Place de la République, le 26 mai 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre : Monsieur Cédric Henri HAUTCOEUR, artisan, et Madame Emilie Florence Ginette VAILLANT, viticultrice, demeurant ensemble à LUDES (51500) 4 rue de la Briqueterie. Nés savoir : Monsieur à REIMS (51100) le 18 décembre 1980, et Madame à REIMS (51100) le 8 septembre 1981. Mariés à la mairie de MAILLY-CHAMPAGNE (51500) le 16 août 2003 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion : 211651 Le Notaire.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne / Ardennes

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

DEVARENNE LEDRU MILA

Monsieur DEVARENNE Christian né le 31/08/1990 à 51100 REIMS demeurant 58 boulevard Anatole France - 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE agissant au nom de son enfant mineur, Madame DEVARENNE LEDRU Mila née le 04/12/2016 à 51100 REIMS, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de son enfant mineur celui de DEVARENNE. 211527

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE DE CHÂLONS SUR VESLE

Avis d'enquête publique - Projet de mise en compatibilité n°1 du PLU de Châlons sur Vesle avec la déclaration de projet "Sur le Mont"

Par arrêté n°CUGR-DUPACV-2021-002 en date du 26 mai 2021, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de mise en compatibilité n°1 du PLU de Châlons sur Vesle avec la déclaration de projet "Sur le Mont". Pour faire face à l'épidémie de COVID-19, la présente enquête publique respectera le protocole sanitaire mis en place, dont le détail sera consultable pendant la durée de l'enquête sur le site internet du Grand Reims et au siège de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 32 jours : DU 16 juin 2021 à 9h00 au 17 juillet 2021 à 12h00.

La déclaration de projet porte sur le projet de réalisation d'un accès carrossable pour accéder au réservoir d'eau potable de la commune pour le réhabiliter et l'entretenir et la mise en compatibilité du PLU a pour objet de déclasser une partie de l'espace boisé classé pour effectuer un défrichement qui permettra de réaliser l'accès carrossable.

Monsieur Alain JAQUINET, Ingénieur en chef de la fonction publique territoriale retraité, demeurant à SAINT MEMMIE (51470), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité environnementale, l'avis des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : le lundi de 9h00 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de Châlons-sur-Vesle - 4 PLACE DE LA MAIRIE - 51140 CHÂLONS SUR VESLE, et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr dès la publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

— Mercredi 16 juin 2021 de 9h00 à 12h00 ;

— Jeudi 1er juillet 2021 de 17h00 à 19h00 ;

— Samedi 17 juillet 2021 de 9h00 à 12h00.

En raison, du contexte sanitaire actuel lié à l'épidémie de COVID-19, le public est invité à prendre rendez-vous auprès du commissaire enquêteur en contactant le Pôle territorial Champagne Vesle au 03.26.03.69.29.

Le public est invité également à privilégier la voie dématérialisée.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, à la mairie de Châlons-sur-Vesle, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité n°1 du PLU de Châlons sur Vesle avec une déclaration de projet, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge de la procédure auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté urbaine du Grand-Reims.

La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims. 211568

PREFET DE LA MARNE

Avis d'enquête publique

Demande de permis de construire déposée par la société KRONOS IB VOGT 14 SAS en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PLICHANCOURT

Une enquête publique est ouverte du mardi 22 juin 2021, à partir de 14h00, au vendredi 23 juillet 2021 inclus, jusqu'à 17h00, par arrêté préfectoral n° 2021-EP-75-IC du 12 mai 2021 sur la demande de permis de construire déposée par la société KRONOS IB VOGT 14 SAS, dont le siège social est situé au 9 croisée des Lys - 68300 SAINT LOUIS, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PLICHANCOURT.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 30 mars 2021, sera déposée à la Mairie de PLICHANCOURT où chacun pourra en prendre connaissance pendant 32 jours consécutifs, soit du mardi 22 juin 2021, à partir de 14h00, au vendredi 23 juillet 2021 inclus, jusqu'à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

— En Mairie de PLICHANCOURT (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/une tablette mis à disposition du public ;

— Sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr à Publications à Enquêtes publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en Mairie de PLICHANCOURT aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

— Par correspondance, à la Mairie de PLICHANCOURT (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera auxdits registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2021-EP-75-IC du 12 mai 2021 ;

— Par voie électronique à : ddt-seep-icpe@marne.gouv.fr Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la DDT au commissaire-enquêteur.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 23 juillet 2021, jusqu'à 17h00 ;

M. Jean-Claude Bonnet, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siègera à la Mairie de PLICHANCOURT, afin de recueillir les éventuelles déclarations des intéressés :

— Le mardi 22 juin 2021, de 14h00 à 17h00 ;

— Le mardi 6 juillet 2021, de 09h00 à 12h00 ;

— Le vendredi 23 juillet 2021, de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires ou en Mairie de PLICHANCOURT.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la société KRONOS IB VOGT 14 SAS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

— Auprès de M. Etienne Trichard par courriel : etienne.trichard@kronos-solar.fr ou par voie postale à la Société KRONOS IB VOGT 14 SAS, 9 croisée des lys - 68300 SAINT LOUIS ;

— Auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail (ddt-seep-icpe@marne.gouv.fr), soit par voie postale (DDT 51, Service eau, environnement et préservation des ressources, Cellule procédures environnementales ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France, CS 60554 - 51037 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX).

CHÂLONS EN CHAMPAGNE, le 18 mai 2021

Pour le préfet et par délégation, L'adjoint au chef de service, 211333 Signé : Flavien VAILLE.

Ardennes

MODIFICATION DE STATUTS

LA FOULERIE

Dénomination sociale : La Foulerie
Forme : SAS
Siège social :
2 rue de la Foulerie
08110 CARIGNAN
Capital social : 3.210.000 Euros
Numéro SIREN 323 505 479
R.C.S. Sedan

Avis de suppression de commissaire aux comptes suppléant

Aux termes de l'assemblée générale du 24 mars 2020, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pascal MAIRE demeurant 9, avenue de l'Europe à SCHILTIGHEIM (67 300) et de ne pas procéder à son remplacement.

Modification au R.C.S. de SEDAN. 211563 Pour avis et mention.

KEBI

SASU au capital de 20.000 Euros
Siège social :
430 rue Pasteur - 08150 RIMOGNE
844 545 244 R.C.S. de Sedan

L'AGE du 19/04/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 184 rue de Paris - 93130 NOISY LE SEC, à compter du 19/04/2021.

Radiation au R.C.S. de SEDAN et réimmatriculation au R.C.S. de BOBIGNY. 211444

EARL "DU PETIT BAN"

Société civile
au capital de 41.206,97 Euros
20 rue de Roizy
08300 BERGNIGOURT
412 214 595 R.C.S. Sedan

Avis de modification et de transformation de l'EARL en SCEA

Suivant ASSP du 15/05/2021, les associés ont décidé à l'unanimité, à effet du 01.06.2021 :

— la transformation de l'EARL "DU PETIT BAN" en SCEA "DU PETIT BAN", sans création d'une personne morale nouvelle ;

— l'arrondi du capital social le portant à 40.545 €, par voie d'arrondi de la valeur nominale de part sociale à 15 € ;

— le retrait de la gérance de M. Daniel FRERE, demeurant 20 rue de ROIZY à BERGNIGOURT ;

— la nomination à la gérance de M. Sébastien FRERE, demeurant 2 Bld de la Procession à LAVANNES (51), et de Mme Anne-Sophie DE MUER, demeurant 6 Allée des Arts à CERNAY LES REIMS (51). 211154

Pour avis : La gérance.

G. MANQUILLET PARIZEL & CIE

SAS au capital de 371.850,00 €
Siège social : Sorendal
08800 LES HAUTES RIVIERES
785 620 493 R.C.S. Sedan

Le 17/05/2021 les associées de la société ont :

Pris acte de la démission de M. Philippe BELLO de ses fonctions de président et nommé en remplacement M. Brice MOREAUX, 31 rue des Forgerons - 08460 CLAVY WARBLY. 211633

Pour avis, le président.



ENTREPRISE GENERALE DE SERRURERIE CHARLES MAURANT ET CIE

Société anonyme
au capital de 38.112,25 Euros
Siège social :
Avenue François Sommer
08200 GLAIRE
685 980 153 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 05/12/2019, il résulte que les mandats de la société AA.COM AUX COMPTES Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Damien LUKAS, commissaire aux comptes suppléant sont arrivés à expiration au 30/06/2019 et qu'il n'est pas désigné de commissaires aux comptes.

Pour avis : 211660 Le conseil d'administration.



VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

A2I EST/GLTT 23

Aux termes d'un acte SSP du 27 janvier 2021, enregistré au SPFE de CHARLEVILLE MEZIERES 1, le 8 mars 2021, Dossier 2021 00005719, Réf : 0804P01 2021 A 00274 :

A2I EST, société en nom collectif au capital de 125.000 €, 11 Rue Emile Brault - 53000 LAVAL, 799 257 290 R.C.S. LAVAL.

A vendu à : GLTT 23, société par actions simplifiée au capital de 37.000 €, 19 rue des Alouettes - 95600 EAUBONNE 499 919 843 R.C.S. PONTOISE.

Un fonds de commerce de Travail temporaire d'insertion sis 61 Cours Aristide Briand - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 1.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2021.

Les oppositions seront recues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse du fonds de commerce 61 Cours Aristide Briand - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES pour la validité au siège social du Cessionnaire chez GLTT 23 19 rue des Alouettes - 95600 EAUBONNE pour la correspondance. 211559

LA BOUTIQUE ARDENNAISE

"Suivant acte reçu par Me Maxime GRIMOND, notaire à SEDAN, le 21 Mai 2021, enregistré au SPFE de CHARLEVILLE MEZIERES, le 27 Mai 2021, dossier 2021 00012643, références 0804P01 2021 N 00340, La société dénommée PHOENIX, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à GLAIRE (08200), 8 rue du Canal, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de SEDAN sous le numéro SIREN 495 017 949 A cédé à Monsieur Benjamin CHRISTOPHE, demeurant à CARIGNAN (08110), 16 rue de Saint Germain en Laye, le fonds de commerce de vente de produits locaux, exploité à CHARLEVILLE MEZIERES (08000) 6, rue Bourbon, connu sous le nom de LA BOUTIQUE ARDENNAISE. Moyennant le prix de 15.000,00 €, s'appliquant intégralement aux éléments incorporels. Entrée en jouissance à compter du 14 juin 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Maxime GRIMOND, notaire à SEDAN, où domicile a été élu à cet effet".

Pour insertion : 211672 Me Maxime GRIMOND.

CONSTITUTION

DE SOCIETE

CABINET D'OSTEOPATHIE LATREILLE

Société d'Exercice Libérale à Responsabilité Limitée
au Capital Social de 1.000 Euros
Siège social :
49 B Avenue de Saint Julien
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Avis de constitution

SOCIETE : CABINET D'OSTEOPATHIE LATREILLE.

FORME : Société d'Exercice Libérale à Responsabilité Limitée.
CAPITAL : Mille euros (1.000 €), divisé en cent (100) parts sociales de DIX euros (10 €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

SIEGE : 49 B Avenue de Saint Julien - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

OBJET : L'exercice de la profession d'Ostéopathe ;

— La création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'un cabinet d'ostéopathie situé en France et présentement au lieu du siège social, en ce compris toutes activités accessoires autorisées.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. APPORTS EN NUMERAIRES : Mille Euros (1.000 €).

GERANT : Madame LATREILLE Valentine, demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), 21 Rue de la Reine de Prés.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.

Pour insertion, Madame LATREILLE Valentine, 211528 Gérante.

GREEN ELECTRICITY MASTER INVEST IV DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 4.000 Euros

Siège social :
19 avenue Charles de Gaulle
08300 RETHEL

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RETHEL du 25 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

DENOMINATION : GREEN ELECTRICITY MASTER INVEST IV DEVELOPPEMENT.

SIGLE : GEMI IV DEVELOPPEMENT.

SIEGE : 19 avenue Charles de Gaulle - 08300 RETHEL.

DUREE : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 4.000 €.

OBJET :

— Toutes activités, travaux et services concernant le développement, la production et la commercialisation d'énergie thermique et / ou électrique et de carburants obtenus par des centrales ou installations de production qui utilisent des sources d'énergies renouvelables appartenant à la société ou à des tiers ;

— Toutes activités, travaux et services de conception, la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance d'installations ou de projets relatifs à des installations ;

— Tous activités, travaux et services de conseil d'ingénierie de recherches, d'analyse, d'essai d'inspection d'audit d'obtention d'autorisation administratives, d'assistance et d'études techniques, commerciales ou autre, dans le domaine des énergies ;

— d'acquérir, détenir, gérer et céder sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement des participations ou intérêts de quelque forme que ce soit, dans toute société ou entité, commerciale ou civile, de droit français ou de droit étranger, ayant pour activité le développement et/ou l'exploitation de projets de production d'énergies renouvelables et plus particulièrement d'énergie éolienne.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Gauthier DE POTTER, demeurant Drève du Sénéchal 25 - 1180 UCCLE (Belgique).

DIRECTEUR GENERAL : Constantin DELHAUTE, demeurant Avenue Jacques de Meurers, 122 - 1150 BRUXELLES ;

— Olivier AYMARD, demeurant 4 Impasse Albert Camus - 78580 MAULE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.

Pour avis : 211691 Le président.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Ardennes / Aube

ELEC SERVICE

DENOMINATION : ELEC SERVICE.
FORME : EURL.
OBJET : Electricité générale.
SIEGE : 10 rue de la Croix - 08310 AUSSONCE.
CAPITAL : 1.000 €.
DUREE : 99 ans.
GERANT : SEREDA Nicolas, 10 rue de la Croix - 08310 AUSSONCE.
R.C.S. SEDAN.
211634

CAMELIA SCI

au capital 100 €uros
7 rue Georges Mailfait
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
R.C.S. 531 203 909 de Sedan

Les associés décident de la dissolution anticipée le 31/12/2020. Liquidateur : BOUDKIK Sihame, gérant de la société, domicilié 42 rue des Aubiers - 08090 MONTCY NOTRE DAME. Siège de liq.: domicile du liquidateur. Modification au R.C.S. de SEDAN.
211103

SASU LE GOLDEN

SASU au capital de 100 €uros
Siège social :
86 avenue Charles de Gaulle
Le Golden
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
819 198 060 R.C.S. de Sedan

L'AGE du 25/05/2021 a décidé de la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 25/05/2021, nommé en qualité de liquidateur M. CHAOUCHI HAKIM, demeurant 8 rue des Catalpas - 08000 VILLERS SEMEUSE, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Modification au R.C.S. de SEDAN.
211589

Exploitation agricole à responsabilité limitée "DE L'ECU"

Société civile
au capital social de 15.000 €uros
Chez Monsieur Benoît SINGLIT
1 rue Notre-Dame - LE CHESNE
08390 BAIRON ET SES ENVIRONS
348 501 115 R.C.S. Sedan

Avis de dissolution

Suivant PVAGE en date du 30/04/21 enregistré à CHARLEVILLE MEZIERES (08), le 21/05/21, dossier 2021/00012126 les associés de l'EARL "DE L'ECU" ont décidé de dissoudre par anticipation la société à effet du 30/04/21 et sa mise en liquidation amiable. M. Benoît SINGLIT, demeurant 1 rue Notre-Dame, LE CHESNE, BAIRON ET SES ENVIRONS (08390,) a reçu tous pouvoirs en qualité de liquidateur afin de procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation reste fixé au siège actuel de la société.
211662

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE-MEZIERES en date du 16/04/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme PAUCHET Lydie Liliane, Henriette décédée le 16/09/2020 à Reims (51). Réf. 0808070242. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
211680

CLOTURE

DE LIQUIDATION

CAMELIA SCI

au capital 100 €
7 rue Georges Mailfait
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
R.C.S. 531 203 909 de Sedan

En date du 31/12/2020, l'unanimité des associés approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur et constate la clôture des opérations de liquidation. Radiation au R.C.S. de SEDAN.
211107



SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DOUCET

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.524,49 €uros
Siège social :
Le Grand Ban
08000 LA FRANCHEVILLE
Siège de liquidation :
10 rue de Charleville
08090 HOULDIZY
410 418 883 R.C.S. Sedan

Clôture de liquidation

L'assemblée générale réunie le 14 mai 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric DOUCET, demeurant 10 rue de Charleville - 08090 HOULDIZY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
211402 Pour avis : Le liquidateur.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du tribunal de commerce de PARIS, a prononcé, en date du 19/05/2021, la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sous le numéro p202100847, date de cessation des paiements le 19/04/2021, et a désigné juge commissaire M. Joseph WEHBI, liquidateur SELARL FIDES en la personne de me Bernard CORRE, 5 rue de palestro - 75002 PARIS, administrateur SELARL AJASSOCIES en la personne de me Franck MICHEL, 90 boulevard flandrin - 75116 PARIS. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au bodacc du présent jugement. Avec poursuite d'activité jusqu'au 19/08/2021 de

SAS IMPRIMERIE DE CHABROL
8 rue Salvador Allende - 95870 BEZONS. R.C.S. B 494686124.
211560 C. HARDY.

Aube

CONSTITUTION DE SOCIETE

SIM IMMOBILIER

Par ASSP du 27/04/2021 il a été constitué une SCI dénommée : SIM IMMOBILIER. SIEGE SOCIAL : 27 bis avenue de la Libération - 10140 VENDEUVRE SUR BARSE. CAPITAL : 500 €. OBJET SOCIAL : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement ; la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis ; leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location. GERANCE : SARL, SOFITEK RCS 532103397 (CRETEIL). CLAUSE D'AGREMENT : Cessions soumises à agrément dans tous les cas de figure. DUREE : 99 ans. Immatriculation au R.C.S. de TROYES.
210729



THE SHELTERS

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €uros
Siège social :
2T rue de la Vieille Halle
10110 LANDREVILLE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LANDREVILLE du 24 avril 2021 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée.
DENOMINATION : THE SHELTERS.
SIEGE : 2T rue de la Vieille Halle - 10110 LANDREVILLE.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL : 1.000 €.
OBJET : La société a pour objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tout immeuble et biens immobiliers, la vente de tout immeuble et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble situé à Megève, et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.
PRESIDENT : Société BOUCHARDS, SAS au capital de 3.000 €, dont le siège social est 2T rue de la Vieille Halle - 10110 LANDREVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 899 130 942 R.C.S. TROYES représentée par Monsieur Cédric BOUCHARD, président.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour avis :
Le président.
211605

DE L'ETANG DE LA MOTTE

Aux termes d'un acte ssp en date à BARBUISE (10) du 26/04/21, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société civile immobilière.
DENOMINATION SOCIALE : DE L'ETANG DE LA MOTTE.
SIEGE SOCIAL : 7 rue de la Louvière - 10400 BARBUISE.
OBJET SOCIAL : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail commercial ou d'habitation, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S. de TROYES.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
GERANCE : M. Samuel BRUNEEL, demeurant 7 rue de la Louvière - 10400 BARBUISE et M. Maxime TOURY, demeurant 15 rue Gustave Gailly - 08090 MONTCY NOTRE DAME.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés. Agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales.
Pour avis :
Le Notaire.
211626



155 avenue Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

CDG INVEST IMMO

Selon ASSP, en date, à TROYES (10), du 18/05/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : CDG INVEST IMMO.
FORME : Société par actions simplifiée.
SIEGE : 2 rue de la Paix - 10000 TROYES.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL : 2.000 €.

OBJET : L'activité de marchand de biens ; L'achat, la location et la vente de tous types de biens et droits immobiliers ; Les activités de promotion immobilière et de lotisseur ; La rénovation de tous biens immobiliers indirectement sous sous-traitance ; Toutes autres activités annexes, connexes, complémentaires et accessoires.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions libérées des versements exigibles. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
CLAUSES RESTREIGNANT LA LIBRE CESSION DES ACTIONS : Toute cession sauf entre associés, conjoint et descendants du cédant, est soumise à un agrément donné par les associés représentant la majorité des deux tiers des voix.

PRESIDENT : Madame Claire TRAN épouse TONG, née le 12/11/1965 à CHAU DOC (Vietnam), de nationalité française, demeurant 20 rue de la Paix à TROYES (10000).
DIRECTEUR GENERAL : Madame Géraldine TRAN épouse FOURNEY, née le 01/01/1969 à CHAU DOC (Vietnam), de nationalité française, demeurant 20 rue de la Paix à TROYES (10000).
La société sera immatriculée au R.C.S. de TROYES.
Pour avis :
Le président.
211347

Etude de Maîtres
Evelyne TAFANI-DYON,
Fabien SCHMITE
et Michèle DAL FARRA
Notaires associés à TROYES (Aube)
1 rue de la Tour Boileau

MELATHIEU

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Michèle DAL FARRA, le 17 mai 2021 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : MELATHIEU.
SIEGE SOCIAL : SAINT LYE (10180), 17 rue du Bois.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
CAPITAL SOCIAL : Mille Euros (1.000,00 €).
CESSIONS DE PARTS : toute cession est soumise à agrément.
L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.
Les gérants de la société sont : Madame Mélanie KELLER et Monsieur Mathieu VIGEANNEL, demeurant à SAINT LYE (10180), 17 rue du Bois.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.
Pour avis :
Le Notaire.
211690



M^e COSSARD -
MARTIN - DAMAY
30 boulevard Victor Hugo, B.P. 704
10001 TROYES CEDEX
Tél. : 03.25.82.66.55

SCI MR2G

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Pascal COSSARD, le 18 mai 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de TROYES 1, le 20 mai 2021, référence 2021 N 665, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : MR2G.
SIEGE SOCIAL : LAUBRESSEL (10270), 28 rue du Bas.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune (apports en numéraire).
OBJET SOCIAL : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
DUREE : 99 ans à dater de l'imm. au RCS de TROYES.
GERANT : Mme Manon GENNERET dmt à LAUBRESSEL (10270), 28 rue du Bas.
CESSIONS DE PARTS : soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Pour avis et mention,
Me Pascal COSSARD.
211601

SCI DELAPORTE

Il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCI DELAPORTE.
CAPITAL : 1.000 €. SIEGE SOCIAL : 19 rue Louis Blanc - 10800 SAINT JULIEN LES VILLAS. OBJET : la société de forme civile a pour objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers et notamment l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil. DUREE : 99 ans. GERANT : M. Sylvain Joad Bilon, demeurant 19 rue Louis Blanc - 10800 SAINT JULIEN LES VILLAS, M. Celcal Reynaldo, demeurant 82 rue de Preize - 10000 TROYES. Les parts sont librement cessibles ou transmissibles entre associés, soumises à agrément dans les autres cas. R.C.S. TROYES.
211424

L.J

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA VENDUE MIGNOT du 20 mai 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DENOMINATION SOCIALE : L.J.
SIEGE SOCIAL : 19 route de la Foret - 10800 LA VENDUE MIGNOT.
OBJET SOCIAL : Vente d'alimentation et d'accessoires pour animaux.
DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.
GERANCE : Madame Laëtitia GUERINOT, demeurant 19 route de la Foret - 10800 LA VENDUE MIGNOT.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.
Pour avis :
La gérance.
211564

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Aube

MAGNA DRINK

Par acte SSP du 11/05/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : MAGNA DRINK.
OBJET SOCIAL : Achat, vente, importation, exportation de tous produits non réglementés. Achat et vente d'aliments biologiques. Conception de recettes. L'exploitation de sites webs.
SIEGE SOCIAL : 4 rue Raymond Poincaré - 10300 SAINTE SAVINE.
CAPITAL : 2.000 €. **DUREE :** 99 ans.
PRESIDENT : Mme Gilbert Julie, demeurant 50 rue Louis Blanc - 10300 SAINTE SAVINE. **DIRECTEUR GENERAL :** M. D'avella Philippe, demeurant 14 rue de la Trinité - 10000 TROYES. **IMMATRICULATION :** Au R.C.S. de TROYES. 211212

SASU Charles Mandelli

Constitution SSP du 14/05/2021 de SASU Charles Mandelli, SASU au capital de 69 €. **SIEGE :** 11 rue Argence - 10000 TROYES. **DUREE :** 99 ans.
PRESIDENT : M. Mandelli Charles, 11 rue Argence - 10000 TROYES. **OBJET :** Agent immobilier. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. Toutes cessions d'actions sont soumises à agrément de la collectivité des actionnaires. **R.C.S. :** TROYES. 211248

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

SCP "Evelyne TAFANI-DYON, Fabien SCHMITE et Michèle DAL FARRA, notaires associés"

titulaire d'un Office Notarial à TROYES (10), 1 rue de la Tour Boileau

LA PALMERAIE / BISTROT NOUVEAU

Insertion - Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Michèle DAL FARRA, le 11 mai 2021, enregistré au SPFE de TROYES le 20/05/2021 volume 2021N N°662, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée LA PALMERAIE, Société à responsabilité limitée au capital de 3.000,00 €, dont le siège est à DIENVILLE (10500), Port Dienville Queen Mary, identifiée au SIREN sous le numéro 522 515 295 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

A la Soci Société à responsabilité limitée au capital de 4.000,00 €, dont le siège est à BOSSANCOURT (10140), 20 rue Grande rue, identifiée au SIREN sous le numéro 898 055 017 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Désignation du fonds : fonds de commerce de CAFE, BAR, RESTAURANT, VENTE A EMPORTER sis à DIENVILLE (10500) QUEEN MARY PORT DIENVILLE, lui appartenant, connu sous le nom commercial La Palmeraie, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de TROYES sous le numéro 522 515 295.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 90.000,00 €, s'appliquant : - aux éléments incorporels pour 70.000,00 € ; - au matériel pour 20.000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. 211550 Pour insertion : Le Notaire.

FDMH/PL SOLUTIONS

Avis de cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/04/2021 à LE RAINCY (93340), enregistré au SIE de TROYES le 12/05/2021, Dossier 2021 00025829, référence 1004P01 2021 A 01911, MULLER Hervé, né le 17/10/1963 à STRASBOURG (67) de nationalité française, demeurant 8 avenue Pasteur à NOGENT SUR SEINE (10400), a vendu à la Société PL SOLUTIONS, SAS au capital de 10.500 €, dont le siège social est au 6 Avenue des Bleuets, Parc d'activités des Petits Carreaux à BONNEUIL SUR MARNE (94380), immatriculée au R.C.S. de CRETEIL sous le numéro 880 710 272, représentée par FAVREAU Frédéric, Président, l'ensemble des droits patrimoniaux d'auteur relatif au logiciel dénommé "Gestion Complémentaire Officinale", exploité au 8 avenue Pasteur - 10400 NOGENT SUR SEINE, avec transfert de propriété au 26/04/2021. Ladite cession a eu lieu moyennant le prix de 30.000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les trente jours de la présente publicité à l'adresse suivante : Séquestre juridique de l'ordre des Avocats du barreau de PARIS, Maison des Avocats, Cours des Avocats, CS 64111 - 75833 PARIS CEDEX 17, et pour la validité à l'étude de la SCP GOBET CLEMENT, huissiers de justice, chez qui domicile est élu au 26 boulevard Gambetta, Villa Gaston Viardot - 10000 TROYES. 211693 Pour insertion.

MULLER HERVE/ PL SOLUTIONS

Avis de cession de logiciel

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/04/2021 à LE RAINCY (93340), enregistré au SIE de TROYES le 12/05/2021, Dossier 2021 00025829, référence 1004P01 2021 A 01911, MULLER Hervé, né le 17/10/1963 à STRASBOURG (67) de nationalité française, demeurant 8 avenue Pasteur à NOGENT SUR SEINE (10400), a vendu à la Société PL SOLUTIONS, SAS au capital de 10.500 €, dont le siège social est au 6 Avenue des Bleuets, Parc d'activités des Petits Carreaux à BONNEUIL SUR MARNE (94380), immatriculée au R.C.S. de CRETEIL sous le numéro 880 710 272, représentée par FAVREAU Frédéric, Président, l'ensemble des droits patrimoniaux d'auteur relatif au logiciel dénommé "Gestion Complémentaire Officinale", exploité au 8 avenue Pasteur - 10400 NOGENT SUR SEINE, avec transfert de propriété au 26/04/2021. Ladite cession a eu lieu moyennant le prix de 30.000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les trente jours de la présente publicité à l'adresse suivante : Séquestre juridique de l'ordre des Avocats du barreau de PARIS, Maison des Avocats, Cours des Avocats, CS 64111 - 75833 PARIS CEDEX 17, et pour la validité à l'étude de la SCP GOBET CLEMENT, huissiers de justice, chez qui domicile est élu au 26 boulevard Gambetta, Villa Gaston Viardot - 10000 TROYES. 211693 Pour insertion.

MODIFICATION

DE STATUTS



M^e COSSARD - MARTIN - DAMAY
 30 boulevard Victor Hugo, B.P. 704
 10001 TROYES CEDEX
 Tél. : 03.25.82.66.55

SARL EXPRESSION COIFFURE / SASU MARIE CREATION

Cession FDC

Suivant acte reçu par Me Bertrand-Hugues MARTIN, les 1er et 27 avril 2021, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT TROYES 1, le 30 avril 2021 référence 2021N 659.

La SARL EXPRESSION COIFFURE, dont le siège est à ROSIERES-PRES-TROYES (10430), 5 rue des Lombard, SIREN 533 369 104 R.C.S. TROYES.

A vendu à : La SASU MARIE CREATION, dont le siège est à ROSIERES PRES TROYES (10430), 5 avenue des Lombards SIREN 893 596 130 R.C.S. TROYES.

Le fonds de commerce de coiffure, parfumerie, manucure, esthétique sis à ROSIERES PRES TROYES (10430), 5 rue des Lombards.

Prix : 100.000,00 €.

Entrée en jouissance : 1er avril 2021.

Oppositions chez le notaire dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

211579 Pour insertion : BH MARTIN.

TÉL. : 03.26.40.21.31

E-MAIL :

**ANNONCELEGALE.PAMB
 @FORUMECO.COM**

SARL LE BOSPHORE

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros
 Siège social :
 29 rue Marc Verdier
 10150 PONT STE MARIE
 531 162 113 R.C.S. Troyes

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 Avril 2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Leyla YUCEL de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Ekrem YUCEL, demeurant 9 E Avenue des Martyrs, 10800 BUCHERES, pour une durée illimitée à compter du 15 Avril 2021. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Ekrem YUCEL a été substitué à celui de Madame Leyla YUCEL.

Pour avis : La Gérance.

211551



ifac avocats
 le bon conseil

28 boulevard du 14 Juillet
 10000 TROYES

TRANSERVICES

SARL au capital de 8.000 Euros
 Siège social :
 34-36 rue François Bachimont
 10400 NOGENT SUR SEINE
 398 038 125 R.C.S. Troyes

Le 15/05/2021, le capital social a été réduit de 4.495 €, puis augmenté de 41.495 € par compensation avec une créance liquide et exigible. Le capital social s'élevé désormais à 45.000 €.

La société a par suite été transformée en Société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

CAPITAL :
 ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à 45.000 €. Il est divisé en 500 parts sociales, de 90 € chacune.
 NOUVELLE MENTION : Le capital social reste fixé à 45.000 €. Il est divisé en 500 actions, de 90 € chacune entièrement libérées.
FORME :
 ANCIENNE MENTION : Société à responsabilité limitée.
 NOUVELLE MENTION : Société par actions simplifiée.

ADMINISTRATION :
 ANCIENNE MENTION :
 GERANT : Fabrice BRINDANI.

NOUVELLE MENTION :
 PRESIDENT : B.F. INVESTISSEMENTS, EURL au capital de 150.000 €, 25 rue Emile Zola - 10100 ROMILLY SUR SEINE, 433 951 712 R.C.S. TROYES.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement

Le 15/05/2021, l'objet social a été modifié comme suit : Taxi sur la voie publique. Transport public routier de marchandises et/ou loueur de véhicules avec chauffeur destinés aux transports de marchandises au moyen exclusivement de véhicules motorisés d'un poids maximum autorisé n'excédant pas 3,5 Tonnes. Transport public routier de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas 9 places (conducteur compris). Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Mention sera faite au R.C.S. de TROYES.

211619

SF CONSEIL
 et associés
 Vos droits, votre avocat.
 42 bd Gambetta - 10000 TROYES
 Tél. : 03.25.71.46.30

ELECSERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros
 siège social :
 10800 SAINT LEGER PRES TROYES
 8 bis rue d'Herbigny
 R.C.S. Troyes n° 812 687 762

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/05/2021, il a été décidé d'étendre l'objet social actuel aux activités suivantes : la pose de murs et plafonds tendus. L'installation, la pose et la maintenance de borne et d'infrastructure de recharge des véhicules électriques.

L'article 2 (objet) des statuts a été modifié en conséquence.

D'où la modification suivante de la mention à publier :

ARTICLE 2 - OBJET :

ANCIENNE MENTION : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : tous travaux d'électricité courant fort et courant faible, ainsi que la vente de matériels et appareillages électriques, de même que tous travaux de maintenance et service après-vente. Toute activité de formateur en habilitation électrique et SST. Tous travaux divers dans le domaine des travaux ménagers, entretien et petites réparations de tous biens immobiliers, espaces verts.

NOUVELLE MENTION : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : tous travaux d'électricité courant fort et courant faible, ainsi que la vente de matériels et appareillages électriques, de même que tous travaux de maintenance et service après-vente. Toute activité de formateur en habilitation électrique et SST. Tous travaux divers dans le domaine des travaux ménagers, entretien et petites réparations de tous biens immobiliers, espaces verts. La pose de murs et plafonds tendus. L'installation, la pose et la maintenance de borne et d'infrastructure de recharge des véhicules électriques.

L'inscription modificative sera effectuée au R.C.S. de TROYES.

211636 Le président.

BICHA ROYAL

Société à responsabilité limitée au capital de 500 Euros
 Siège social :
 73 rue André Beury - 10000 TROYES
 R.C.S. Troyes 898 572 623

Avis de modification

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 avril 2021 a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient :

Boulangerie-Pâtisserie, terminal de cuisson, fabrication et vente de pain, produits panifiés, sandwiches, produits traiteur, viennoiseries, pâtisserie, confiserie, glaces, boissons, le tout à emporter ou à consommer sur place.

Le reste de l'article relatif à l'objet social demeure inchangé.

L'inscription modificative de la société sera effectuée auprès du R.C.S. de TROYES.

211565 Pour avis.

RAKON FRANCE SAS

SAS au capital de 14.827.067,80 Euros
 Siège social : Parc d'affaire Carré 92, 10 avenue des Louvresses, Bât. G3 CS 70094 - 92230 GENNEVILLIERS
 415 291 244 R.C.S. Nanterre

Par décisions de l'associé unique du 20/05/2021 il a été décidé de transférer le siège social au 2 rue Robert Keller - 10150 PONT SAINTE MARIE.

Président : la société RAKON UK HOLDINGS LIMITED, société constituée selon les lois de Royaume-Uni, dont le siège est sis Street Mitre House 160 Aldersgate Londres EC1 ADD (Royaume-Uni).

Radiation du R.C.S. de NANTERRE et immatriculation au R.C.S. de TROYES. 211646



EXPERTS-COMPTABLES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRIEUR ET ASSOCIES

23 rue Félix Faure
 10100 ROMILLY SUR SEINE
 03 25 39 56 56
 groupe-prieur.fr

SCM LE BAS-CLEMENT

au capital de 152,45€uros
 Siège social :
 106 quater avenue Jean Jaurès
 10100 ROMILLY SUR SEINE
 351 019 369 R.C.S. Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 30/04/2021, l'AGE a décidé :

— de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale SCM LE BAS-CLEMENT par KINE HAUTS BUISSONS, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

— de proroger de 49 années la durée de la Société, soit jusqu'au 10 mai 2088, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts

— de nommer Paulina KOMIERZYNSKA demeurant 5 rue des Iris 10100 ROMILLY SUR SEINE en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Hervé LEBAS. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Hervé LEBAS a été remplacé par celui de Paulina KOMIERZYNSKA.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES. 210492 Pour avis : La Gérance.

CONVOCAION

COOPERATIVE VITICOLE "LES RICEYS - BALNOT SUR LAIGNES"

Société Coopérative Agricole
 A capital variable
 Siège social :
 Rue de Bise - 10340 LES RICEYS
 R.C.S. Troyes 302 762 802
 Agrément n°10.60

Avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire de la Coopérative Les Riceys - Balnot sur Laignes se tiendra le : Mardi 15 juin 2021 à 18 heures au siège social de la coopérative Rue de Bise - 10340 LES RICEYS, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

— Levée de l'option statutaire "Revalorisation du capital social" ;
 — Présentation du rapport spécial de révision sur la revalorisation de capital ;
 — Point de départ et date de la revalorisation des parts ;
 — Approbation des dispositions prises pour le sort des rompus ;
 — Augmentation de capital ;
 — Prélèvement sur les réserves ;
 — Satisfaction des obligations de souscription ;
 — Dispositions diverses ;
 — Pouvoirs pour les formalités.

Le projet de statuts, le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport spécial de révision sont tenus à la disposition des associés coopérateurs.

En cas d'empêchement, les associés coopérateurs ont la possibilité de se faire représenter à cette assemblée générale extraordinaire par un autre associé-coopérateur, leur conjoint, un de leurs ascendants ou descendants majeurs.

211665

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Aube

Mon Logis
Groupe ActionLogement

Société Anonyme d'H.L.M. "MON LOGIS"

Au capital de 16.651.996,35 Euros
Siège social : 44 avenue Gallieni
10300 SAINTE SAVINE
R.C. Troyes B 562 881 292
SIRET n° 562 881 292 0002

Mesdames, Messieurs,
Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale mixte de la société anonyme d'H.L.M. "Mon Logis" qui aura lieu le mercredi 16 juin 2021 à 10 heures au Château de Vermois - 10150 SAINTE MAURE.

ORDRE DU JOUR :
DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

— Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

— Approbation du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

— Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

— Quitus aux administrateurs ayant été en fonction durant l'exercice écoulé ;

— Arrivée à terme du mandat de deux administrateurs et nominations de deux administrateurs :

• M. Michel AKOUM en remplacement de M. Claude CUINET ;
• M. Louis MONT en remplacement de M. Michel FLEURIOT.

— Renouvellement du mandat de trois administrateurs :

• M. Philippe VERBERT
• M. Pierre-André HUBERT
• M. Jean-Luc DEROZIERES

— Nomination d'un censeur :
• M. FLEURIOT en remplacement de M. Gilles MORLON

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

— Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles de la société, d'un montant de 850.004,50€ avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de l'actionnaire de référence ACTION LOGEMENT IMMOBILIER ;

— Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions nouvelles réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce ;

— Modification des statuts en lien avec cette augmentation de capital ;

— Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité de la présente assemblée générale extraordinaire.

Seules seront portées à l'ordre du jour les questions d'ordre général pouvant intéresser cette assemblée et qui auront été posées par écrit huit jours au moins avant cette réunion. Nous nous permettons d'attirer l'attention de mesdames et messieurs les actionnaires sur les dispositions suivantes. A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, chaque actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules ci-après :

1°) adresser une procuration au profit de la société sans indication de mandataire ;

2°) voter par correspondance ;

3°) donner une procuration à un autre actionnaire.

Le Président,
Claude CUINET.

211675

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, curateur de la succession de M. TOULOUZE Bernard décédé le 22/10/2017 à CHAUMONT (52) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218030494/FH. 211481

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme GUGLIEMETTI Eliane décédée le 23/04/2018 à TROYES (10) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218052025/FH. 211635

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 29/04/2021 le directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme GALOYER RIVET Annick Danièle Bernadette décédée le 12/11/2019 à TROYES (10000). Réf. 0218071023/JG. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 211705

AVIS DIVERS

MME MICHELINE BAUDIN

Avis de saisine de legataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28 janvier 1996, Madame Micheline Jeannine Marguerite BAUDIN, née à BERCEY EN OTHE (10190), le 13 avril 1930, veuve de Monsieur Jean BAUDIN, a consenti des legs universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thierry BELLET, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Bertrand MANDRON, Thierry MAILLARD, Thierry BELLET, et Pauline MAZURE-JACQUOT, Notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à TROYES (Aube), 15 Quai Lafontaine, le 18 mai 2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thierry BELLET, notaire à TROYES 10000, référence CRPCEN : 10061, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de TROYES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession. 211517 Pour insertion : Le Notaire.

DISSOLUTION DE SOCIETE

TRADE

L'associé unique de la Société TRADE, SAS au capital de 250 €, ayant son siège social 15 rue des Crevautes - 10150 CRENEY PRES TROYES, immatriculée au R.C.S. de TROYES sous le n° 853 995 439, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Il a nommé comme liquidateur M. Romain BOUSSARD, demeurant 15 rue des Crevautes - 10150 CRENEY PRES TROYES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 15 rue

des Crevautes - 10150 CRENEY PRES TROYES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au R.C.S. de TROYES. 211552

SOCIETE DE DECONDITIONNEMENT ORGANIQUE DE LA REGION D'ARCIS

Siège : S.D.O.R.A. SARL à associé unique au capital de 3.496 €
Siège social :
ZI de Villette -
10700 VILLETTE SUR AUBE
799 842 109 R.C.S. Troyes

Décisions du 27/05/2021: L'associé unique, SASU SCARA DEVELOPPEMENT, SAS dont le siège est situé ZI de Villette Sur Aube - 10700 ARCIS SUR AUBE (812 244 192 R.C.S. TROYES), a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société, en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil. A l'issue du délai d'opposition, cette décision entraîne la transmission de l'universalité du patrimoine de S.D.O.R.A. SOCIETE DE DECONDITIONNEMENT ORGANIQUE DE LA REGION D'ARCIS au profit de SASU SCARA DEVELOPPEMENT. Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal de commerce de TROYES, dans les trente jours de la présente publication. 211654 Pour avis.

FUSION

Michèle CLEMENT
Avocat au Barreau de l'Aube
Espace HERMES - 7 bd du 1^{er} R.A.M.
10000 TROYES

BRODART INDUSTRIES

Société Anonyme
au capital de 2.678.060 Euros
Siège social :
12 rue Gaston Brodard
10700 ARCIS SUR AUBE
350 958 971 R.C.S. Troyes

Rectificatif avis de fusion - Parution dans PAMB N° 7899 du 18/01/2021

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2021, la collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de fusion initial en date à TROYES le 12 Novembre 2020, contenant apport à titre de fusion par la Société BRODART INDUSTRIES de l'ensemble de ses biens, droits et obligations à la société FINANCIERE BRODART, du rapport du conseil d'administration expliquant l'erreur de comptabilisation de la fusion survenue entre les sociétés FINANCIERE BRODART et BRODART INDUSTRIES a décidé de rectifier l'erreur de comptabilisation susvisée de la manière suivante :

L'écart entre :
— la valeur nette des biens et droits apportés par la Société BRODART INDUSTRIES, société absorbée, soit 15.832.182 € ;

— et la valeur comptable dans les livres de la Société FINANCIERE BRODART, société absorbante, des 140.000 actions de la Société BRODART INDUSTRIES dont elle est propriétaire, à savoir : 15.232.192,60 €, majorée du mali technique financier de 5.662.162,35 € constaté lors de la fusion absorption de la société MDS, soit un total de 20.894.354,95 € ;

— constituera au final un mali technique de fusion à hauteur de 5.062.172,95 €.

L'alinéa 20 de l'ARTICLE 6 - APPORTS des statuts a été modifié en conséquence. 211585 Pour avis.

UNE INFORMATION CONNUE À TEMPS REMBOUSERA LARGEMENT VOTRE ABONNEMENT

CLOTURE

DE LIQUIDATION

TRADE

L'associé unique de la société en liquidation TRADE, au capital de 250 €, ayant son siège social et son siège de liquidation 15 rue des Crevautes - 10150 CRENEY PRES DE TROYES, immatriculée au R.C.S. de TROYES sous le n° 853 995 439, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Romain BOUSSARD, demeurant 15 rue des Crevautes - 10150 CRENEY PRES DE TROYES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/04/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de TROYES. 211554

OPTEZ

POUR

LE RÈGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE BANCAIRE,

UN GESTE

POUR

L'ENVIRONNEMENT...

Matot Braine PETITES AFFICHES
COMPTABILITÉ
CAROLE DEPIERREUX
TÉL. : 03.26.08.38.27
compta.pamb@forumeco.com

Matot Braine PETITES AFFICHES
PUBLICITÉ
LUDWIG CAQUOT
TÉL. : 03.26.08.38.30
regiepublicitaire.pamb@forumeco.com

Matot Braine PETITES AFFICHES
RELATION CLIENTS
FLORA DURVILLE
TÉL. : 03.26.08.38.29
relationclient.pamb@forumeco.com

Matot Braine PETITES AFFICHES
ANNONCES LÉGALES
ANGÉLIQUE NIOT / VIRGINIE DOTTI
OU MARIE DEBRAY
TÉL. : 03.26.40.21.31
annoncelegale.pamb@forumeco.com

PENSEZ À FAIRE PUBLIER VOTRE ANNONCE PARTOUT EN FRANCE
annoncelegale.pamb@forumeco.com

POUR PLUS DE RAPIDITÉ, ENVOYEZ NOUS VOS ANNONCES PAR MAIL EN FORMAT WORD
annoncelegale.pamb@forumeco.com

Matot Braine

PETITES AFFICHES

A partir de 35,00 €* T.T.C

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO CHAMPAGNE-ARDENNE



Disponible en VERSION NUMÉRIQUE

Grâce à votre abonnement vous recevez 52 numéros par an + nos suppléments hors-série + votre journal en version numérique



BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À Petites Affiches Matot Braine - Service Abonnement - 46, Boulevard Lundy - 51100 REIMS
Tél. 03 26 08 38 26 - Fax 03 26 91 18 12 - abonnement.pamb@forumeco.com - www.forumeco.fr

NOS OFFRES D'ABONNEMENT

Je m'abonne pour 1 an au prix de 35 €*
(*offre valable uniquement avec prélèvement automatique, par tacite reconduction annuelle sauf avis contraire de votre part 1 mois avant la date d'échéance de votre abonnement (joindre un RIB))

Je m'abonne pour 1 an au prix de 20 €**
Version numérique exclusivement

Je m'abonne pour 1 an au prix de 40 €**

Je m'abonne pour 2 ans au prix de 75 €**

Je m'abonne pour 3 ans au prix de 110 €**
(**Virement - Mandat - CB - Chèque à l'ordre des Petites Affiches Matot Braine)

Offres valables jusqu'au 31/12/2021

Comment nous avez-vous connus ?

- Emailing Bouche à oreille
- Réseaux sociaux Internet
- Autre (préciser) :

Société :

M. Mme Mlle

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal, Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

Activité :

RCS : Code APE :

Signature :

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.



Les sorties sont de retour !

La Magnifique Society reprend ses quartiers d'été au parc de Champagne

> Du 25 au 27 juin 2021

Du 25 au 27 juin 2021, La Magnifique Society fera renaître l'esprit de la fête en mettant la communauté et la découverte au cœur de ses préoccupations. Au programme : trois jours de live comptant une quarantaine de groupes et artistes fidèles à l'esprit du festival. Entre plaisirs encore inconnus du grand public, héros actuels du rock, rap, électro et têtes couronnées de la pop internationale ! La Petite Society rassemble tout ce que propose La Cartonnerie pendant l'année, mais en un shot de trois jours. Réel terrain de jeu dédié aux festivaliers de tout âge, La Petite Society insufflé à chaque édition une dose de fun à vos déambulations sonores entre deux scènes du festival à coups de couronnes de fleurs, de paillettes et de mini-scènes improvisées. Petite seulement de par son nom, cet espace jamais en reste pour vous surprendre sera de retour en 2021. Parmi les têtes d'affiche, notons le *vendredi 25 juin*, Herbie Hancock, Clara Luciani, Hervé ou encore Folamour ; *samedi 26*, PNL, The Lumineers et Philippe Katerine ; *dimanche 27*, Catherine Ringer, Petit Biscuit et Yuksek.



Les billets achetés pour l'édition 2020 ne seront finalement pas valables pour les 25, 26 & 27 juin 2021. Pour des raisons pratiques et d'organisation, les billets et pass réservés en 2020 ne pourront pas être valables pour l'édition 2021. Ils seront intégralement remboursés jusqu'au 15 janvier 2022 inclus.

“ Le Cabaret Vert ” version 2021 devient “ Face B ”



Le chanteur Benjamin Biolay est annoncé comme tête d'affiche de cet événement le vendredi 27 août.

> 5 SEMAINES DE TEMPS FORTS ET DE RENDEZ-VOUS

Le Cabaret Vert a annulé au début d'année ce qui devait être sa seizième édition. Aucune billetterie n'ayant été lancée, avec de nouvelles conditions sanitaires assurées par la Ministre de la Culture pour l'été - jauge de 5000 personnes assises, l'association FLaP, organisatrice de l'événement, avait devant elle une page blanche. Devant l'envie des salariés, des bénévoles et de tout l'écosystème du festival qui accueille chaque année plus de 100 000 personnes, de construire un nouvel événement a émergé l'idée d'un projet alternatif, autour d'un lieu industriel en pleine rénovation : l'usine de La Macérienne.

La promesse est simple : partir joyeusement dans tous les sens...

Oreilles grandes ouvertes d'abord : plusieurs jours de concerts avec une programmation si réjouissante qu'en écrivant ces lignes on frétille d'impatience de vous la révéler. Pas sûr que vous ayez la chance de voir autant de beau monde rassemblé ailleurs cet été.

Curieux des yeux ensuite avec la Bande-Dessinée : un week-end à sautiller de bulles en bulles et à dévorer des cases avec curiosités.

La nouveauté, c'est le toucher délicat des marionnettes. Offrir un relais au festival mondial, avec l'évidence de la camaraderie. Plus on est de fous... Comme on dit.

L'odeur et le goût avec bien évidemment, de belles et bonnes choses à boire et à manger. Ripaille, certes mais certifiée de qualité !

Sens sans conscience n'étant que ruine de l'âme ou à peu près, nous avons également mis sur pied un programme autour de l'écologie et de l'environnement. Des formats joyeux et participatifs pour imaginer avec vous ce foutu « monde d'après » qui nous sert d'horizon et comme lui, ne cesse de se défilier.

5 semaines, plusieurs temps forts, des dizaines de rendez-vous, on a visé haut. Que ne ferait-on pas pour convoquer l'énergie de la joie. Entre la majesté en ruine de La Macérienne et les berges rêveuses de la Meuse, quel meilleur cadre pour se réinventer ?

L'amour de la musique classique de retour avec les Flâneries musicales

> Du 17 juin au 9 juillet 2021

Depuis toujours, les Flâneries Musicales de Reims ont à cœur de valoriser le patrimoine musical et culturel, le patrimoine humain, le patrimoine de pierre. Des grands noms de la musique, dans des lieux d'exception, pour un public qui rend chaque concert unique et précieux. Cette année encore, alors que nous avons tous été si contraints dans nos déplacements et la gestion de nos espaces, le festival rémois donne rendez-vous à ses auditeurs dans les plus beaux endroits de la cité des sacres, afin que la musique résonne toujours plus haut sur les fréquences de l'Histoire qui se construit.

LES DATES DES CONCERTS DU MOIS DE JUIN :

Jeudi 17 juin - 20h - Basilique Saint-Remi

Concert d'ouverture : La Symphonie n°3 « Héroïque » de Ludwig van Beethoven Orchestre National d'île de France; Véronique Gens, soprano et Michael Hoffstetter, direction

Vendredi 18 juin - 16h - Château de Saint-Brice Courcelles ; Hautbois, clarinette, basson Trio d'Anches de Champagne

Vendredi 18 juin - 20h - Domaine Pommery - Salle Louise ; Regards imaginaires ; Amaury Coeytaux, violon, Anja Linder, harpe, Patrick Poivre d'Arvor, récitant

Samedi 19 juin - 16h - la Filature - Bazancourt ; La Belle au bois dormant Collectif Ubique

Samedi 19 juin - 20h - Champagne Louis Roederer ; L'art de la transcription ; Octuor avec Raphaël Pidoux et les jeunes talents du violoncelle

Dimanche 20 juin - 15h, 16h et 17h - Maison Krug - Jardin ; Centenaire Piazzolla Marcelo Roggeri, piano

Dimanche 20 juin - 15h, 16h et 17h - Maison Veuve Clicquot - Cour d'honneur ; Éclats de cuivres Quintette Magnifica

Dimanche 20 juin - 15h, 16h et 17h - Demeure des Comtes de Champagne ; Flûtes enchantées Consort Brouillamini, Florian Gazagne, flûte à bec et direction

Lundi 21 juin - 16h - Église Saint-Théodulphe - Champigny ; Carnets de voyages Amanda Favier, violon, Élodie Soulard, accordéon

Lundi 21 juin - 20h - Opéra de Reims Splendeurs du violoncelle ; Gautier Capuçon, violoncelle, Frank Braley, piano

Mardi 22 juin - 20h - Théâtre du Manège, scène nationale de Reims ; Les Sommets de Beethoven Trios Les Esprits & À L'Archiduc ; David Grimal, violon, Anne Gastinel, violoncelle, Philippe Cossard, piano

Mercredi 23 juin - 16h - Théâtre du Chemin Vert ; Douce et Barbe-Bleue ; La Maîtrise de Reims, Élodie Marchal, piano, Sandrine Lebec, direction

Mercredi 23 juin - 20h - Cloître du Musée Historique Saint-Remi ; Mille ans en chantant Calmus Ensemble

Jeudi 24 juin - 16h - Église Saint-Nicolas ; Traditions celtiques ; The Curious Bards, ensemble baroque

Jeudi 24 juin à 20h - Opéra de Reims ; Saint-Saëns en famille ; Alexandre Kantorow, piano, Orchestre National de Belgique, Jean-Jacques Kantorow, direction

Vendredi 25 juin - 20h - Champagne Canard-Duchêne - Ludes ; Hommage à Benny Goodman Pierre Génisson, clarinette, Bruno Fontaine, piano, Cyrille Gabet, batterie, Laurène Durantel, contrebasse

Samedi 26 juin - 16h - Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims ; Papa Bach ; Ensemble Artifices

Samedi 26 juin - 20h - Champagne Mumm - Salle Grand Cordon ; L'alto au sommet ; Gérard Caussé, alto, Jean-Philippe Collard, piano

Dimanche 27 juin - 18h - Salle du Festin - Palais du Tau ; Une grande voix en ascension Adèle Charvet, mezzo-soprano, Florian Caroubi, piano



Tendance. Boule de muscles de 261ch disposant d'une transmission intégrale permanente, elle bénéficie de l'expérience de Toyota en mondial des rallyes et perpétue la tradition des sportives de caractère.

Toyota Yaris GR : forte en caractère



Une allure bodybuildée pour une authentique sportive redoutable d'efficacité.

Les petites voitures sportives sont une espèce en voie de disparition. A l'exception notable de Volkswagen, elles ont été évincées des catalogues des marques généralistes européennes dont la rationalisation et la normalisation à outrance des gammes ont éliminé non seulement les berlines pétillantes mais aussi les cabriolets, les coupés et les versions trois portes. Certains leur ont substitué des modèles électrifiés ultra performants sur le papier mais au comportement peu enjoué, lestés par la surcharge pondérale de leurs batteries. Les rares poches de résistance se trouvent au Japon où l'amour des voitures de caractère reste perceptible. En particulier chez Toyota. Le premier constructeur mondial, engagé en compétition au plus haut niveau sur

de nombreux fronts, n'a pas renoncé à proposer à ses clients des modèles piquants, faisant écho à ses voitures de course.

C'est le cas de la Yaris GR. GR comme Gazoo Racing, le service course de Toyota. Les Toyota qui trustent les victoires au Mans et endurance ou en mondial des rallyes courent sous cette bannière. Un label riche de promesses. Signe d'exception, la Yaris GR n'est pas fabriquée à Onnaing dans le nord, le site d'où sortent la totalité des Yaris destinées à l'Europe, mais à l'usine de Motomachi au Japon, dédiée aux sportives Toyota où une partie de l'assemblage de haute précision est effectué manuellement.

Moins de 4m de long, 1,80m de large, carrosserie trois portes constituée de parties en aluminium et en

polymère renforcé de carbone, ailes bodybuildées abritant des roues de 18 pouces montées en 225/40, face avant largement échancrée pour amener de l'air frais au moteur : la Yaris GR est une boule de muscles qui ne passe pas inaperçue. Tout le contraire de l'aménagement intérieur où le noir règne en maître, très proche des Yaris plus roturières à l'exception des sièges baquets et de détails distinctifs tels que les surpiques rouges, le pédalier allégé. Pas vraiment une ambiance typée course. L'essentiel est ailleurs.

Conçue dans les ateliers finlandais du service course du championnat du monde des rallyes la Yaris GR a bénéficié de l'expertise des ingénieurs de Tommi Mäkinen, triple couronne mondiale de la spécialité : moteur reculé dans l'habitacle,

répartition des masses optimisée, voie arrière élargie avec une suspension à double triangulation, ligne de toit abaissée prolongée d'un discret aileron, disques ventilés de 356mm à l'avant pincés par des étriers rouges siglé « GR » à 4 pistons (297mm/2 pistons à l'arrière). La Yaris GR est animée par un nouveau trois cylindres 1,6l turbo développant 261ch, accouplé à une boîte 6 manuelle. Avec un poids de 1280kg, la petite bombe japonaise bénéficie d'un rapport poids puissance de moins de 5kg/ch.

UN MALUS DISSUASIF

La botte pas secrète de la Yaris GR : sa transmission intégrale permanente « four 4WD » inédite à ce niveau de gamme. Un système qui répartit automatiquement la puissance entre les deux essieux avec une réactivité quasi instantanée. Une option incluse dans le « pack piste » permet de disposer de deux différentiels Torsen à glissement limité gérant l'arrivée des chevaux entre les roues gauches et droites. En fonction des besoins et de multiples paramètres, la puissance entre les deux trains roulants varie pour garantir un maximum d'efficacité. Circuit, routes sinueuses typées spéciale de rallye, conditions d'adhérence variables : la Yaris GR s'adapte à toutes les situations.

Pour la vie de tous les jours, elle est bien équipée : freinage automatique d'urgence, lecture de la signalisation routière, régulateur de vitesse adaptatif, maintien dans la voie, caméra de recul, aide au stationnement avant et arrière, alerte d'angle mort et de trafic en marche arrière, accès et démarrage mains-

libres, navigation...

On l'a compris, la Yaris GR est unique en son genre et met l'exception à la portée du plus grand nombre. Cela n'est pas passé inaperçu auprès du mensuel spécialisé « Echappement » qui en a fait sa 39^e « Sportive de l'année ». Affichée à 35 600 € (pack piste + 2 000 €), la Yaris GR ne brade pas ses qualités. Compte-tenu de ce qu'elle propose, ce tarif ne paraît pas excessif. Là où ça passe moins, c'est le montant du malus dit écologique qui alourdit la facture de 7 851 €. Près de 45 000€ au total : de quoi refroidir beaucoup de clients

DOMINIQUE MAREE



Le poste de commande laisse filtrer peu d'indices de la sportivité de la Yaris GR.

Radars, ça eut payé !

De moins en moins de flashes et de moins en moins de PV : la crise sanitaire générant moins de déplacements a fait plonger leurs recettes de plusieurs centaines de millions d'euros.

Il y a parfois des nouvelles réjouissantes dans l'actualité. Celle concernant les recettes en berne des radars automatique en fait partie. Après les « Gilets jaunes » qui en avaient mis provisoirement un nombre significatif hors d'état de service, le covid a été encore plus efficace. Confinements en série, couvre-feux à répétition, télétravail : les déplacements en voiture sont devenus plus rares et les compteurs kilométriques de nos chères

bagnoles ont fait du quasi sur-place depuis plus d'un an. A quelque chose malheur est bon : qui dit moins de parcours routiers, dit moins d'accidents – ils sont en forte baisse - et moins de risques de se faire prendre par la patrouille automatisée flashant à tout va, le plus souvent dans des zones peu « accidentogènes » malgré un discours officiel auquel plus personne ne croit depuis longtemps. Au-delà des seuls radars, ce sont les infractions

routières dans leur ensemble qui sont en chute libre.

Les chiffres, révélés récemment par la Cour des comptes, parlent d'eux-mêmes : les radars ont rapporté à l'Etat 730 millions d'euros en 2020. C'est encore beaucoup. Mais on est loin du milliard d'euros espéré. La chute dépassant 25% d'une année sur l'autre est colossale. D'autant plus que la plupart des radars ayant été la cible de la vindicte des « Gilets jaunes » en

2019 ont été remis en service. 82% d'entre eux fonctionnent de nouveau.

Le « trou » concerne également l'ensemble des pv routiers sanctionnant les infractions avec un recul de l'ordre de 220 millions d'euros. Au total, l'Etat a récolté moins de 1,4 milliard, 450 millions d'euros de moins que prévu. Ce résultat devrait être applaudi par les responsables de la Sécurité routière car, in fine, il signifie que les automobilistes ont été plus respectueux

des limitations et du Code de la route.

Comme le souligne la Cour des comptes, l'argent provenant des radars et autres pv, supposé améliorer la sécurité routière, se perd dans les caisses de l'Etat sans qu'on sache avec précision à quoi il est utilisé. Selon les magistrats de la Cour des comptes, 38% ne sont pas affectés à la politique de sécurité routière.

D.M.

Julia Maadini. La co-fondatrice de la plateforme de produits locaux Carte Carotte, basée dans l'Aube, s'est formée en travaillant à l'international.

Les fans de Carotte, ça la botte !



Julia Maadini a créé avec son frère Mateo la plateforme Carte Carotte en 2020.

« Je suis entrepreneuse – on a créé notre start-up, avec mon frère, Mateo – et pourtant je n'ai jamais eu d'ambition entrepreneuriale. Je considère qu'il y a deux sortes d'entrepreneurs : il y a ceux, nés pour ça ; et il y a des gens qui sont tombés amoureux de leur projet et qui ont créé leur entreprise autour de leurs valeurs, de leurs idées. Je fais partie de ceux-là », analyse d'emblée Julia Maadini, la cofondatrice de la plateforme

Carte Carotte, dont le but est de démocratiser le bien manger local.

Mais avant de cultiver une communauté de fans de carottes, c'est un tout autre parcours que la jeune femme avait imaginé. Passionnée depuis toujours par les arts plastiques, elle a commencé par suivre une prépa en lettres et sciences économiques, à Nancy, avant de suivre des études supérieures de commerce, spécialisées en management culturel. Afin de travailler dans les institutions comme des galeries, des opéras, des musées, en accompagnant des artistes sur le plan de la communication et du marketing.

VOYAGES À L'INTERNATIONAL

Parmi ses centres d'intérêt figurent ainsi l'art et la culture, avec la volonté de la démocratiser. Le féminisme ainsi que les voyages à l'international façonnent également sa personnalité. « Le fémi-

nisme est un combat plus personnel. J'essaie de m'employer tous les jours à en parler autour de moi et à le faire vivre », explique-t-elle. En 2018, elle intègre l'Alliance française d'Edmonton, à Alberta (Canada), comme assistante communication, chargée de la coordination événementielle. « C'est un réseau ayant pour vocation de faire rayonner la culture française dans le monde entier. C'est très intéressant de travailler en tant qu'expatriée sur sa propre culture. Cela donne une toute autre vision qui permet aussi d'avoir bien conscience des clichés et de mieux se connaître, tout simplement. Sur-

« Je considère qu'il y a deux sortes d'entrepreneurs : il y a ceux, nés pour ça ; et il y a des gens qui sont tombés amoureux de leur projet et qui ont créé leur entreprise autour de leurs valeurs, de leurs idées. Je fais partie de ceux-là »

qu'elle entre ensuite comme assistante chef de projet à l'ambassade de France à Berlin (Allemagne). « J'ai intégré le bureau des arts plastiques de l'ambassade de France, qui a pour but de soutenir les artistes français qui voudraient se faire connaître sur la scène allemande. Et de travailler sur toute la diplomatie qui peut être liée à l'art », résume-t-elle, tout en décrivant un travail de représentation, essentiellement. « J'ai alors découvert une autre réalité du monde de l'art contemporain, assez superficielle, où l'artiste n'est pas forcément toujours mis en valeur parce que ce sont les intermédiaires qui se pla-

cent entre l'artiste et l'acheteur qui vont permettre de façonner l'histoire de l'artiste et son prix. Et qui vont récolter toute la gloire », déplore Julia. De retour en France, elle réalise qu'elle ne souhaite pas travailler pour une institution ne mettant pas l'artiste et son œuvre au cœur de son travail. Et partira un an à Taïwan pour son dernier stage d'études.

C'est d'ailleurs pour cette raison

qu'elle entre ensuite comme assistante chef de projet à l'ambassade de France à Berlin (Allemagne). « J'ai intégré le bureau des arts plastiques de l'ambassade de France, qui a pour but de soutenir les artistes français qui voudraient se faire connaître sur la scène allemande. Et de travailler sur toute la diplomatie qui peut être liée à l'art », résume-t-elle, tout en décrivant un travail de représentation, essentiellement. « J'ai alors découvert une autre réalité du monde de l'art contemporain, assez superficielle, où l'artiste n'est pas forcément toujours mis en valeur parce que ce sont les intermédiaires qui se pla-

cent entre l'artiste et l'acheteur qui vont permettre de façonner l'histoire de l'artiste et son prix. Et qui vont récolter toute la gloire », déplore Julia.

De retour en France, elle réalise qu'elle ne souhaite pas travailler pour une institution ne mettant pas l'artiste et son œuvre au cœur de son travail. Et partira un an à Taïwan pour son dernier stage d'études.

CRÉATION D'ENTREPRISE

« À mon retour, j'avais deux options : soit travailler à Paris, dans une boîte d'événementiels culturels qui était en adéquation avec mon parcours, mon diplôme ; soit me lancer avec mon frère dans l'aventure entrepreneuriale et fonder Carte Carotte autour de ces valeurs du bien manger local, du circuit-court et le souhait de rapprocher le producteur et le consommateur. J'ai fait le choix de l'aventure et je pense que c'est un bon choix jusque là », explique la dynamique entrepreneuse.

C'est en 2020 qu'a germé Carte Carotte. « Avec mon frère, Mateo, l'idée nous est venue parce qu'on a de la famille dans l'arboriculture. En tant que producteur, quand on veut faire de la vente directe, il faut consacrer une heure de son temps à la communication et à la vente pour une heure de production. Afin d'enlever ce poids au producteur nous avons créé Carte Carotte comme un outil facilitant l'accès des produits aux consommateurs », explique la co-fondatrice. Grâce à la plateforme, les producteurs peuvent se créer gratuitement une boutique en ligne et ajouter autant de points de retrait qu'ils le souhaitent. « Et on aide les municipalités, les collectivités publiques, les parcs naturels régionaux à se doter d'un marché connecté. Celui-ci fonctionne comme un drive de marché grâce à une plateforme (sur notre site internet www.cartecarotte.fr) sur laquelle sont regroupés les producteurs et leurs produits. Les consommateurs peuvent commander, se renseigner sur des produits auxquels ils n'auraient pas forcément prêté attention sur le marché traditionnel. Et le jour du marché, ils peuvent retirer leur commande sur le stand de Carte Carotte », détaille la jeune femme, dont la start-up permet à la fois de dynamiser l'économie locale et de soutenir l'a-

griculture.

INCUBATION DANS L'AUBE

Lauréate du concours d'entreprises innovantes Plug&Start en octobre 2020, Carte Carotte a ensuite intégré en incubation la Technopole de l'Aube. Sur leur plateforme, le nombre de producteurs est passé de 20 en 2020 à plus de 70 aujourd'hui. 500 comptes consommateurs ont été créés et plus de 1 500 personnes les suivent sur les réseaux sociaux. L'équipe est passée de deux à cinq personnes. Mateo, spécialiste en développement web et qui a entièrement créé la plateforme, est aujourd'hui aidé par Soa. Quant à Julia, qui a créé l'identité graphique de leur entreprise, elle a été rejointe par Paula et Diane (aujourd'hui également associée de la start-up) pour la prospection, le relationnel et la recherche de financements. « On va bientôt lancer une newsletter – avec au programme rédaction d'articles, gestion des posts et des réseaux sociaux ».

NADINE CHAMPENOIS

1996

Naissance à Ambert (Puy-de-Dôme).

2014-2016

Classe prépa lettres et sciences économiques, à Nancy.

2016-2019

Master en management spécialisation culturelle (Burgundy School of business).

2018-2019

S'expatrie au Canada, en Allemagne puis à Taïwan.

2020

Création de la start-up Carte Carotte. Incubation de l'entreprise à la Technopole de l'Aube.